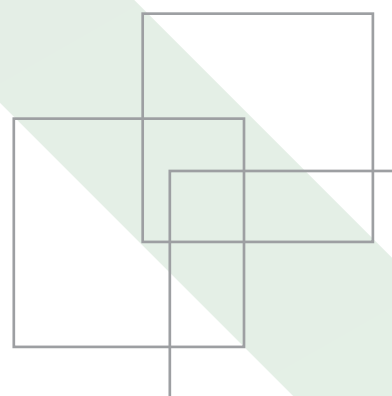




Bureau
international
du Travail

LA JEUNESSE TUNISIENNE ET L'ÉCONOMIE INFORMELLE





LA JEUNESSE TUNISIENNE ET L'ÉCONOMIE INFORMELLE



Copyright © Organisation internationale du Travail 2015

Première édition 2015

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Données de catalogage avant publication du BIT

La jeunesse tunisienne et l'économie informelle / Bureau international du Travail. - Genève: BIT, 2015

ISBN: 9789222303427; 9789222303434 (web pdf)

International Labour Office

emploi des jeunes / économie informelle / insertion professionnelle / politique de l'emploi / rapport de recherche / Tunisie

13.01.3

Données de catalogage du BIT

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des plat-formes de distribution numérique. On peut aussi se les procurer directement en contactant ilo@turpin-distribution.com. Pour plus d'information visitez notre site Web: www.ilo.org/publns ou contactez ilopubs@ilo.org.

Imprimé en Tunisie

REMERCIEMENTS

Le présent rapport a été élaboré dans le cadre du projet « Un appel à l'Action : la crise de l'emploi des jeunes en Tunisie », financé par le Gouvernement italien en partenariat avec le Bureau International du Travail (BIT).

L'auteur du rapport, M. Jacques Charmes, saisit cette opportunité pour remercier le Ministre de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MFPE), le Ministère des Affaires Sociales (MAS) et son Centre de Recherche et Etudes Sociales (CRES) ainsi que l'Institut National de Statistiques (INS) pour les informations et données fournies qui ont contribué à l'avancement de cette étude. Il remercie également MM. Abdelaziz Halleb, membre des commissions économique et sociale de l'UTICA et Anouar Ben Kadour de l'UGTT pour avoir partagé leurs analyses des origines et causes de l'économie informelle en Tunisie. Par ailleurs, il adresse ses sincères remerciements à l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ), notamment à Mme Imene Ben Daadouch, pour la réalisation des trois focus groupes qui ont permis l'élaboration du chapitre 3 du présent rapport et à M. Mohamed Jouili, Directeur de l'ONJ pour son appui inconditionnel au projet, ainsi que toutes les personnes interviewées pour leurs disponibilités et pour les précieuses informations qu'elles ont communiquées.

De plus, il remercie aussi Mme Paz Arancibia, Conseiller Technique Principale du Programme « Un Appel à l'action sur la crise de l'emploi des jeunes en Tunisie » et Mme Nawel Marzouki du Bureau BIT à Tunis, Mme Daniela Zampini du Bureau BIT au Caire, et M. Gianni Rosas et Mme Milagros Lazo Castro du Bureau BIT à Genève pour leur soutien technique et contribution précieuse à tous les stades de l'élaboration de ce rapport.

SOMMAIRE

Liste des tableaux	9
Liste des graphiques	10
Liste des encadrés	10
Sommaire exécutif	11
Introduction	15
1. La situation des jeunes sur le marché du travail et dans l'économie informelle en Tunisie	17
Un « dividende démographique » en avance et plus accentué que dans les autres pays du Maghreb	17
Des taux d'activité en hausse régulière	19
Des taux de chômage des jeunes parmi les plus élevés de la région	22
Industries manufacturières et secteurs de l'Education-Santé sont les deux pôles d'absorption des jeunes sur le marché du travail	26
Des taux de NEET élevés parmi les 15-24 ans et les 15-29 ans, particulièrement chez les femmes	26
L'emploi dans l'économie informelle	29
<i>L'Enquête Nationale sur les Micro-Entreprises réalisée par l'INS</i>	<i>32</i>
<i>L'étude réalisée par l'UGTT</i>	<i>36</i>
<i>L'enquête de la Tunisian Association of Management and Social Stability (TAMSS) ..</i>	<i>37</i>
<i>L'Enquête sur la Transition vers la Vie Active (ETVA) BIT-ONEQ</i>	<i>38</i>
2. L'économie informelle en Tunisie : visions des partenaires sociaux, cadre institutionnel et politiques	45
Les origines de l'économie informelle en Tunisie	45
La vision des partenaires et des acteurs sociaux sur l'économie informelle	45
<i>L'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA)</i>	<i>45</i>
<i>L'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT)</i>	<i>49</i>
Quel diagnostic des pouvoirs publics sur l'économie informelle ?	50
<i>Le Centre de Recherche et d'Etudes Sociales (CRES) du Ministère des Affaires Sociales..</i>	<i>50</i>
<i>Le Ministère des Affaires Sociales</i>	<i>53</i>
<i>Inspection du Travail</i>	<i>54</i>
<i>Direction du Travail</i>	<i>54</i>
<i>Direction de la Sécurité Sociale</i>	<i>54</i>
<i>Le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi</i>	<i>55</i>
<i>L'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI)</i>	<i>55</i>
<i>Le Ministère des Investissements et de la Coopération Internationale</i>	<i>57</i>

3. La difficile insertion des jeunes sur le marché du travail : bref aperçu du vécu ressenti par les jeunes	59
Les études et les diplômes	63
La formation professionnelle	67
La préférence pour la fonction publique et l'emploi salarié stable	68
Pourquoi le secteur privé n'attire-t-il pas les jeunes ?	70
L'initiative privée n'est pas suffisamment encouragée par l'Etat	73
Conséquences du chômage des jeunes	76
4. Implications politiques	79
Références	85
Annexes	89

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Part des jeunes dans la population d'âge actif, 2005-2012	18
Tableau 2 :	Part des jeunes dans la population d'âge actif ayant un niveau d'éducation supérieure, 2005-2012	19
Tableau 3 :	Taux d'activité par groupe d'âge, 2005-2012	20
Tableau 4 :	Evolution des taux de chômage 2005-2014	22
Tableau 5 :	Evolution des taux de chômage des jeunes, 2005-2012	24
Tableau 6 :	Effectifs et proportions des jeunes âgés de 15 à 29 ans qui ne sont ni dans l'emploi, ni dans le système éducatif ou en formation (NEET) en 2013	27
Tableau 7 :	Evolution de l'emploi dans l'économie informelle en proportion de l'emploi non agricole dans les pays d'Afrique du Nord, 1975-2015	30
Tableau 8 :	Evolution de la part des jeunes âgés de moins de 25 ans dans l'emploi des micro-entreprises par branche d'activité 1997-2012	33
Tableau 9 :	Evolution de la structure des emplois dans les micro-entreprises par groupe d'âge et situation dans la profession 2007-2012 (% en lignes)	34
Tableau 10:	Composition de l'emploi dans les micro-entreprises par groupe d'âge et situation dans la profession en 2012 (% en colonnes)	35
Tableau 11 :	Evolution des salaires mensuels moyens par sexe et âge dans les micro-entreprises, 1997-2012	36
Tableau 12 :	Caractéristiques des jeunes travailleurs informels en 2013	38
Tableau 13 :	Les caractéristiques d'informalité des jeunes occupés de 15 à 29 ans selon l'ETVA 2013	39
Tableau 14 :	Taux d'emploi des jeunes âgés de 15 à 29 ans dans l'économie informelle 2014	41
Tableau 15 :	Evolution du nombre d'affiliés par régime et du taux de couverture 2005-2013 ...	52
Tableau 16 :	Taux de cotisation des employeurs et des salariés selon les régimes	53
Tableau A1 :	Part des jeunes dans l'emploi des diverses branches d'activité, 2012	90
Tableau A2 :	Répartition des jeunes occupés par branche d'activité, 2012	92
Tableau A3 :	Evolution de la structure des emplois dans les micro-entreprises par groupe d'âge et niveau d'instruction 1997-2012 (% en lignes)	93

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 :	Taux de dépendance et proportion de la population d'âge actif dans les trois pays du Maghreb 1950-2100	18
Graphique 2 :	Taux d'activité par groupe d'âge et sexe, 2005-2012	21
Graphique 3 :	Taux de chômage par sexe au Maghreb 2001-2013	23
Graphique 4 :	Taux de chômage des actifs de niveau enseignement supérieur au Maghreb 2001-2013	25
Graphique 5 :	Proportion des jeunes âgés de 15 à 29 ans qui ne sont ni dans l'emploi, ni dans l'éducation ou la formation (NEET) en 2013	28
Graphique 6 :	Evolution de l'emploi dans l'économie informelle non agricole dans les pays d'Afrique du Nord, 1995-2014	31
Graphique 7 :	Part des jeunes âgés de 15 à 29 ans dans la population totale et dans les diverses catégories de population, 2012-2014	43

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1 :	Définition de l'économie informelle en Tunisie	29
Encadré 2 :	Classement de la Tunisie selon le Doing Business 2015 de la Banque Mondiale	46
Encadré 3 :	Les thèses de l'économiste péruvien Hernando De Soto et leur retentissement au Maghreb	47
Encadré 4 :	Les diverses dimensions du système tunisien de Sécurité Sociale	51
Encadré 5 :	Présentation des régions d'enquête pour les focus groups	59

SOMMAIRE EXÉCUTIF

L'emploi des jeunes – des jeunes diplômés en particulier – est une question globale qui se pose dans toutes les régions du monde, mais avec encore plus d'acuité qu'ailleurs en Afrique du Nord. Cette question requiert une approche pluridimensionnelle, macro-économique bien sûr, mais aussi par des politiques du marché du travail visant à améliorer l'employabilité des jeunes, à encourager l'entrepreneuriat, et à respecter leurs droits légitimes. L'emploi informel restant le premier employeur, devant l'emploi public et l'emploi privé formel dans de nombreux pays en développement, il constitue donc évidemment une voie d'insertion de toute première importance pour les jeunes, bien que ce soit un pis-aller.

Les connaissances que l'on a de l'économie informelle permettent de savoir que les jeunes n'en représentent qu'une faible part. On connaît plus mal en revanche la part que représente cette économie dans l'emploi des jeunes. Elle est considérable ainsi que le révèlent des enquêtes récentes menées en Tunisie.

Le *contexte du marché du travail* en Tunisie se caractérise depuis plus d'une décennie par une entrée massive de jeunes d'un niveau d'éducation élevé et une baisse des taux de dépendance, phénomènes typiques de la période du « dividende » ou « bonus » démographique dont la Tunisie risque de ne pouvoir profiter si elle ne parvient pas à insérer cette ressource humaine abondante qu'elle a formée en y consacrant des ressources budgétaires importantes.

En 2012, les jeunes âgés de 15 à 24 ans représentaient 28,5 pour cent de la population d'âge actif et les 15-29 ans 42,9 pour cent ou encore respectivement 33 pour cent et 56 pour cent de la population d'âge actif ayant atteint un niveau d'instruction supérieure. Les taux d'activité des jeunes âgés de 15 à 29 ans sont en hausse régulière pour atteindre 60,5 pour cent chez les hommes, mais seulement 31,3 pour cent chez les femmes. Les taux de chômage des 15-29 ans sont parmi les plus élevés de la région : ils se situent à près de 35 pour cent, soit plus du double du taux de chômage global. Enfin le taux de NEET (Ni dans l'Emploi, ni dans l'Education ou la Formation) chez les 15-29 ans s'établissait à 17,9 pour cent en 2013, ce qui est nettement plus élevé qu'en Europe (13,2 pour cent), mais est dû en grande partie à la situation des femmes (taux de 30 pour cent contre 6,1 pour cent pour les hommes), ce qui préfigure leur retrait anticipé du marché du travail avec le mariage et la première maternité.

Les services (en particulier d'éducation et de santé) procurent plus de 45 pour cent des emplois dont bénéficient les jeunes (spécialement les diplômés) et les industries manufacturières plus de 28 pour cent (spécialement pour les non-diplômés).

S'il n'existe pas de définition ni de reconnaissance officielle des activités informelles en Tunisie, il existe cependant un relatif consensus entre les partenaires sociaux sur leur récente évolution et sur le fait que les activités de contrebande ont aujourd'hui contaminé et submergé le système. L'économie informelle ne constitue pas seulement une « concurrence déloyale » sur le marché des produits, mais aussi sur le marché du travail en détournant du secteur formel l'offre de travail des jeunes, attirés par des rémunérations supérieures. En revanche, il est plus difficilement admis que les micro-entreprises font également partie de l'économie informelle puisqu'elles sont censées être enregistrées dans le répertoire national, et pourtant plus de 40 pour cent d'entre elles ne sont pas retrouvées lors de l'enquête quinquennale de l'INS.

Bien qu'ayant très tôt fait l'objet de collectes d'informations statistiques, l'économie informelle reste mal connue en Tunisie où elle continue à être appréhendée de façon indirecte. Elle était estimée en 2012 à un peu plus de 40 pour cent de la population occupée non agricole, en hausse par rapport à la période antérieure à la révolution, mais toujours inférieure à l'ampleur qu'elle représente dans les autres pays d'Afrique du Nord. Cependant de telles estimations ne permettent pas de disposer de données démographiques sur les participants à cette économie. En dehors d'enquêtes ponctuelles, il n'existe donc que quelques sources susceptibles de nous éclairer sur ce phénomène.

L'enquête quinquennale de l'INS sur les micro-entreprises nous apprend ainsi que les hommes n'y atteignent le SMIG qu'au-delà de l'âge de 25 ans et que les femmes ne dépassent ce seuil que rarement.

C'est l'Enquête de Transition vers la Vie Active (ETVA) réalisée par le BIT et l'ONEQ en 2013, auprès d'un échantillon représentatif de ménages qui a permis de constater que plus des trois quarts (77 pour cent) des jeunes occupés âgés de 15 à 29 ans l'étaient dans l'économie informelle : un chiffre considérable qui était occulté par le fait que les jeunes ne représentent qu'une faible proportion de l'emploi dans l'économie informelle, et qui devrait faire prendre conscience du fait qu'il s'agit là d'une question prioritaire pour les politiques du marché du travail. Par ailleurs 55 pour cent des jeunes salariés n'ont pas de contrat écrit, 70 pour cent ne cotisent pas à la sécurité sociale, 75 pour cent ne bénéficient pas de couverture maladie et plus de 90 pour cent n'ont pas droit à indemnité de licenciement.

Pourtant le taux de *couverture de la sécurité sociale* reste élevé (73 pour cent de la population occupée en 2014), mais il est en baisse depuis 2011. Son envers, le taux d'emploi informel s'élève donc à 27 pour cent de l'emploi total, un chiffre en hausse depuis 2011 (c'est en y ajoutant l'emploi dans les micro-entreprises que l'on parvient à un taux d'emploi global dans l'économie informelle de plus de 40 pour cent).

La prévalence de l'emploi dans l'économie informelle chez les jeunes ne signifie pas pour autant que ces formes d'emploi aient leur préférence : s'ils en acceptent les inconvénients, c'est pour préserver un futur idéalisé : l'emploi public, et aussi parce qu'ils ne sont jamais totalement en dehors du système de protection sociale.

Le *système de protection sociale* est une institution solide dont la Tunisie peut se prévaloir avec fierté et à laquelle les partenaires sociaux sont attachés: son extension horizontale (couverture de toutes les professions jusqu'aux agriculteurs et aux travailleurs domestiques et de tous les statuts y compris les travailleurs indépendants) tout comme son extension verticale (la plupart des risques sont couverts) ont été poussées à leur maximum, mais le système s'est retrouvé fragilisé parce que les progrès du système assurantiel (via les cotisations de sécurité sociale) ont été concurrencés par les limites du ciblage du système assistanciel (les filets de sécurité que représentent les cartes de soins gratuits ou à tarif réduit).

On peut penser que les jeunes Tunisiens, parfaitement au courant de leurs droits et désireux de bénéficier d'une couverture sociale avancée, ont pu se trouver en situation de ne pas les revendiquer et donc d'accepter les conditions de travail de l'économie informelle, parce que les filets sociaux leur garantissaient ce que leur employeurs ne voulaient ou ne pouvaient pas leur donner. Des évaluations récentes réalisées par le Ministère des Affaires Sociales montrent cette tendance du système à pousser au choix de l'informalité et pour les partenaires sociaux, le débat est donc devenu celui de la justice fiscale (et sociale) et de la citoyenneté : payer l'impôt et les contributions sociales oui, mais pourquoi ?

Le *cadre légal, juridique et institutionnel et les politiques mises en œuvre* contiennent également d'autres exemples de distorsions qui tendent à maintenir voire à renforcer la sphère de l'économie informelle : par exemple la restriction aux primo-demandeurs d'emploi, ou aux demandeurs d'emploi, de certains programmes de création d'emploi, ou les restrictions similaires pour les seules personnes non pourvues d'un numéro de sécurité sociale, constituent autant d'incitations à rester dans l'informel aussi longtemps que l'on n'est pas satisfait de l'emploi qu'on occupe, voire à revendiquer le fait de ne pas être immatriculé à la sécurité sociale.

Cependant la situation du marché du travail et son contexte législatif et politique qui viennent d'être décrits nécessitent d'être complétés, pour être mieux compris dans la diversité et la complexité de leurs multiples dimensions, par une *approche qualitative du vécu des jeunes*, afin de pouvoir en prendre toute la mesure. A cette fin, trois focus groupes ont été réalisés en avril 2015 par l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ), avec des jeunes gens et jeunes filles, travailleurs de l'informel, chômeurs ou sortants du système éducatif à Kasserine, Sahline (Monastir) et à la Cité Ettadhamen (Tunis).

Le système éducatif est unanimement critiqué pour son incapacité à préparer à la vie active et aux besoins du marché du travail, mais par ailleurs l'éducation est considérée comme un acquis indispensable. La perception des jeunes par rapport à l'emploi et à l'emploi décent en particulier les conduit à idéaliser l'emploi public-administratif pour sa sécurité, la protection sociale étendue auquel il donne droit et ses relations hiérarchiques moins pesantes que dans le privé, et pourtant l'administration n'en est pas moins critiquée pour son inefficacité, son népotisme et la corruption qui la caractérise. Parallèlement il est considéré que l'Etat n'encourage pas suffisamment l'initiative privée et l'absence de perspectives conduit à envisager les solutions les plus extrêmes, le terrorisme et la migration clandestine, la contrebande apparaissant comme un moindre mal.

Parmi les *recommandations*, on retiendra l'élaboration d'un livre blanc sur la jeunesse et l'économie informelle. Il est aussi nécessaire de réaffirmer constamment la priorité que constitue l'emploi des jeunes et cette priorité doit être non-conditionnelle : elle s'applique à tous les jeunes sur le seul critère de l'âge, et non à certaines catégories d'entre eux (ceux qui sont inscrits comme demandeurs d'emploi, ou ceux qui ne sont pas immatriculés à la sécurité sociale). Il conviendrait également de repenser le système d'appui aux petits projets en l'unifiant et en l'aidant à aller au-devant des jeunes en mobilisant le mouvement associatif à cet effet. Les avantages consentis aux petits projets devraient être relativement plus significatifs que ceux accordés aux grands projets et bénéficier à tous les projets, qu'ils fassent appel ou non aux institutions publiques. La revalorisation des spécialités professionnelle, le développement des stages en entreprise et l'incitation à l'initiative privée doivent également devenir ou redevenir des priorités. Enfin, l'économie sociale et solidaire constitue un secteur créateur d'emploi vers lequel les jeunes ont tendance à s'orienter.

INTRODUCTION

En 2013, près de 75 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient sans emploi dans le monde, en augmentation de plus de 1 million par rapport à l'année précédente et de plus de 5 millions par rapport à 2007 (ILO, 2013 et 2014), plus de 6 millions avaient renoncé à rechercher un emploi. Le taux de chômage des jeunes (qui s'élevait à 13,1 pour cent en 2013) était près de 3 fois plus élevé que celui des adultes. Et c'est au Moyen Orient et en Afrique du Nord que ces taux de chômage étaient les plus élevés (respectivement à 27,2 pour cent et 29 pour cent). Le risque de chômage s'aggrave d'ailleurs avec le niveau éducatif de sorte que dans les pays ayant atteint de hauts niveaux d'éducation, les taux de chômage des jeunes diplômés sont les plus élevés.

Le chômage et le sous emploi des jeunes constituent un défi redoutable posé aux pouvoirs publics, ils représentent un coût social et économique exorbitant et menacent le tissu social. C'est de toute une génération dont il est question. Dans ses conclusions, le rapport de la 101^{ème} Conférence Internationale du Travail (BIT, 2012) remarquait : « *On a beaucoup appris sur la façon de surmonter les obstacles que rencontrent les jeunes lors de la transition vers le marché du travail. Mais dans de nombreux pays, des politiques inefficaces, macroéconomiques et autres, n'ont pas créé suffisamment d'emplois, en particulier pour les jeunes. L'engagement politique et les approches novatrices sont indispensables pour améliorer la situation* ». Reconnaissant qu'il n'existait pas d'approche unique, le rapport proposait d'adopter une démarche multidimensionnelle combinant des mesures macroéconomiques visant à stimuler une croissance riche en emplois décents et des politiques du marché du travail tendant à améliorer l'employabilité, encourager l'entrepreneuriat des jeunes et sensibles aux droits des jeunes (ibid.).

Cette difficile insertion des jeunes sur le marché du travail passe évidemment par l'emploi dans l'économie informelle : dans la plupart des pays, ce sont des contrats précaires de courte durée et sans garanties qui leur sont proposés tant par les petites entreprises que par les grandes, ou alors ils mettent en place eux-mêmes des formes d'auto-emploi qui ne présentent pas plus de garanties que les formes salariales.

Dans les diverses régions du monde, on assiste à une avancée régulière de l'emploi dans l'économie informelle qui concerne plus de 70 pour cent de la population occupée non agricole en Asie et en Afrique sub-Saharienne et plus de 50 pour cent en Afrique du Nord. Et bien que l'on ne dispose pas de données très approfondies sur la part des jeunes dans ces activités, il y a tout lieu de penser que ce secteur de l'économie constitue une part croissante des formes d'insertion des jeunes sur le marché du travail.

L'emploi dans l'économie informelle a fait l'objet d'un suivi régulier en Tunisie depuis les années 1970 jusqu'à son augmentation récente durant la période de transition. Mais elle n'a jamais vraiment été analysée dans le détail de ses composantes (constituée, au sens des définitions internationales des conférences de l'OIT, du secteur informel des micro-entreprises et des emplois salariés informels non couverts par la sécurité sociale dans les entreprises formelles ou dans les ménages), ni d'un point de vue démographique, c'est-à-dire quant à son rôle d'absorption des jeunes sortants du système éducatif. Il est temps que cette lacune soit comblée et la conjonction d'une série d'enquêtes et de sources statistiques et administratives offre l'opportunité de dresser un état des lieux plus que nécessaire en vue de permettre de définir des mesures et des politiques plus efficaces pour l'emploi des jeunes. En vue également de poser les bases d'une transition progressive et bien comprise de l'économie informelle vers l'économie formelle, telle que l'ont appelée de leurs vœux les dernières Conférences Internationales du Travail en 2014, et en 2015, cette dernière s'étant conclue par l'adoption à la quasi-unanimité des pays parties à la Conférence de recommandations en ce sens (CIT, 2015).

La présente étude, tout en s'appuyant sur la littérature et les travaux déjà réalisés sur l'emploi des jeunes en Tunisie, vise tout d'abord, dans une **première section**, à dresser un **panorama de la situation des jeunes sur le marché du travail et dans l'économie informelle en particulier**, à partir des diverses bases de données existantes et en particulier des enquêtes auprès des ménages et des entreprises réalisées dans la période récente. Dans une **seconde section**, on passera en revue le **cadre institutionnel, législatif et réglementaire** ainsi que les **politiques, dans les domaines de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale** afin d'y déceler les facteurs incitatifs à l'informalisation et à la formalisation des entreprises et des travailleurs, les blocages qu'ils ont pu susciter ainsi que les contournements qu'ils ont provoqués. L'objectif est de parvenir à un inventaire clair et exhaustif des mesures existantes qui permettra d'identifier leurs effets positifs, leurs contradictions ou leurs redondances. Une **troisième section** analyse le vécu des jeunes à partir des entretiens menés en focus groups dans les gouvernorats de Tunis, Kasserine et Monastir. Enfin une **quatrième section** propose des **recommandations** de mesures de politiques et de programmes innovants, afin de favoriser et faciliter la transition des jeunes de l'économie informelle vers l'économie formelle.

1. LA SITUATION DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET DANS L'ÉCONOMIE INFORMELLE EN TUNISIE

Afin de comprendre la situation des jeunes tunisiens sur le marché du travail, il faut remonter à ses origines démographiques et aux perspectives de population. Les estimations et projections de la Division de la Population des Nations Unies (UN-DESA-PD, 2013) permettent de suivre l'évolution des taux de dépendance (correspondant au rapport de la population âgée de moins de 15 ans et de 65 ans et plus à la population d'âge actif, c'est-à-dire âgée de 15 à 64 ans) ainsi que la proportion de la population d'âge actif dans la population totale. La surface qui se situe entre les intersections des deux courbes définit la durée et l'importance de ce que les démographes appellent le « dividende » ou le « bonus » démographique, période favorable au décollage économique, comme l'ont montré les expériences des économies émergentes d'Asie, comme la Corée. Une main d'œuvre jeune et bien formée est en effet le gage d'une certaine prospérité pour peu que des politiques d'accompagnement appropriées soient conduites et aussi, il faut bien l'ajouter, que le contexte international y soit favorable.

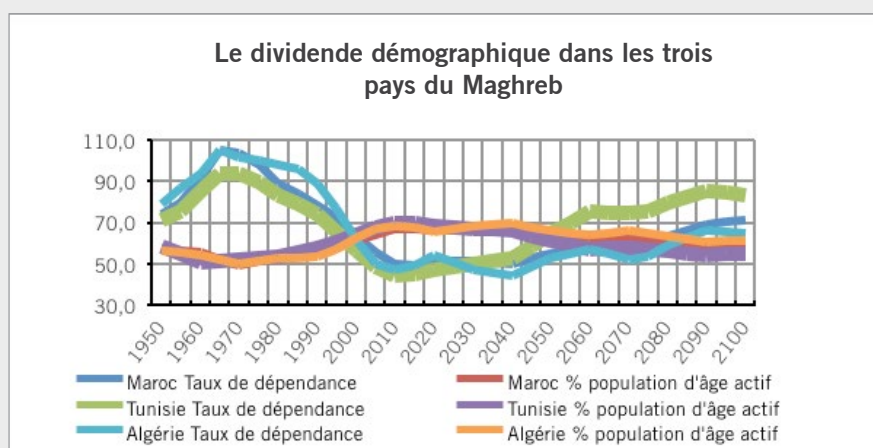
Des trois pays du Maghreb, c'est la Tunisie qui a été la première à s'engager dans la **période du « dividende démographique » où la population d'âge actif en vient à dépasser la population d'âge inactif**. C'est au milieu des années 1990 (graphique 1 ci-après que cette période a débuté et elle devrait se prolonger jusqu'aux années 2050 (alors qu'elle devrait se poursuivre jusqu'aux années 2080 au Maroc, et même plus tard en Algérie). Le mouvement est beaucoup plus accusé en Tunisie où la divergence est plus importante entre la courbe du taux de dépendance (qui descend plus bas) et celle de la proportion de la population d'âge actif (qui monte plus haut). Certes dans les trois pays, l'écart entre les courbes est en réalité beaucoup plus resserré du fait qu'une grande partie (près des trois quarts) de la population féminine d'âge actif reste inactive, surtout après le mariage et la maternité. Il n'empêche que l'écart, qui est à son maximum, de plus de 25 points dans les années 2010 pour la Tunisie (contre 18 pour le Maroc en 2015, et 21 pour l'Algérie en 2010) donne la mesure et le temps que le problème de l'emploi des jeunes a posé et posera aux pouvoirs publics tant que la croissance fera défaut.

Un « dividende démographique » en avance et plus accentué que dans les autres pays du Maghreb

De quel poids pèse la jeunesse dans ce phénomène ? Les enquêtes sur l'emploi auprès des ménages menées par l'Institut National de Statistique (INS) nous permettent de le mesurer sur les 8 années de la période 2005-2012. Le tableau 1, ci-après, nous montre que la part des jeunes âgés de 15 à 24 ans dans la population d'âge actif (15-64 ans) a diminué de deux points entre 2005 et 2012, passant de 30,5 pour cent à 28,5 pour cent, alors que celle des jeunes âgés de 15 à 29 ans a diminué d'un point,

passant de 43,9 pour cent en 2005 à 42,9 pour cent en 2012. De plus, la population d'âge actif ayant un niveau d'éducation supérieure a presque triplé durant la même période (tableau 2 ci-après), passant de plus de 390,000 à plus de 1,119,000 : les 15-24 ans qui représentaient un peu plus du quart de cette population en 2005 (26,5 pour cent) en représentaient plus du tiers en 2012 (33,1 pour cent) et les 15-29 ans sont passés de plus de 52 pour cent à plus de 56 pour cent. Il est aussi remarquable de noter qu'en 2012, les jeunes femmes de 15-29 ans de niveau d'éducation supérieure représentaient presque les 2/3 (64,2 pour cent) de l'ensemble des femmes d'âge actif de ce niveau (et 60,6 pour cent pour le niveau secondaire), alors que pour les hommes ces taux étaient respectivement de 48,6 pour cent et de 55,3 pour cent.

Graphique 1 :
Taux de dépendance
et proportion de la
population d'âge actif
dans les trois pays du
Maghreb, 1950-2100



Sources : Graphique élaboré à partir de United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2013). *World Population Prospects: The 2012 Revision*, CD-ROM Edition.

Tableau 1 :
Part des jeunes dans la
population d'âge actif,
2005-2012 (en %)

	2005	2008	2012
15-19 ans	15,5	14,0	13,6
20-24 ans	15,0	15,3	14,9
25-29 ans	12,4	13,9	14,4
15-24 ans	30,5	29,3	28,5
15-29 ans	43,9	43,2	42,9
15-64 ans (en milliers)	6 695,8	7 081,6	7 144,9

Sources : Elaboré à partir des enquêtes sur l'emploi de l'INS, 2005, 2008, 2012.

	2005	2008	2012
15-19 ans	0,7	0,8	4,4
20-24 ans	25,8	26,8	28,7
25-29 ans	25,8	27,6	23,2
15-24 ans	26,5	27,6	33,0
15-29 ans	52,3	55,2	56,2
15-64 ans (en milliers)	390,6	875,8	1 119,5

Tableau 2 :

Part des jeunes dans la population d'âge actif ayant un niveau d'éducation supérieure, 2005-2012 (en %)

Sources : Ibid.

On remarque (tableau 3 et graphique 2 ci-après) que les **taux d'activité** pour les divers groupes d'âge ont tous augmenté entre 2005 et 2012, sauf pour les femmes âgées de 15 à 19 ans, ce qui pourrait être expliqué par une plus grande rétention dans le système éducatif. Cependant, on constate que pendant la période 2005-2008 les classes d'âge 15-19 ans, 20-24 ans et pour l'ensemble des 15-24 ans, ont connu une plus grande rétention dans le système éducatif, rétention qui se serait atténuée entre 2008 et 2012. Les femmes atteignent leur taux d'activité le plus haut dans la classe d'âge 25-29 ans (avant le mariage ou la première maternité) alors que les hommes l'atteignent au delà de 30 ans (95 pour cent).

Ainsi, alors que les jeunes âgés de 15 à 29 ans représentent 42,9 pour cent de la population d'âge actif en 2012, ils représentent plus de 46 pour cent des actifs. Mais il n'y a que 31,3 pour cent de femmes actives dans cette classe d'âge, alors que les hommes en représentent 60,5 pour cent. Toutefois on ne constate pas de rattrapage des taux d'activité féminins sur les taux masculins au fil des années.

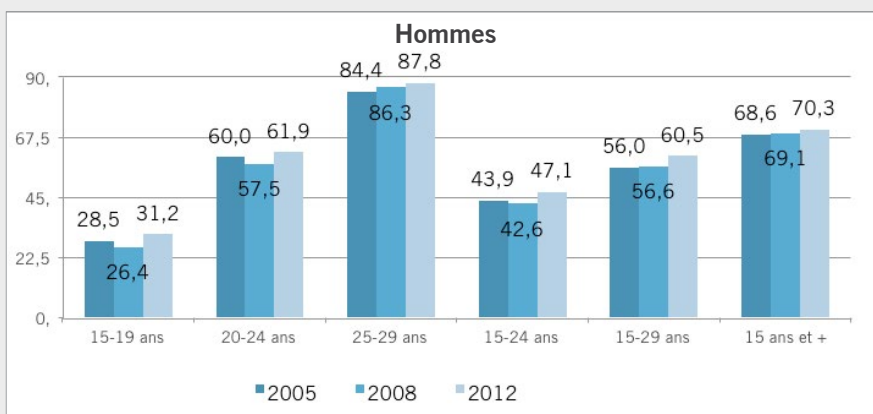
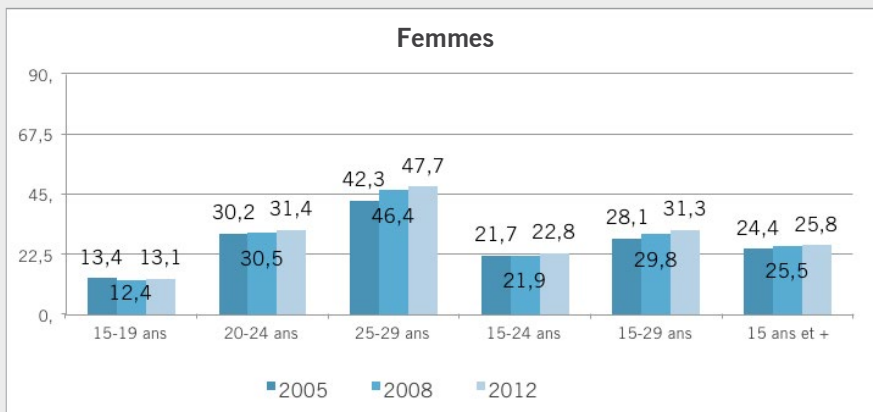
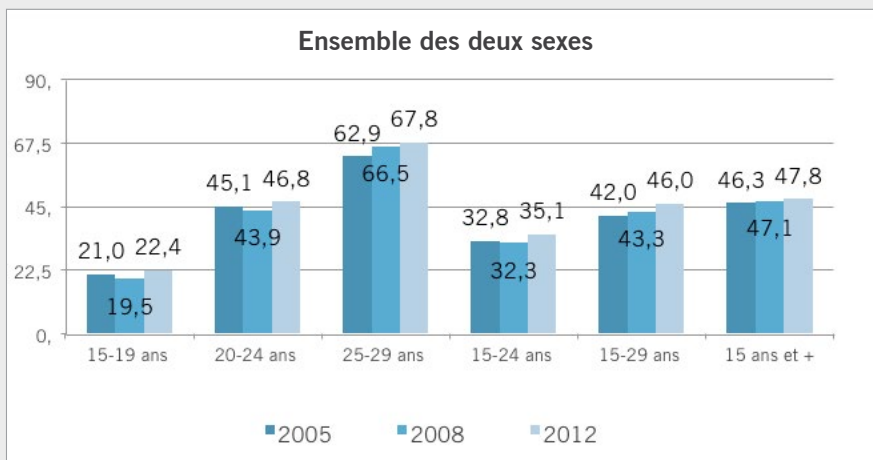
Des taux d'activité en hausse régulière

Tableau 3 :
Taux d'activité par
groupe d'âge,
2005-2012 (en %)

	2005	2008	2012
Ensemble des deux sexes			
15-19 ans	21,0	19,5	22,4
20-24 ans	45,1	43,9	46,8
25-29 ans	62,9	66,5	67,8
15-24 ans	32,8	32,3	35,1
15-29 ans	42,0	43,3	46,0
15 ans et +	46,3	47,1	47,8
Femmes			
15-19 ans	13,4	12,4	13,1
20-24 ans	30,2	30,5	31,4
25-29 ans	42,3	46,4	47,7
15-24 ans	21,7	21,9	22,8
15-29 ans	28,1	29,8	31,3
15 ans et +	24,4	25,5	25,8
Hommes			
15-19 ans	28,5	26,4	31,2
20-24 ans	60,0	57,5	61,9
25-29 ans	84,4	86,3	87,8
15-24 ans	43,9	42,6	47,1
15-29 ans	56,0	56,6	60,5
15 ans et +	68,6	69,1	70,3

Sources : Ibid.

Graphique 2 :
Taux d'activité par
groupe d'âge et sexe,
2005-2012



Sources : Graphiques élaborés à partir des données du Tableau 4 ci-dessous.

Des taux de chômage des jeunes parmi les plus élevés de la région

Le tableau 4 ci-après montre l'évolution des taux de chômage au cours de la même période. Plafonnant autour de 14 pour cent entre 2005 et 2010, le taux de chômage explose à 18,6 pour cent après la révolution en 2011, pour retomber à 17,4 pour cent en 2012, puis à 15,9 pour cent en 2013 et 15,2 pour cent en 2014. Ce sont les femmes qui sont les plus touchées puisque leur taux de chômage qui s'approchait de 19 pour cent avant la révolution (contre 12 à 13 pour cent pour les hommes) va bondir à 27,8 pour cent en 2011, pour retomber à 25,3 pour cent en 2012, à 22,7 pour cent en 2013 et 21,5 pour cent en 2014.

Tableau 4 :
Part des jeunes dans la population d'âge actif, 2005-2012 (en %)

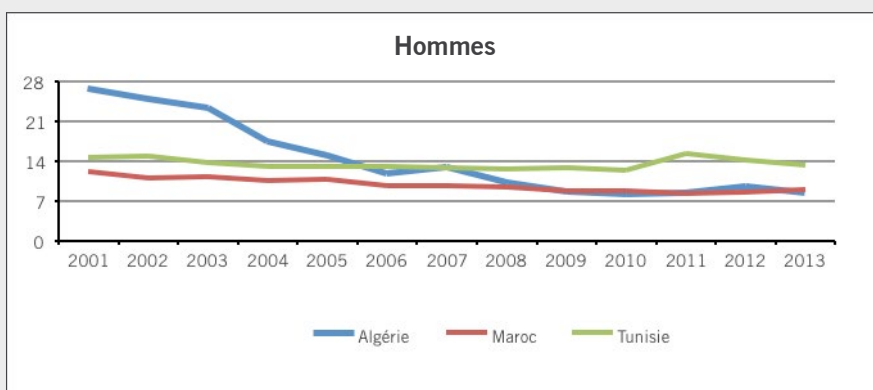
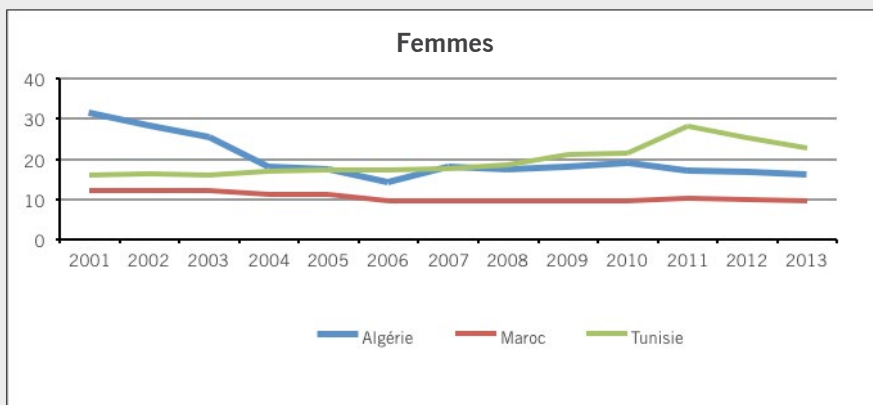
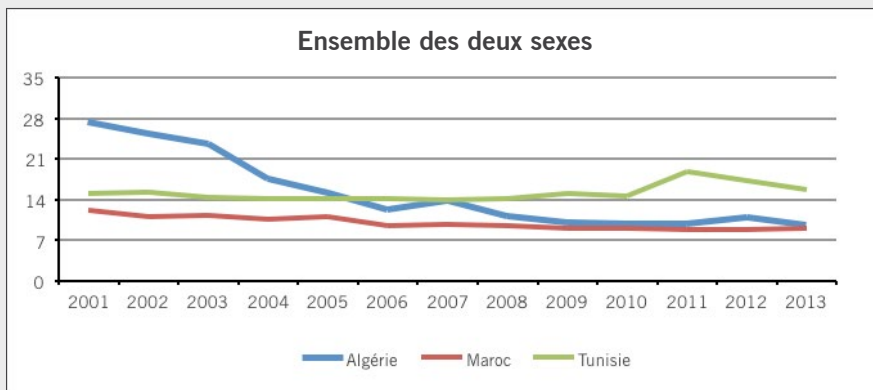
%	2005	2008	2010	2011	2012	2013	2014
Ensemble des deux sexes	14,2	14,2	13,0	18,6	17,4	15,9	15,2
Femmes	17,3	18,6	18,9	27,8	25,3	22,7	21,5
Hommes	13,1	12,6	10,9	15,2	14,4	13,3	12,7

Sources : Ibid.

Note : Entre 2008 et 2010, les taux de chômage ont été calculés pour la population de 18 à 59 ans.

Au Maghreb, depuis le milieu des années 2000, la Tunisie se situe dans la fourchette haute des taux de chômage, particulièrement pour les femmes dont les taux de chômage connaissent les plus gros écarts avec l'Algérie et le Maroc (graphique 3 ci-après).

Graphique 3 :
Taux de chômage par
sexe au Maghreb,
2001-2013



Sources : Charmes et Remaoun (2014).

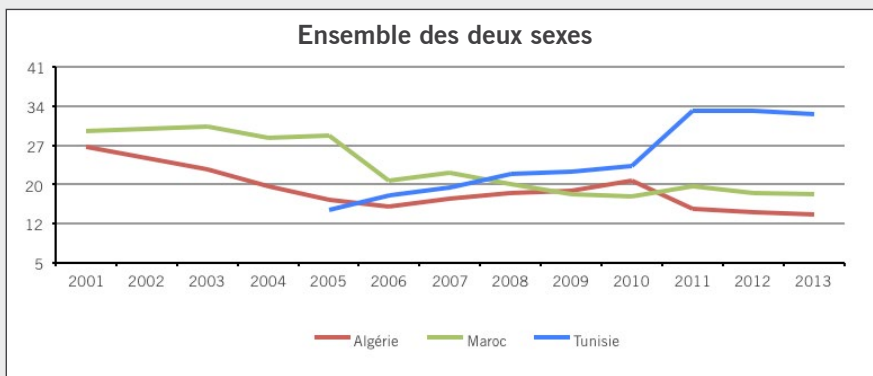
Les jeunes ont été les premiers à subir cette tendance à l'aggravation du chômage (tableau 5 ci-après) : en 2005, les taux de chômage des 20-24 ans et des 25-29 ans étaient déjà près du double du taux de chômage global, situation qui s'aggrave encore jusqu'en 2008 pour plafonner en quelque sorte jusqu'en 2010. L'explosion du chômage en 2011 se traduit par une aggravation de la situation des jeunes puisque le taux de chômage des 15 à 19 ans monte alors à 2,3 fois le taux global (43,6 pour cent contre 18,9 pour cent), celui des 20-24 ans à 2,2 fois (41,8 pour cent), et celui des 25-29 ans à 1,8 fois (34,5 pour cent). Globalement le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 29 ans est plus du double du taux de chômage global en 2011 et en 2012. Et la relative amélioration de la situation en 2012 ne sera pas parvenue à atténuer ces écarts vis-à-vis des jeunes qui restent les premières victimes du chômage. Bien que l'on ne dispose pas des données par sexe après 2005, il y a tout lieu de penser que les femmes ont subi avec encore plus de force la détérioration de la situation sur le marché du travail durant cette période.

Tableau 5 :
Evolution des taux de
chômage des jeunes,
2005-2012

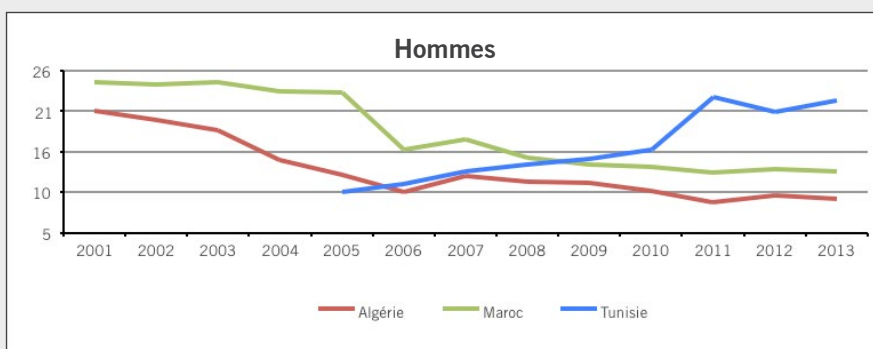
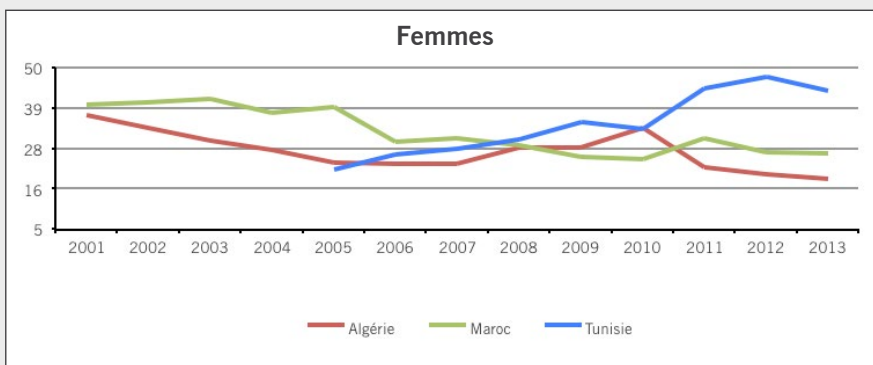
%	2005	2008	2010	2011	2012
Ensemble des deux sexes					
15-19 ans	13,9	33,9	28,7	43,6	35,2
20-24 ans	28,4	30,6	29,7	41,8	38,7
25-29 ans	27,1	25,0	24,2	34,5	32,7
15-24 ans	30,7	31,6	29,4	42,3	37,6
15-29 ans	27,3	28,3	26,7	38,2	35,2
Femmes					
15-19 ans	11,7				
20-24 ans	29,3				
25-29 ans	32,1				
Hommes					
15-19 ans	15,0				
20-24 ans	28,0				
25-29 ans	24,8				

Sources : Ibid.

Bien qu'il porte sur l'ensemble de la population active, et pas seulement sur ses segments les plus jeunes, le graphique 4 ci-après montre bien l'énorme impact qu'a eu la révolution sur le taux de chômage des diplômés ou des actifs de niveau d'éducation supérieure dont on sait (tableau 2 supra) qu'ils sont pour une très large fraction constitués de jeunes de moins de 29 ans. Cette aggravation intervient au moment même où les autres pays du Maghreb lançaient ou consolidaient des politiques actives du marché du travail pour venir à bout de ce gaspillage des ressources humaines que représente le chômage des diplômés, en réaction aux « printemps arabes ».



Graphique 4 :
Taux de chômage
des actifs de niveau
enseignement supérieur
au Maghreb, 2001-2013



Sources : Charmes et Remaoun (2014), actualisé.

Industries manufacturières et secteurs de l'Education-Santé sont les deux pôles d'absorption des jeunes sur le marché du travail

Selon les résultats de l'Enquête Population et Emploi 2012 de l'INS (tableaux A1 et A2 de l'Annexe), c'est dans les industries manufacturières, et plus précisément les industries mécaniques et électriques, et les industries du textile de l'habillement et de la chaussure que les jeunes sont prédominants. Ils représentent un tiers des travailleurs des branches manufacturières (33,3 pour cent), jusqu'à 41,2 pour cent des travailleurs dans les industries mécaniques et électriques, et 36 pour cent dans le textile-confection (spécialement pour les femmes). Suit la branche des réparations (y compris probablement les garagistes que la nomenclature classe dans le commerce automobile) avec 30,2 pour cent de jeunes de moins de 30 ans. On remarque que ce sont les branches qui utilisent traditionnellement le plus d'apprentis qui sont ainsi identifiées. Viennent ensuite les branches de l'hôtellerie restauration (28,5 pour cent) et les services sociaux et culturels (27,6 pour cent). En revanche, les branches qui attirent ou du moins absorbent le moins les jeunes sont les mines et l'énergie (15,1 pour cent), les banques et assurances (15,3 pour cent), l'éducation, la santé et les services administratifs (17 pour cent) et l'agriculture (19,8 pour cent).

Globalement (tableau A2 de l'Annexe), ce sont les services (dans leur ensemble) qui procurent le plus d'emploi aux jeunes âgés 15 à 29 ans (45,5 pour cent) et aux jeunes âgés de 15 à 24 ans (35,8 pour cent), puis les industries manufacturières dans leur ensemble (25,7 pour cent) et même proportionnellement plus aux jeunes âgés de 15 à 24 ans (28,6 pour cent). On notera aussi que des branches comme le textile ou l'agriculture ont des taux d'absorption des jeunes qui diminuent avec l'âge. L'industrie textile emploie ainsi 16,8 pour cent des jeunes âgés de 15 à 19 ans, 13,2 pour cent des jeunes de 20 à 24 ans et seulement 9,9 pour cent des jeunes âgés de 25 à 29 ans, la caractéristique de cette industrie étant d'employer les jeunes filles avant le mariage, ce qui permet de maintenir une main d'œuvre sans ancienneté et rapidement formée à des tâches répétitives. De même l'agriculture absorbe respectivement 25,6 pour cent, 16,8 pour cent et 12,4 pour cent de ces classes d'âge, au contraire des branches comme les industries mécaniques et électriques (5 pour cent, 6,7 pour cent et 6,5 pour cent respectivement) ou les réparations, et surtout l'éducation et la santé (respectivement 2,7 pour cent, 11 pour cent et 15 pour cent), qui maintiennent ou améliorent leurs taux d'absorption avec l'âge.

Des taux de NEET élevés parmi les 15-24 ans et les 15-29 ans, particulièrement chez les femmes

Indicateur de la situation sur le marché du travail devenu indispensable car présumant de la vulnérabilité particulière des groupes qui en sont affectés, le taux de NEET (acronyme de « Neither in Employment nor in Education or Training », qui signifie « les jeunes ni dans l'emploi ni dans la formation ou l'éducation ») ne peut être facilement calculé à partir des enquêtes emploi de l'INS car il requiert de disposer des statistiques de la population actuellement scolarisée par groupe d'âge. C'est l'Enquête sur la Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en Tunisie¹ (2013) réalisée par le BIT et l'ONEQ (voir infra) qui a permis de le calculer (tableau 6 et graphique 5 ci-dessous).

¹ Enquête rattachée à la série des Enquêtes Transition vers la Vie Active (ETVA) que le Bureau International du Travail a réalisées dans plus d'une trentaine de pays.

Les résultats de l'ETVA 2013 font apparaître un taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 29 ans s'élevant à 31,8 pour cent (39,6 pour cent pour les femmes et 27,8 pour cent pour les hommes) en nette baisse par rapport à 2012 où il s'élevait à 35,2 pour cent (tableau 5 supra). Le taux de NEET est de 17,9 pour cent. Ce taux global augmente avec l'âge puisqu'il passe de 10,8 pour cent pour les 15-19 ans, à 16,7 pour cent pour les 20-24 ans et à 25,1 pour cent pour les 25-29 ans.

	%	Femmes	%	Hommes	%	Ensemble	%
Effectifs 15-29 ans		1 429 403	100,0	1 466 279	100,0	2 895 682	100,0
En cours de scolarisation		567 222	39,7	535 683	36,5	1 102 904	38,1
<i>Dont occupés</i>		9 921	1,7	33 307	6,2	43 227	3,9
<i>Dont en recherche d'emploi</i>		962	0,2	4 325	0,8	5 287	0,5
Occupés		258 202	18,1	601 021	41,0	859 223	29,7
Chômeurs		174 559	12,2	240 256	16,4	414 815	14,3
NEET		429 420	30,0	89 320	6,1	518 740	17,9

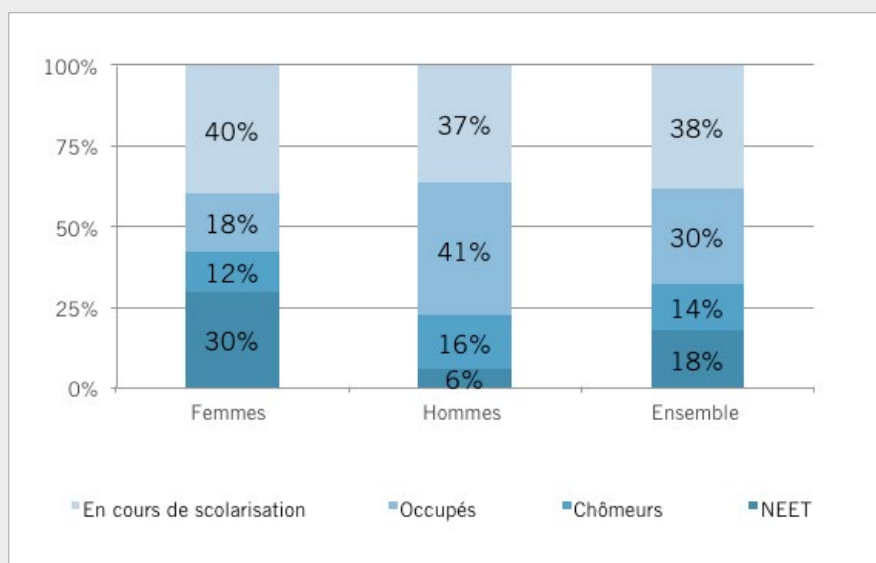
Tableau 6 :

Effectifs et proportions des jeunes âgés de 15 à 29 ans qui ne sont ni dans l'emploi, ni dans le système éducatif ou en formation (NEET), 2013

Sources : Tableau élaboré à partir des données de BIT-ONEQ (2013), Enquête ETVA.

Graphique 5 :

Proportion des jeunes âgés de 15 à 29 ans qui ne sont ni dans l'emploi, ni dans l'éducation ou la formation (NEET), 2013



Sources : Graphique élaboré à partir des données de BIT-ONEQ (2014), Enquête ETVA.

Les femmes âgées de 15 à 29 ans sont nettement plus touchées que les hommes par ce phénomène d'exclusion puisque leur taux de NEET s'élève à 30 pour cent contre 6,1 pour cent pour les hommes. De plus, au nombre de 429,420 (contre 89,320 hommes), elles représentent 82,8 pour cent de l'ensemble des NEET. On pourrait considérer que cet écart, au même titre que leur taux de chômage élevé, est un indicateur de leurs difficultés d'insertion sur le marché du travail. Cependant il pourrait surtout être le reflet de normes sociales et culturelles qui tendent à tenir les femmes à l'écart du marché du travail et expliquent les faibles taux d'activité des femmes dans tous les groupes d'âge. Il pourrait être aussi le reflet de conditions de travail ne permettant pas aux femmes d'accorder leur activité économique aux tâches familiales qui leur sont dévolues et encore trop peu partagées avec leurs familles. Le NEET élevé des jeunes femmes mérite une attention particulière parce que c'est au niveau de ce groupe d'âge que le déblocage vers des taux d'activité plus élevés pourrait s'opérer avec probablement une certaine soudaineté. Et d'ailleurs les taux de chômage élevés en sont peut-être un premier signe annonciateur.

Plus faible, le taux de NEET chez les jeunes hommes n'en est pas moins problématique, car contrairement aux jeunes femmes pour lesquelles il s'explique par l'existence de tâches domestiques et familiales, celui des jeunes hommes reste plus difficile à comprendre. De plus, ils laissent les jeunes hommes dans un état d'inactivité qui pourrait les transformer en proies faciles de diverses formes de délinquance ou de déviance.

Outre le genre, les facteurs qui contribuent à la forte prévalence des NEET sont le faible niveau scolaire atteint (du fait des abandons scolaires), le manque de qualifications, le contexte socio-économique ou culturel/religieux familial, une mauvaise santé ou un handicap (BIT-ONEQ, 2014 ; ETF, 2014b).

Bien que la Tunisie ait été l'un des premiers pays à avoir tenté de mesurer de façon systématique et exhaustive l'emploi dans le secteur informel, celui-ci reste aujourd'hui mal connu du fait de l'absence d'enquête nationale spécifique qui lui soit dédiée. Il n'existe d'ailleurs pas de définition statistique de l'emploi informel en Tunisie (encadré 1 ci-dessous). On dispose d'estimations indirectes effectuées depuis le milieu des années 1970 et montrant les variations de l'emploi dans l'économie informelle au gré des fluctuations de la croissance (tableau 7 et graphique 6 ci-après) et en comparaison avec les autres pays d'Afrique du Nord. La plus récente estimation concerne l'année 2012 et elle est basée sur la comparaison des résultats de l'enquête population et emploi et de l'enquête quinquennale sur les micro-entreprises de l'INS avec la base des données de la CNSS compilée par le CRES (Charmes et Ben Cheick, 2015, à paraître).

L'emploi dans l'économie informelle

Il n'existe pas de définition officielle ni statistique de l'économie informelle en Tunisie. Cela explique l'absence de collecte d'information systématique sur ces formes d'activités.

L'emploi dans l'économie informelle est ici défini dans ce rapport comme la conjonction (et non l'addition) de l'emploi informel (c'est-à-dire de l'emploi ne donnant pas lieu au versement de cotisations sociales) et de l'emploi dans le secteur informel (c'est-à-dire de l'emploi dans des micro-entreprises sans comptabilité, de petite taille (5 salariés au maximum) et/ou non enregistrées, et/ou n'enregistrant pas leurs salariés). Comme certains travailleurs (salariés ou non salariés) de ces micro-entreprises peuvent éventuellement verser des cotisations sociales, les deux sous-ensembles ne sont pas simplement additifs. En outre l'indicateur, pour être pertinent, est limité à l'économie non agricole.

On renvoie aux définitions des 15^{ème} et 17^{ème} Conférences Internationales des Statisticiens du Travail (BIT, 1993 et 2003).

Encadré 1 : Définition de l'économie informelle en Tunisie

La Tunisie a été le plus souvent et jusqu'à la période récente le pays d'Afrique du Nord connaissant le plus faible taux d'emploi dans l'économie informelle non agricole, descendant jusqu'à 35 pour cent en 2000-04, mais avec un maximum à 47,1 pour cent en 1995-99. Après la révolution de 2011, on a d'abord assisté à une baisse paradoxale de ce taux (à 33,9 pour cent en 2012 un an après la révolution) consécutive à la titularisation des travailleurs précaires dans le secteur public et à un gonflement du taux de chômage dû à une non déclaration volontaire du travail informel afin de pouvoir bénéficier des programmes de recrutement dans le secteur public (programme Amal). Puis c'est à un retournement attendu de la tendance que l'on assiste à partir de 2013 avec un taux estimé à 40,2 pour cent (Charmes et Ben Cheikh, 2015). Le tableau 7 ci-dessous retient l'année 2013 pour la Tunisie dans la dernière période, car l'année 2012 apparaît trop exceptionnelle (avec un taux de chômage ouvert et un taux d'embauche dans la fonction publique exceptionnellement élevés), pour traduire la tendance de la période quinquennale.

Tableau 7 :
Evolution de l'emploi
dans l'économie
informelle non agricole
dans les pays d'Afrique
du Nord, 1975-2015

En % de l'emploi non agricole	1975-1979	1980-1984	1985-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2004	2005-2009	2010-2014
Afrique du Nord	39,6		34,1		47,5	47,3	53,0	50,2
Algérie	21,8		25,6		42,7	41,3	45,6	40,7
Maroc		56,9			44,8	67,1	78,5	70,1
Tunisie	38,4	35,0	39,3		47,1	35,0	36,8	40,2
Egypte	58,7		37,3		55,2	45,9	51,2	49,6

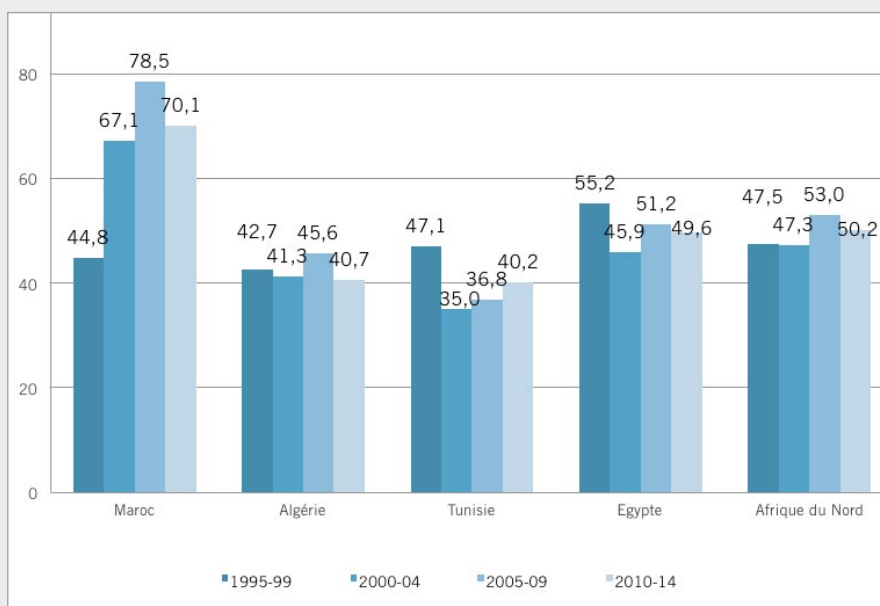
Sources : Charmes (2011), *A worldwide overview of trends and characteristics of informal employment and informal sector in a gender perspective*, Contribution to the update of the ILO Women and Men in the Informal Economy, ILO-WIEGO, Geneva. Charmes (2012), *The Informal Economy Worldwide: Trends and Characteristics in Margin-The Journal of Applied Economic Research*, 6 : 2 (2012): 103-132. Mis à jour pour la période récente. .

Note : Le chiffre en italique porte sur le seul secteur informel (et non sur l'ensemble de l'économie informelle).

La part du secteur informel dans le PIB non agricole a pu être estimée à 25,2 pour cent en 2003, 20,3 pour cent en 2007 et 23,8 pour cent en 2012, (Ibid.).

Les méthodes indirectes utilisées pour procéder à de telles estimations ne permettent pas de connaître avec précision les caractéristiques démographiques de la population employée dans l'économie informelle. Elles nous permettent seulement de savoir que les femmes ne représentent guère plus de 27,4 pour cent des travailleurs dans l'économie informelle et qu'elles sont plus présentes dans l'emploi informel hors du secteur informel (45,8 pour cent) que dans l'emploi du secteur informel stricto sensu (19,3 pour cent), de sorte qu'elles sont plus nombreuses à être salariées informelles (76 pour cent) qu'indépendantes informelles (24 pour cent). Tandis que les hommes sont relativement plus nombreux dans les situations de travailleurs indépendants (46,8 pour cent).

Tant que les enquêtes nationales de l'INS n'auront pas incorporé de façon définitive les critères de définition de l'informalité dans leurs questionnaires, il faudra donc s'en remettre aux enquêtes occasionnelles pour mieux appréhender le poids des jeunes dans l'économie informelle.



Graphique 6 :
Evolution de l'emploi dans l'économie informelle non agricole dans les pays d'Afrique du Nord, 1995-2014

Sources : Tableau 7 supra.

Dans la période récente, outre l'enquête quinquennale de l'INS sur les micro-entreprises (réalisée depuis 1997), plusieurs enquêtes ont été conduites par diverses institutions, lesquelles permettent de mesurer le rôle joué par l'économie informelle en tant que porte d'entrée des jeunes sur le marché du travail. Ces enquêtes sont : l'enquête de Global Fairness-ISTIS and TAMSS (2013) sur les travailleurs informels en Tunisie, l'enquête de l'UGTT (2014), et surtout les deux enquêtes ETVA auprès des ménages et des entreprises sur la transition vers la vie active (BIT-ONEQ, 2014 et 2015).

L'Enquête Nationale sur les Micro-Entreprises réalisée par l'INS est l'enquête la plus ancienne et la plus régulière sur ce que l'on peut considérer comme la composante supérieure du secteur informel en Tunisie. Certes on pourrait considérer que les micro-entreprises enquêtées, dont l'échantillon est tiré du répertoire national des entreprises de l'INS (qui rassemble les informations de la Direction des Impôts et de la Sécurité Sociale), sont par définition des entreprises « enregistrées » et donc formelles. Cependant elles jouissent du statut de personnes physiques, ne tiennent pas de comptabilité complète (sans bilan) et emploient moins de 6 salariés permanents, autant de critères qui correspondent à la définition internationale du secteur informel de 1993. En outre, lors de l'enquête, entre 30 et 50 pour cent des entreprises ne sont pas retrouvées aux adresses indiquées dans le répertoire, ce qui témoigne à tout le moins d'une très grande mobilité et, pourrait-on considérer, d'une certaine volonté d'invisibilité. Les micro-entreprises ainsi définies représentent selon les années entre 53 pour cent (en 1997 et 2007) et 59 pour cent (en 2012) de l'emploi total dans l'économie informelle.

En 2012, les micro-entreprises employaient 666,234 personnes, dont 22,1 pour cent de femmes, contre 507,271 en 2007. Le tableau 8 ci-après montre l'évolution de la part des jeunes dans l'emploi des micro-entreprises. Le résultat est surprenant : au fil des années, la proportion des jeunes a diminué de plus de moitié dans l'ensemble des branches d'activité et plus fortement chez les femmes (et en particulier dans les industries manufacturières). Les jeunes âgés de moins de 25 ans, qui représentaient 16,8 pour cent de l'emploi total des micro-entreprises en 1997, n'en représentaient plus que 7,8 pour cent en 2012. Pour les femmes de moins de 25 ans, ces proportions sont passées de 22,9 pour cent de l'emploi féminin dans les micro-entreprises à 9 pour cent entre les deux dates. C'est dans les industries et le commerce que cette chute a été la plus spectaculaire et à une vitesse particulièrement rapide entre 2007 et 2012, notamment pour les jeunes femmes employées dans l'industrie dont la part a décliné d'un facteur 4. Même si, en valeur absolue, les effectifs des moins de 25 ans ont augmenté de quelque 3,000 individus entre 2007 et 2012, le potentiel d'absorption des micro-entreprises du secteur informel semble donc avoir été fortement réduit. Par ailleurs, la révolution de 2011 ne semble pas avoir inversé cette tendance, au contraire, elle l'a même aggravée en ce qui concerne les femmes.

En %	1997	2002	2007	2012
Ensemble				
Industries	25,4	22,7	15,6	12,0
Construction	8,5	13,9	8,0	8,8
Commerce	16,5	13,5	9,9	7,7
Services	11,8	10,9	8,4	6,8
Total	16,8	14,3	10,1	7,8
Femmes				
Industries	40,6	29,9	22,1	11,0
Construction	-	-	-	-
Commerce	17,0	10,0	13,2	6,7
Services	20,8	17,6	11,9	10,8
Total	22,9	15,8	13,8	9,0
Hommes				
Industries	23,2	21,7	14,2	12,2
Construction	8,3	13,8	8,0	8,9
Commerce	16,5	14,2	9,1	8,0
Services	9,8	9,4	7,3	5,4
Total	15,8	14,0	9,2	7,4

Tableau 8 :

Evolution de la part des jeunes âgés de moins de 25 ans dans l'emploi des micro-entreprises par branche d'activité, 1997-2012

Sources : INS, 2000, 2005, 2010, 2014.

Note : - Non significatif.

Le tableau A3 en Annexe présente l'évolution de l'emploi dans les micro-entreprises par groupe d'âge et niveau d'instruction. Malgré la limitation de leur potentiel d'absorption, il apparaît que les micro-entreprises ont augmenté leur taux d'emploi de jeunes ayant un niveau d'éducation supérieure, puisque ceux-ci en sont venus à représenter 10,7 pour cent de la classe d'âge des 20-24 ans en 2012 (contre 8,3 pour cent en 2007 et seulement 1,4 pour cent en 2002), et même 20,6 pour cent de la classe d'âge des 25-29 ans (contre 14,9 pour cent en 2007 et 3,9 pour cent en 2002). Cette tendance est encore plus nette pour les jeunes femmes dont les taux ont doublé entre 2007 et 2012, passant de 16,5 pour cent à 32,2 pour cent chez les 20-24 ans (et de 26,8 pour cent à 31,7 pour cent chez les 25-29 ans). D'une façon générale, le tableau A3 traduit l'inexorable élévation du niveau d'instruction de la main d'œuvre du secteur des micro-entreprises, signe positif pour le secteur, mais aussi indication de l'échec du secteur formel à absorber cette main d'œuvre de haut niveau de qualification.

En 2012, l'emploi dans les micro-entreprises était constitué par les employeurs et indépendants – et leurs associés – (65,1 pour cent), les salariés (28,1 pour cent), les aides familiaux (5,3 pour cent) et enfin les apprentis (1,1 pour cent) (tableau 9 ci-dessous). Ces proportions sont pratiquement inversées dans les groupes d'âge les plus jeunes : l'apprentissage représentait 60,9 pour cent de l'emploi total des jeunes de moins de 18 ans dans les micro-entreprises et encore 25,9 pour cent de l'emploi des jeunes de 18 et 19 ans. La proportion des salariés augmente avec l'âge, remplaçant progressivement les apprentis, et c'est à partir de 25 ans que la proportion des salariés se met à diminuer au profit des patrons et indépendants. Chez les 25-29 ans, les salariés représentent 58,2 pour cent de l'emploi dans les micro-entreprises et le statut de patron et d'indépendant y compte pour 31,7 pour cent.

Tableau 9 :
Evolution de la structure des emplois dans les micro-entreprises par groupe d'âge et situation dans la profession, 2007-2012 (% en lignes)

Ensemble des deux sexes	Patrons, indépendants		Salariés		Apprentis		Aides familiaux	
	2007	2012	2007	2012	2007	2012	2007	2012
<18 ans	5,2	1,0	29,4	30,6	43,6	60,9	21,1	7,6
18-19 ans	5,4	7,6	41,2	58,9	26,9	25,9	24,2	7,6
20-24 ans	15,5	16,8	60,1	65,5	2,4	5,9	21,2	11,8
25-29 ans	39,3	31,7	26,4	58,2	0,4	0,8	8,8	8,9
30 ans et +	75,2	73,8	18,6	21,3	0	0,1	6,0	4,3
Total	64,5	65,1	25,7	28,1	1,5	1,1	7,9	5,3

Sources : INS, 2010, 2014.

Globalement, les jeunes âgés de 15-24 ans représentaient en 2012 seulement 1,2 pour cent des patrons-indépendants des micro-entreprises, et les 15-29 ans, 7 pour cent (tableau 10). Ils comptaient également pour 13 pour cent des salariés, tandis que les 15-29 ans représentaient 37,6 pour cent.

Ensemble des deux sexes	Patrons, Indépendants	Salariés	Apprentis	Aides familiaux
15-19 ans	0,1	3,0	57,8	2,6
20-24 ans	1,1	10,0	22,5	9,7
25-29 ans	5,8	24,6	8,3	20,1
15-29 ans	7,0	37,6	88,6	32,4
30 ans et +	93,0	62,3	11,4	67,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 10 :
Composition de l'emploi dans les micro-entreprises par groupe d'âge et situation dans la profession, 2012 (% en colonnes)

Sources : INS, 2014.

Par ailleurs l'enquête de l'INS donne de précieuses indications sur l'évolution des salaires par âge et sexe au cours de la période examinée (tableau 11 ci-après). On remarque qu'en moyenne, le salaire des femmes est inférieur au SMIG (302 Dinars mensuels en 2012) alors que le salaire des hommes lui est supérieur. Le salaire féminin moyen ne représente que 64,5 pour cent du salaire masculin moyen, écart qui a eu tendance (sauf en 2007) à se dégrader depuis 1997 où il s'élevait à 75,5 pour cent. Les femmes employées dans les micro-entreprises n'atteignent pratiquement jamais le SMIG alors que les hommes atteignent ce niveau de rémunération dès l'âge de 25 ans et s'en rapprochent dès l'âge de 20 ans, c'est-à-dire au sortir de l'apprentissage. Cette règle est restée à peu près stable pour les hommes depuis 1997, alors que le niveau des salaires féminins s'est constamment dégradé depuis 1997, année où elles atteignaient ce niveau de rémunération à l'âge de 30 ans, puis de 40 ans en 2002 et de 50 ans en 2007.

Etant donné que légalement l'indemnité d'apprentissage est égale à 30-60 pour cent du SMIG selon l'ancienneté de l'apprenti, il est normal que les rémunérations des moins de 18 ans soient inférieures au SMIG. Toutefois, la persistance de l'écart chez les 18-19 ans et surtout chez les 20-24 ans et les 25-29 ans montre bien le caractère informel de la relation de travail que subissent les jeunes employés dans les micro-entreprises.

Tableau 11 :
Evolution des salaires
mensuels moyens par
sexe et âge dans les
micro-entreprises,
1997-2012

	1997		2002		2007		2012	
	Femmes	Femmes	Femmes	Femmes	Femmes	Femmes	Femmes	Femmes
<18 ans	94	81	118	113	127	101	274	304
18-19 ans	96	114	112	162	146	137	173	216
20-24 ans	132	156	126	205	141	208	193	293
25-29 ans	152	195	158	231	189	250	255	358
30-39 ans	178	220	186	254	233	276	256	427
40-49 ans	144	219	203	258	223	293	269	407
50-59 ans	154	227	273	249	271	281	204	406
60 et +	118	234	142	215	125	275	309	363
Ensemble	148	196	157	232	182	262	249	386
SMIG	169 Dinars		204 Dinars		240 Dinars		302 Dinars	

Sources : INS, 2000, 2005, 2010, 2014.

Notes : En jaune, groupe d'âge à partir duquel le salaire moyen dépasse le SMIG.

Toutefois l'enquête quinquennale de l'INS sur les micro-entreprises, n'est pas à proprement parler une enquête sur le secteur informel. Plusieurs autres enquêtes réalisées en Tunisie se sont fixé cet objectif de parvenir à une meilleure connaissance sur l'économie informelle.

Dans une *étude réalisée par l'UGTT* en 2014 et portant sur 1,128 entreprises informelles dans 9 gouvernorats du pays, Karim Trabelsi (2014) trouve qu'un peu plus de 21 pour cent de jeunes de 25 ans et moins travaillent dans ces entreprises informelles. Par ailleurs, en étendant la définition de la jeunesse jusqu'à 34 ans, c'est dans le secteur du tourisme que se trouve la plus forte concentration de jeunes (69 pour cent), suivi par le bâtiment (60 pour cent) et par les transports (50 pour cent).

L'enquête de la Tunisian Association of Management and Social Stability (TAMSS)

sur les travailleurs informels en Tunisie a été menée en collaboration avec la Global Fairness Initiative, Partners for Democratic Change et le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi en 2013, dans le cadre du programme TILI : Tunisia Inclusive Labor Initiative (Global Fairness-ISTIS and TAMSS, 2013). Elle a porté sur 1,203 travailleurs informels répartis dans les 6 régions du pays. Seulement 3,5 pour cent des travailleurs étaient âgés de moins de 20 ans mais 37,2 pour cent de moins de 30 ans (ce qui est nettement supérieur aux 23,9 pour cent de moins de 30 ans dans la population active occupée dans son ensemble en 2012 (cf. tableau A1 en annexe). Un des résultats les plus intéressants de l'enquête concerne la satisfaction des jeunes travailleurs dans leurs emplois actuels. Plus de la moitié (50,5 pour cent) des jeunes travailleurs informels âgés de 20 à 29 ans, et 58,9 pour cent des moins de 20 ans, sont à la recherche d'un autre emploi, proportions qui augmentent avec le niveau de scolarisation (tableau 12 ci-après).

Selon l'enquête, près de la moitié des jeunes travailleurs de moins de 20 ans sont employés dans l'agriculture, et près d'un tiers (31,1 pour cent) dans le commerce et la réparation automobile, cette dernière proportion restant sensiblement équivalente (32,6 pour cent) pour les jeunes âgés de 20 à 29 ans, alors qu'ils ne sont plus que 20,4 pour cent à travailler dans l'agriculture dans cette classe d'âge.

Concernant les gains, qu'il s'agisse des salaires ou des revenus de l'entreprise et en incluant les travailleurs non rémunérés comme les apprentis et les aides familiaux, l'enquête révèle qu'en 2013, 99,7 pour cent des jeunes de moins de 20 ans travaillant dans l'économie informelle gagnaient moins de 400 Dinars par mois, et 58,4 pour cent moins de 200 Dinars (à comparer au SMIG mensuel pour 48 heures par semaine de 302 Dinars). Pour la classe d'âge des 20-29 ans, ces proportions passent respectivement à 84,1 pour cent et 35,2 pour cent. Ces chiffres paraissent bien confirmer les résultats de l'enquête de l'INS sur les micro-entreprises (voir supra).

Pour autant, ils sont 63,5 pour cent parmi les moins de 20 ans à considérer que leur emploi est en adéquation avec la formation qu'ils ont reçue, mais cette proportion tombe à 32,6 pour cent chez les 20-29 ans.

Enfin l'enquête montre que 71 pour cent des jeunes travailleurs informels de moins de 20 ans (et 51,1 pour cent des 20 à 29 ans) opèrent sous le statut de salariés occasionnels, contre 9,3 pour cent comme salariés permanents pour les moins de 20 ans et 25 pour cent pour les 20-29 ans (Tableau 12). Ils ne sont guère plus de 13 pour cent dans chacun des deux groupes d'âge à exercer leur activité comme indépendants, alors que cette proportion monte à plus de 28 pour cent, 53 pour cent et 60 pour cent chez les 30-39 ans, les 40-49 ans et les plus de 50 ans respectivement.

Tableau 12 :
Caractéristiques des
jeunes travailleurs
informels, 2013

	< 20 ans	20-29 ans
Recherche d'un autre emploi		
Oui	58,9	50,5
Rémunération		
<200D	58,4	35,2
>199D et <400D	41,3	48,9
Adéquation emploi/formation		
Oui	63,5	32,6
Pense continuer dans l'économie informelle		
Non	31,2	35,2
Situation dans la profession		
Employeurs	0	1,5
Indépendants	13,1	13,7
Aides familiaux	0,4	4,9
Apprentis	6,1	3,9
Salariés permanents	9,3	25,0
Salariés occasionnels	71,1	51,1

Sources : Global Fairness-ISTIS and TAMSS (2013).

94,8 pour cent des jeunes employeurs et indépendants interviewés lors de l'enquête ne sont pas enregistrés au fisc et 89,5 pour cent ne paient pas de taxes. Par ailleurs il est intéressant de noter que 10 pour cent des travailleurs informels bénéficient d'une carte de soins gratuits (AMG I) et 7 pour cent d'une carte de soins à tarif réduit (AMG II) ; en outre 18,5 pour cent supplémentaires sont couverts à travers leur conjoint (28,1 pour cent pour les femmes). 81 pour cent des personnes interrogées ont répondu n'avoir aucune idée des droits et obligations relatifs à la sécurité sociale.

A la question de savoir pourquoi ne pas aller vers la « formalisation » de leur activité, 26,4 pour cent des jeunes répondent ne pas y avoir songé, 21,8 pour cent disent être intéressés mais ne pas savoir comment faire et 22,9 pour cent indiquent que leur activité n'est pas assez développée pour cela.

Mais c'est ***l'Enquête sur la Transition vers la Vie Active (ETVA)*** réalisée en 2013 par le BIT en coopération avec l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications (ONEQ) (BIT-ONEQ, 2013 qui constitue la seule véritable source fiable sur l'emploi des jeunes dans l'économie informelle, d'abord parce que son champ porte spécifiquement sur la jeunesse, ensuite parce qu'elle est fondée sur un échantillon représentatif de ménages (3,580 ménages et 3,000 jeunes) au niveau national, et enfin parce qu'elle est

susceptible de permettre l'application des critères de définition de l'emploi informel à la population étudiée. Elle nous permet de mesurer la part que prend l'économie informelle dans l'emploi des jeunes et non plus seulement la part des jeunes dans l'emploi de l'économie informelle.

Parmi les jeunes âgés de 15 à 29 ans, on en dénombre 902,450 qui exercent une activité économique et sont donc occupés, dont 70,3 pour cent d'hommes et 29,7 pour cent de femmes (tableau 13 ci-après). On remarquera que ces proportions sont très proches de celles observées dans l'enquête emploi de 2012, où l'on comptait 30,1 pour cent de femmes dans la population occupée du groupe d'âge 15-29 ans. Sur ces 902,450 occupés, 22,6 pour cent travaillent dans l'agriculture, et 76 pour cent sont salariés, les employeurs ne représentant guère que 2,7 pour cent, les indépendants 5,1 pour cent et les aides familiaux non rémunérés 15,9 pour cent. Par rapport à leur proportion dans l'emploi total des 15-29 ans (29,7 pour cent), les femmes sont relativement plus nombreuses dans la catégorie des salariés (30,5 pour cent) et surtout dans la catégorie des aides familiaux non rémunérés (32,4 pour cent).

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Emploi total	268 123	29,7	634 327	70,3	902 450	100,0
<i>Dont agriculture</i>	<i>54 697</i>	<i>26,8</i>	<i>149 701</i>	<i>73,2</i>	<i>204 398</i>	<i>100,0</i>
Employeurs	5 070	20,6	19 556	79,4	24 626	100,0
Indépendants	7 717	16,9	37 869	83,1	45 585	100,0
Aides familiaux non rémunérés	46 430	32,4	96 648	67,6	143 078	100,0
Salariés	208 907	30,5	476 791	69,5	685 698	100,0
Caractéristiques des salariés						
Pas de contrat écrit	75 673	36,3	303 489	63,6	379 161	55,3
Pas de contribution SS		60		74		69,7
Pas d'assurance maladie		67,6		77,7		74,6
Pas de retraite		73,1		79,2		77,4
Pas de congés maladie		80,1		81,7		81,2
Pas de congés maternité/paternité		82,3		90,4		87,9
Pas d'indemnité de licenciement		91,3		90,3		90,6

Tableau 13 :
Les caractéristiques d'informalité des jeunes occupés de 15 à 29 ans selon l'ETVA 2013

Sources : Tableau élaboré à partir des données BIT-ONEQ (2013), Enquête ETVA.

Si l'on s'intéresse à la catégorie des salariés qui représentent donc 76 pour cent de l'emploi total des jeunes âgés de 15 à 29 ans, l'enquête ETVA nous révèle que plus de la moitié d'entre eux (55,3 pour cent) ne bénéficie pas d'un contrat écrit, mais cette proportion tombe à un tiers (36,3 pour cent) chez les femmes, ce qui correspond au fait que le salariat des femmes est relativement et communément plus répandu dans l'administration et les services publics de l'éducation et de la santé. Cependant, le type de contrat, et plus encore sa durée, déterminée ou indéterminée, ne sont pas des critères déterminants de l'informalité : un contrat oral est certes un gage d'informalité, mais un contrat écrit n'est pas une preuve suffisante de formalité. Dans ce type de relations de travail, le temps indéterminé du contrat n'est pas un avantage certain par rapport au contrat à durée déterminée, car il peut tout aussi bien signifier la possibilité d'une rupture du jour au lendemain.

C'est donc bien par rapport à la relation au système de sécurité sociale et aux bénéfices qui en sont attendus que doit se mesurer l'emploi informel : le tableau 13 classe ces bénéfices par ordre décroissant de leur accessibilité pour les jeunes travailleurs.

Lorsqu'on prend en considération la contribution à la sécurité sociale, la proportion des jeunes salariés non contributeurs passe à plus des 2/3 (69,7 pour cent), et presque les 3/4 (74 pour cent) chez les hommes (contre 60 pour cent pour les femmes), nouvelle preuve que les jeunes femmes salariées sont relativement mieux insérées que les hommes dans des emplois bénéficiant d'une certaine sécurité.

Il est frappant de constater que le taux d'informalité augmente, tant chez les femmes que chez les hommes lorsqu'on retient l'assurance maladie (74,6 pour cent de non bénéficiaires), ce qui est étonnant puisqu'on devrait ici sentir le poids de l'assurance médicale à tarif réduit (AMG II) ou de l'assurance médicale gratuite (qui est réservée à ceux qui n'ont pas d'emploi) : en effet il est notoire que certains jeunes travailleurs de l'informel bénéficient de ce type d'assurance gratuite ou à tarif réduit au titre du chômage : un jeune peut en effet se déclarer travailleur dans l'enquête, tout en s'étant déclaré chômeur auprès de l'assistance sociale pour bénéficier de l'assistance médicale. L'informalité (c'est-à-dire la proportion de non bénéficiaires) augmente encore lorsqu'on prend en considération la retraite (77,4 pour cent), les congés-maladie (81,2 pour cent), les congés maternité/paternité (87,9 pour cent) et enfin les indemnités de licenciement (dont 90,6 pour cent des jeunes salariés ne bénéficient pas).

Si l'on retient à ce stade le critère de non contribution à la sécurité sociale, ce sont donc 69,7 pour cent des jeunes salariés qui sont informels. A cette catégorie peut s'ajouter celle des aides familiaux non rémunérés (4,8 pour cent). Si l'on fait l'hypothèse que la quasi-totalité des employeurs et indépendants sont informels (selon l'enquête TILI, 94,8 pour cent des employeurs et indépendants enquêtés ne sont pas enregistrés au fisc et 89,5 pour cent ne payent pas de taxes), alors on peut (en comptant 2,3 pour cent supplémentaires pour cette catégorie) estimer l'emploi des jeunes dans l'économie informelle à près de 77 pour cent (tableau 14 ci-dessous), taux à comparer au taux global d'emploi dans l'économie informelle calculé précédemment, soit 40,2 pour cent. Ainsi le taux d'informalisation de l'emploi des jeunes serait 1,9 fois plus élevé que le taux d'informalisation de l'économie dans son ensemble.

	Femmes	% économie informelle	Hommes	% économie informelle	Ensemble	% économie informelle
Emploi dans l'économie informelle						
Salariés sans contribution SS	125 344	60	352 825	74	478 169	69,7
Aides familiaux non rémunérés	46 430	100,0	96 648	100,0	143 078	100,0
Employeurs	5 070	100,0	19 556	100,0	24 626	100,0
Indépendants	7 717	100,0	37 869	100,0	45 585	100,0
Autres			3 463	100,0	3 463	100,0
Total	184 561	68,8	510 361	80,5	694 921	77,0

Tableau 14 :
Taux d'emploi des jeunes âgés de 15 à 29 ans dans l'économie informelle

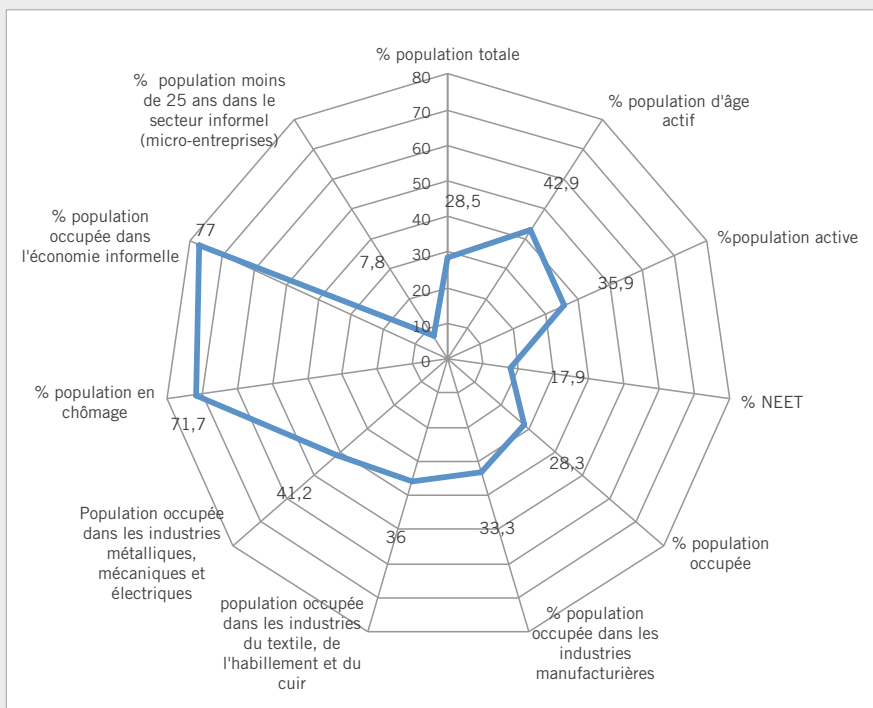
Sources : Tableau élaboré à partir des données de BIT-ONEQ (2014), Enquête ETVA.

N'ayant pas collecté d'informations sur les niveaux de salaires, il n'est pas possible de comparer ceux-ci à l'enquête sur les micro-entreprises. Cependant il est intéressant de relever que les jeunes chômeurs âgés de 15 à 29 ans interrogés dans l'enquête ETVA ont indiqué des salaires de réservation, c'est-à-dire des salaires en dessous desquels ils n'accepteraient pas un emploi proposé, nettement supérieurs au SMIG. Ce dernier s'élevait à 302 Dinars (mensuel pour 48 heures par semaine) et a été relevé à 320 Dinars en juillet 2012. Or le salaire minimum moyen de réservation des jeunes chômeurs était de 400 Dinars. Pour autant les prétentions des jeunes chômeurs restent réalistes puisque 71,6 pour cent d'entre eux situent leur salaire de réservation entre 300 et 500 Dinars (79,9 pour cent pour les hommes et 59,9 pour cent pour les femmes), les femmes étant relativement plus nombreuses à accepter un salaire inférieur au SMIG (16 pour cent contre 7,7 pour cent pour les hommes) mais aussi à prétendre à un salaire entre 500 et 800 Dinars (17,5 pour cent contre 9 pour cent pour les hommes).

Ainsi les résultats de l'ETVA 2013 conduisent à la conclusion qu'une partie des jeunes acceptent l'entrée sur le marché du travail par le biais de l'économie informelle et principalement sous le statut de salariés, bien que les emplois qu'ils y trouvent soient loin de correspondre à leurs attentes. Que plus des $\frac{3}{4}$ des jeunes âgés de 15 à 29 ans connaissent l'insertion sur le marché du travail à travers l'économie informelle pose question à une société et des pouvoirs publics qui ont mis autant de moyens et d'ambition dans un système éducatif et de formation produisant désormais plus de diplômés que l'économie n'est capable d'en absorber.

Plus de 80 pour cent des jeunes gens opèrent dans ce secteur de l'économie informelle. Paradoxalement, les jeunes filles font preuve à la fois de plus de modestie et de plus d'ambition dans leurs attentes, acceptant des salaires plus faibles, mais visant aussi des emplois plus stables et sûrs. Comme dans la plupart des pays de la région MENA (EBRD, 2015), les administrations et les services publics de santé et d'éducation constituent pour elles des débouchés privilégiés correspondant à leurs attentes de proximité, de flexibilité des horaires, et d'avantages sociaux correspondant à leurs souhaits d'accorder vie professionnelle et vie familiale. De fait l'économie informelle exerce un effet d'absorption relativement moins important sur elles que sur les jeunes hommes. Il n'en reste pas moins que cet effet reste considérable puisqu'il touche plus des 2/3 des jeunes filles occupées âgées de 15 à 29 ans.

En résumé, ainsi que le montre le graphique 7 ci-après, les jeunes âgés de 15 à 29 ans représentent en Tunisie 28,5 pour cent de la population totale et pratiquement la même proportion de la population occupée (28,3 pour cent). Pourtant leur part dans la population d'âge actif est beaucoup plus élevée (42,9 pour cent) ainsi que leur part dans la population active (35,9 pour cent). Ces écarts sont dus d'une part à une relativement forte rétention dans le système éducatif supérieur, mais aussi d'autre part à une encore faible participation économique de la population féminine expliquant un taux NEET relativement élevé (17,9 pour cent). Pour sa part, le fort différentiel entre la proportion de jeunes dans la population active et dans la population occupée s'explique par des taux de chômage élevés : les jeunes âgés de 15 à 29 ans représentent 71,7 pour cent des effectifs totaux de chômeurs, proportion qui n'est dépassée que par celle de leur participation à l'économie informelle, puisque près de 77 pour cent des jeunes actifs occupés le sont dans ce secteur de l'économie informelle, ce qui représenterait près de 61,2 pour cent de l'ensemble des emplois dans l'économie informelle. Comme les jeunes (de moins de 25 ans) ne comptaient que pour 7,8 pour cent de l'emploi dans les micro-entreprises, cela signifie que la grande majorité des jeunes occupés dans l'économie informelle le sont dans des emplois précaires du secteur formel.



Graphique 7 :
Part des jeunes âgés de 15 à 29 ans dans la population totale et dans les diverses catégories de population, 2012-2014

Sources : Tableaux infra.

Dans l'ensemble, les diverses enquêtes disponibles révèlent un tableau particulièrement sombre de la jeunesse et qui appelle à l'action. Durement frappés par le chômage, accédant au marché du travail essentiellement à travers les emplois dans l'économie informelle et contraints de s'y maintenir dans l'espoir toujours entretenu d'avoir un accès à la sécurité de l'emploi public, les jeunes ne peuvent que se sentir oubliés et abandonnés par un système qui semble avoir renoncé à employer efficacement une main d'œuvre à la formation de laquelle il a pourtant consenti des efforts considérables.

Le cadre institutionnel et les politiques menées jusqu'à présent peuvent-elles expliquer une telle situation ?

2. L'ÉCONOMIE INFORMELLE EN TUNISIE : VISIONS DES PARTENAIRES SOCIAUX, CADRE INSTITUTIONNEL ET POLITIQUES

Comme dans beaucoup de pays, l'origine de l'économie informelle et de son essor en Tunisie est ancienne, mais dès la publication des premiers résultats des enquêtes nationales sur le secteur informel, à la fin des années 1970, les pouvoirs publics préférèrent s'y référer en parlant de l'artisanat et des petits métiers et le Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des petits Métiers (FONAPRAM) est créé en 1981 (Charmes et Sanaa, 1985). A l'époque, c'est le système artisanal lui-même qui générait sa propre concurrence déloyale en poussant ses apprentis à s'installer à leur compte sans avoir acquis toutes les qualifications requises (Charmes, 1980). Aujourd'hui encore, la référence à l'économie informelle en Tunisie exclut la plupart du temps les micro-entreprises dont on semble considérer qu'elles sont exhaustivement et définitivement enregistrées par le Répertoire National des Entreprises que l'INS a mis en place et actualise régulièrement en partenariat avec les services fiscaux et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale notamment depuis le milieu des années 1990. Les débats sur l'économie informelle renvoient dès lors le plus souvent aux activités illégales non enregistrées et aux activités de contrebande et de commerce transfrontalier aux frontières libyenne et algérienne, sources d'une concurrence déloyale avec les entreprises enregistrées et de pertes fiscales pour l'Etat. A côté de ce phénomène qui a pris une ampleur inégalée depuis la déstabilisation du voisin libyen (même s'il a toujours existé un commerce transfrontalier prospère à cette frontière), on ne doit pas oublier que près de 31 pour cent du salariat privé tunisien n'est pas couvert par la sécurité sociale et que le taux de couverture des travailleurs indépendants n'est guère que de 14,5 pour cent en 2013 (Charmes et Ben Cheikh, 2015).

Les origines de l'économie informelle en Tunisie

Pour *l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA)*, qui regroupe les employeurs tunisiens, le développement de la contrebande est à l'origine de l'emploi informel en Tunisie : c'un phénomène central qui remonte au milieu des années 1990 lorsque le libre-échange avec l'Europe et la prospérité du clan Trabelsi qui en résulte, impliquent en contrepartie la tolérance d'un laisser-faire pour les petites gens, se traduisant par l'émergence de souks de Libye dans presque toutes les villes. Cette soupape sociale reconnue et tolérée entraîne alors la destruction massive de l'économie organisée : ainsi par exemple, l'augmentation des taxes aidant, toute la filière de l'électroménager est devenue informelle du fait de la contrebande. Toute une série de chaînes de distribution se sont dès lors mises en place sur un mode informel avec le bas de la chaîne (les détaillants) parfaitement visible et pratiquant des rémunérations supérieures à celles pratiquées dans le secteur formel alors que le haut de la chaîne reste invisible. Ainsi le marché du travail s'est-il retrouvé en crise dans tous les gouvernorats où la contrebande prévalait, car les salaires ont dû s'y aligner sur les revenus de la contrebande, faute de quoi les employeurs ne trouvaient pas de main d'œuvre acceptant les

La vision de l'informalité selon les partenaires et les acteurs sociaux

taux de salaire du marché. Le risque est alors que toute l'économie organisée se retrouve infectée.

Pour l'UTICA, le règlement de la question de la contrebande résoudrait de par lui-même la sous-déclaration de la main d'œuvre car c'est bien la concurrence déloyale que subissent de ce fait les chefs d'entreprise qui les oblige à comprimer leurs coûts salariaux. Et il résoudrait bien d'autres problèmes car c'est un phénomène qui nourrit le trafic des armes et l'extrémisme religieux. Il est d'ailleurs symptomatique de remarquer que c'est durant cette même période des années 1990 que les réseaux de contrebande et de distribution nourrissant l'islamisme, se mettent en place en Algérie. Ainsi, à côté d'un petit entrepreneuriat privé qui cherche à accéder aux marchés et aux sources de financement et qui mérite que des solutions lui soient trouvées, l'économie informelle est constituée d'activités infectées par la contrebande, elles-mêmes infectées par l'économie criminelle impliquée dans le trafic des armes et le terrorisme.

L'UTICA a fait siennes les analyses de Hernando De Soto, (voir encadré 3) non pas tant en ce qui concerne la lourdeur et la complication des procédures d'enregistrement, mais bien plutôt au regard de la question foncière car non seulement celle-ci bloque les pouvoirs publics dans leurs projets d'infrastructures, mais aussi et surtout elle empêche la valorisation des entreprises et le financement des petites entreprises faute de garanties hypothécaires. La question des obstacles procéduraux à la création d'entreprises n'est donc pas le problème principal pour l'UTICA et d'ailleurs le rapport « Doing Business 2015 » (World Bank, 2014) montre que la Tunisie n'est pas mal classée en ce qui concerne cet indicateur, même si la situation a tendance à se dégrader (voir encadré 2 ci-dessous).

Encadré 2 : Classement de la Tunisie selon le Doing Business 2015 de la Banque Mondiale

Le rapport « Doing Business » 2014 classait la Tunisie au 51^{ème} rang devant le Maroc (87^{ème}), la moyenne de la région MENA (107^{ème}) et l'Algérie (153^{ème}) pour l'environnement global des affaires, mais ce rang était le 89^{ème} pour la création d'entreprise (contre le 39^{ème} pour le Maroc). Mais le rapport 2015 la classe au 60^{ème} rang toujours devant le Maroc (71^{ème} rang), et le rang est passé au 100^{ème} pour la création d'entreprise bien que le nombre de procédures soit resté stable à hauteur de 10 et le nombre de jours nécessaires à 11.

Ce classement se réfère à la création de sociétés anonymes à responsabilité limitée et employant de 10 à 50 salariés, aux fins de comparaisons internationales. La création des micro-entreprises peut être à la fois plus simple (il existe un guichet unique qui enregistre fiscalement la nouvelle entité et transmet son enregistrement à la CNSS) et plus complexe (pour apporter la preuve de l'existence d'un local d'exercice de l'activité).

C'est bien de la question foncière que l'UTICA fait son cheval de bataille, considérant que nombre d'entrepreneurs potentiels ou existants disposent de biens (fonciers) sur lesquels ils ne peuvent faire reconnaître légalement leurs droits de propriété et qui ne peuvent, en conséquence, servir de garanties hypothécaires en vue d'accéder au crédit bancaire : l'initiative privée se trouverait ainsi réprimée ou limitée.

Encadré 3 :
Les thèses de
l'économiste péruvien
Hernando De Soto sur
l'économie informelle
et leur retentissement
au Maghreb

L'Institut pour la Liberté et la Démocratie (ILD) qu'a créé De Soto et dans le cadre duquel il opère, se consacre à l'étude et à la compréhension des causes juridiques de l'exclusion économique et milite pour un Etat de droit inclusif: l'économie informelle naît des difficultés que connaît le secteur formel et des barrières à l'entrée qui lui sont opposées et doivent donc être abaissées. On connaît depuis 1986 la théorie de Hernando De Soto (développée dans son premier ouvrage : « L'autre sentier »): dans de nombreux pays, il faut des mois sinon des années pour remplir toutes les procédures requises pour la création d'une entreprise – si tant est qu'il soit possible d'y parvenir – alors que dans d'autres pays, il suffit de quelques minutes, quelques heures ou quelques jours. Réduire le nombre de procédures et leurs délais serait donc le premier élément d'une politique de formalisation. Au delà de ces problèmes institutionnels et bureaucratiques, le problème principal que De Soto a développé dans son second ouvrage publié en 2000 « le mystère du capital » (De Soto, 2005) réside dans l'absence de reconnaissance du capital extra-légal dont disposent les petits entrepreneurs informels. C'est l'accès à la légalité qui est limité et qu'il convient d'élargir, problème plus vaste et plus complexe que celui des simples procédures d'enregistrement d'une activité.

[La vision de Hernando de Soto et de l'Institut pour la Liberté et la Démocratie sur les origines oubliées du printemps arabe et sa solution économique](#)

Dans son analyse de la situation de la région MENA, et de la Tunisie en particulier, la question posée par De Soto est de savoir « pour quelle raison les entrepreneurs arabes ne parviennent pas à exploiter pleinement leur potentiel afin d'amener la prospérité, tant pour eux-mêmes que pour leurs pays ». Tel a été l'objet du projet de recherche mené par l'ILD à l'échelle de la région MENA durant la période post-printemps arabes et dont les résultats ont été présentés dans un livre publié en collaboration avec l'UTICA intitulé « L'économie informelle : comment y remédier? Une opportunité pour la Tunisie» (De Soto, 2013).

L'élément déclencheur de la révolution tunisienne, l'immolation de Mohamed Bouazizi, âgé de 26 ans, à Sidi Bouzid, est la protestation d'un petit vendeur ambulancier de fruits et légumes qui s'était vu confisquer par les autorités le petit capital dont il disposait. De nombreux autres cas d'immolation eurent lieu dans les semaines qui suivirent et dans toute la sous-région pour des raisons similaires.

Interviewant les familles des immolés et les survivants Hernando De Soto en vient à voir dans ces manifestations « l'émergence d'une classe sociale d'entrepreneurs désireuse d'accumuler, consciente d'être réprimée et soumise à la « hogra » (mépris) des autorités, et qui s'insurge contre la privation de ses droits de propriété et commerciaux ». En perdant ses biens tangibles, Bouazizi perdait aussi ses droits extralégaux et bien sûr ses droits légaux auxquels toutes sortes d'obstacles l'avaient empêché d'accéder.

Considérant que plus de 90 pour cent de la population tunisienne possède des biens immobiliers extra-légaux, que les biens immobiliers et commerciaux extra-légaux représentaient en 2012 une valeur de 115 milliards de US\$,

Encadré 3 :
Les thèses de
l'économiste péruvien
Hernando De Soto sur
l'économie informelle
et leur retentissement
au Maghreb
(continue)

(soit 4 fois le montant des Investissements Directs Etrangers cumulés depuis 1976 ou 11 fois la valeur capitalisée des entreprises cotées à la bourse de Tunis en 2010), que 85 pour cent des entrepreneurs tunisiens opèrent de manière extra-légale, alors qu'il leur faut passer par 5 étapes, 62 démarches et 499 jours pour régulariser un droit de propriété et par 6 étapes, 54 démarches et 142 jours pour créer une petite entreprise, De Soto propose un programme pour l'inclusion économique fondé sur l'écoute des besoins, l'atteinte d'un consensus sur l'acceptation des pratiques et documents extra-légaux, la meilleure accessibilité aux droits de propriété et de commerce et une évaluation des politiques publiques par leurs résultats en matière d'inclusion.

Pour cela, De Soto explique qu'il convient d'élaborer une stratégie à l'adresse de l'Etat tunisien qui l'aide à « *rassembler toutes les informations nécessaires afin que la légalité soit tellement accessible aux extra-légaux que ces derniers soient massivement disposés à s'éloigner de leurs arrangements anarchiques pour intégrer la légalité ... et à élaborer une proposition de réforme qui corresponde tellement aux besoins et à la culture des Tunisiens extra-légaux qu'ils feront volontairement le saut vers la légalité* ».

Ces réflexions aboutissent à la recommandation de la création d'une cellule d'inclusion économique au niveau gouvernemental, chargée d'orienter les politiques dans ce sens et d'assurer la cohérence d'ensemble. A l'heure actuelle, plusieurs partis politiques dont Afek Tounes l'ont inscrite dans leurs programmes.

Postérieurement, ces réflexions ont été discutées en Algérie à l'occasion du 1er colloque international sur « l'économie informelle en Algérie : les pistes d'une transition vers la formalisation » (Mars 2013), puis fait l'objet d'une déclaration officielle à Tunis à l'occasion de l'adoption de recommandations à l'échelle du Maghreb en juillet 2013 (Voir Annexe B).

Considérant que les données statistiques sur l'économie informelle en Tunisie ne sont pas fiables, l'UTICA met donc en avant comme principale recommandation, à côté de la question foncière, la diminution des taxes qui ont pour seul effet de favoriser l'émergence et le développement de l'économie informelle. Par ailleurs l'organisation patronale ne semble pas remettre en cause le niveau des charges sociales qu'elle ne considère pas comme étant trop élevées, au contraire des charges fiscales. Selon elle en effet, les entreprises formelles n'ont aucun intérêt à ne pas déclarer leur personnel puisque la masse salariale vient en déduction du bénéfice sur lequel l'impôt est prélevé. Et comme le taux des cotisations patronales à la CNSS est inférieur au taux d'imposition des entreprises, les sous-déclarations ou les non déclarations de la main d'œuvre ne peuvent être que le fait des entreprises informelles et n'interviendraient que dans les secteurs où la concurrence rend impossible de fonctionner autrement. C'est la commercialisation sans facture qui permet de gagner sur la TVA et qui rend alors intéressante la non déclaration du personnel. Or le fait de ne pas être en règle soumet l'entreprise à la corruption.

L'amélioration des services publics de santé, d'éducation, de transport et de logement est également au nombre des préoccupations principales du patronat. C'est parce que les services publics sont de mauvaise qualité que les contribuables ne veulent pas payer leurs impôts et que les salariés ne veulent pas payer de cotisations sociales, selon l'UTICA. En effet, s'il faut 6 mois à un an d'attente pour un rendez-vous de spécialité dans les hôpitaux publics, alors que les dépenses annuelles de santé restant à la charge des ménages s'élèvent à 500 Dinars par personne et par an, alors pourquoi payer pour un système de soins qui ne donne pas satisfaction et dont la qualité laisse à désirer ? Pourquoi payer pour un système éducatif qui oblige les ménages à dépenser 1,000 millions de Dinars en cours particuliers, soit 50 pour cent du budget de l'éducation ? Pourquoi payer pour un système de transports publics qui ne fonctionne pas vu le temps passé dans les transports par les salariés ? Pourquoi payer une taxe pour le logement alors qu'il y a de moins en moins de possibilités d'accession à la propriété ?

L'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT) partage les analyses de l'UTICA en ce qui concerne les activités de contrebande, mais elle s'en distingue par son insistance sur la justice fiscale. L'étude de l'UGTT sur l'économie informelle (Trabelsi, 2014) reprend les résultats de l'étude de la Banque Mondiale sur le commerce informel transfrontalier (Ayadi et al., 2013) basée sur les écarts de prix du pétrole, du tabac, et d'autres produits alimentaires en Tunisie, en Libye et en Algérie (écarts dus aux différentiels des régimes fiscaux et de subventions : droits de douanes et taxes à la consommation). Cette étude estime la perte de recettes fiscales à près de 1,2 milliards de Dinars. L'étude en conclut que l'écart de rémunérations entre les activités de contrebande et le salariat dans l'économie officielle impliquerait une réforme du système fiscal en faveur d'une réduction de la pression fiscale qui s'exerce sur les travailleurs et les employés du secteur formel, et d'une réduction de l'écart des rémunérations entre secteur formel et informel.

Si le contrat social signé entre les partenaires sociaux le 14 janvier 2013 s'accorde pour satisfaire les demandes de l'UGTT (« *La révision de la politique fiscale sur la base de l'équité et de la transparence en oeuvrant à l'allègement de la pression fiscale sur les salariés et les catégories sociales vulnérables* »), il n'en satisfait pas moins les revendications des employeurs en appliquant la même recommandation d'« *allègement de la pression fiscale sur les entreprises à gestion transparente* » et en insistant sur « *la nécessité de lutter contre l'évasion fiscale* » (République tunisienne, UGTT, UTICA, 2014).

L'UGTT s'est engagée, avec la coopération danoise, dans une campagne pour la justice fiscale qui s'adresse aux patrons, aux travailleurs et aux habitants des zones frontalières : l'impôt est un devoir civique qui permet d'abonder le budget de l'Etat lequel est le garant d'une école et d'un système de santé de meilleure qualité, ainsi que d'une retraite assurée.

Comme l'UTICA, l'UGTT est attachée au système de sécurité sociale et partage avec l'organisation patronale le diagnostic sur les raisons motivant la non immatriculation des salariés à la sécurité sociale. S'il est vrai que nombre de jeunes ne souhaitent pas être déclarés par leurs employeurs afin de conserver une chance d'être recrutés dans la fonction publique ou le secteur public, par exemple la Compagnie des Phosphates de Gafsa (pour pouvoir y être recruté, il faut ne pas disposer déjà d'un numéro de sécurité sociale), il

n'en reste pas moins que les patrons préfèrent les contrats verbaux et sont toujours systématiquement contre l'immatriculation : au même titre que pour la fiscalité, une campagne de sensibilisation serait nécessaire et l'UTICA devrait s'y attacher.

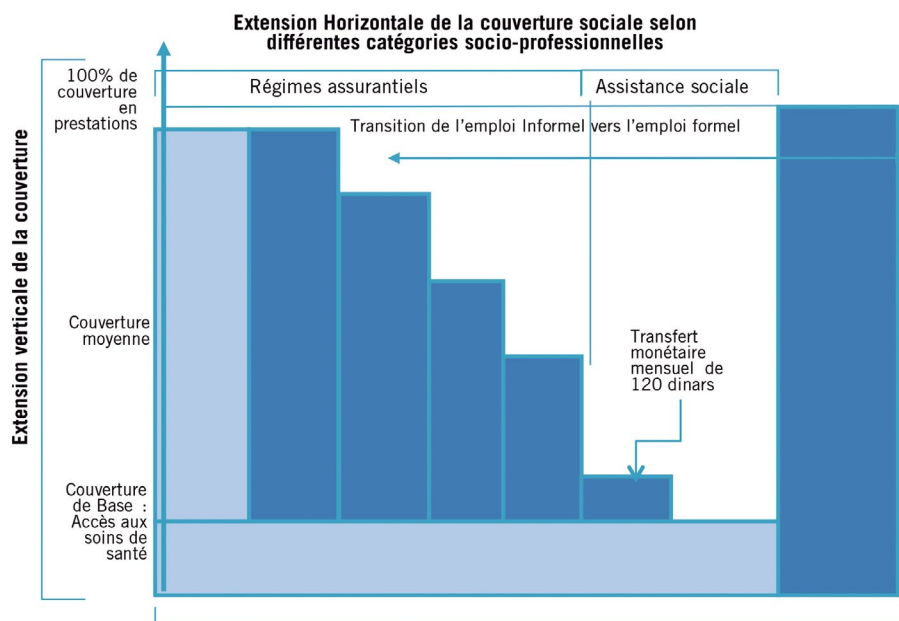
On voit que la discussion sur la justice fiscale (OCDE, 2015) est au cœur des questions qui déterminent le processus de formalisation de l'économie informelle : si l'ensemble des acteurs économiques ont chacun leurs raisons propres justifiant la réticence à payer l'impôt ou les charges sociales, alors c'est bien le contrat social lui-même (au sens philosophique du terme) qui doit être repensé afin que les fondements mêmes du vivre ensemble puissent être reconstruits sur des bases solides : en attendant, ce sont les jeunes qui sont les plus exposés au moment de leur insertion sur le marché du travail.

Quel diagnostic des pouvoirs publics sur l'économie informelle ?

Alors que certains se demandent si l'administration tunisienne peut encore résoudre cette question de l'économie informelle devenue un Etat dans l'Etat, sans se régénérer elle-même, les divers départements ministériels sont appelés à se mobiliser sur la problématique de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

A travers les études menées par le *Centre de Recherche et d'Etudes Sociales (CRES) du Ministère des Affaires Sociales*, les pouvoirs publics sont également conscients des motivations à la non déclaration des salariés à la CNSS que constitue la grande générosité du système de sécurité sociale, au risque d'alimenter ainsi l'économie informelle. Selon ces études, les cartes AMG 1, de soins gratuits, et AMG 2, de soins à tarif réduit, sont évidemment préférées aux régimes de cotisation. Les programmes sociaux du Ministère des Affaires Sociales, leur extension et la difficulté des contrôles ont pu ainsi favoriser une certaine préférence pour l'informalité afin de continuer à bénéficier de ces avantages consentis aux populations les plus vulnérables. Parallèlement on constate des taux très bas d'immatriculation aux régimes des indépendants non agricoles et des agriculteurs.

L'encadré ci-après présente de façon synthétique les diverses dimensions du système tunisien de sécurité sociale dans son double aspect assurantiel et assistanciel et le tableau 15 en retrace l'évolution des taux de couverture.



Encadré 4 : Les diverses dimensions du système tunisien de Sécurité Sociale

	CNRPS	RSNA* - CNSS	RSAA*	RTNS*	RTFR*	PNAFN*	Cartes de soins à tarifs réduits	Populations totalement exclues
Soins de Santé	x	x	x	x	x	x	x	Non
Maternité, maladie et décès	x	x	x	x	Non	Non	Non	Non
Capital décès	x	x	Non	x	Non	Non	Non	Non
Retraite	x	x	x	x	x	Non	Non	Non
Prestations familiales	x	x	x	Non	Non	Non	Non	Non
ATMP	x	x	x	Non	x	Non	Non	Non

Sources : Note de Nidhal Ben Cheikh (CRES, 2014) réalisée sur la base de la législation en vigueur et le déploiement actuel de la sécurité sociale en Tunisie. Voir également : Charmes et Ben Cheikh (2015).

*RSNA : Régime des salariés non agricoles ;

*RSAA : Régime des salariés agricoles amélioré ;

*RTNS : Régime des travailleurs non-salariés ;

*RTFR : Régime des travailleurs à faibles revenus ;

*PNAFN : Programme National d'Aide aux familles nécessiteuses.

Tableau 15 :
Evolution du nombre d'affiliés
par régime et du taux de
couverture 2005-2013

Régimes/ Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
CNSS									
Indépendants non agricoles	215 918	225 775	243 827	246 926	252 081	257 783	256 040	254 447	253 362
Salariés non agricoles	936 974	967 388	1 016 693	1 079 117	1 123 288	1 182 004	1 178 231	1 165 055	1 174 147
Indépendants agricoles	54 646	55 656	59 319	60 927	62 721	66 157	65 604	69 327	70 536
Salariés agricoles	10 264	10 639	11 030	11 522	11 794	11 762	11 201	10 936	10 460
Salariés agricoles régime amélioré	39 360	40 721	41 519	44 250	44 928	47 586	48 875	45 859	44 768
Travailleurs à faible revenu	80 960	1 20 474	147 922	167 243	182 292	172 728	168 949	164 908	160 612
Autre	2 553	2 165	2 415	2 869	3 345	3 264	3 226	3 660	3 957
CNRPS: Salariés publics	585 400	599 600	615 400	619 900	632 900	646 100	677 600	715 200	718 200
TOTAL	1 926 075	2 022 418	2 138 125	2 232 754	2 313 349	2 387 384	2 409 726	2 429 392	2 436 042
Population occupée totale	2 928 500	3 004 900	3 085 100	3 155 400	3 198 900	3 277 400	3 170 700	3 255 800	3 326 600
Population occupée non agricole			2 519 200	2 597 600	2 620 000	2 701 600	2 633 000	2 672 700	2 731 700
Taux de couverture	65,8%	67,3%	69,3%	70,8%	72,3%	72,8%	76,0%	74,6%	73,2%
Taux d'informalité	34,2%	32,7%	30,7%	29,2%	27,7%	27,2%	24,0%	25,4%	26,8%

Sources : Tableau élaboré à partir de la base de données du CRES (cotisants effectifs sur un trimestre par an).

Le tableau 15 montre que le taux de couverture global du système assurantiel a chuté entre 2011 et 2012, passant de 76,0 pour cent à 74,6 pour cent, puis à 73,2 pour cent en 2013, ce qui correspond à des taux de couverture spécifiques de 55,2 pour cent, 28,9 pour cent, 71,1 pour cent et 34,6 pour cent respectivement pour les salariés non agricoles (y compris le secteur public), les salariés agricoles (y compris le régime amélioré), les indépendants non agricoles et les indépendants agricoles en 2012.

Le tableau 16 ci-dessous précise les taux de cotisation selon les régimes :

En % du salaire brut	Salariés publics	Salariés non agricoles RSNA	Indépendants non agricoles et agricoles	Salariés agricoles RSA	Salariés agricoles amélioré RSAA	Travailleurs à faibles revenus
Employeurs	20,50	16,57	14,71	7,72	12,48	5,00
Salariés	14,70	9,18		4,57	6,99	2,50
Total	35,20	25,75	14,71	12,29	19,47	7,50

Tableau 16 :
Taux de cotisation des employeurs et des salariés selon les régimes

Sources : CNSS, <http://www.cnss.nat.tn/fr/html/template3.asp?id=83> Consulté le 15/05/2015

Des enquêtes ont été réalisées par *le Ministère des Affaires Sociales* en 2004-2005 et plus récemment (2014) sur « l'évaluation de la performance du système d'assistance sociale en Tunisie et les défis de l'informalité »: Programme National d'Aide aux familles Nécessiteuses (PNAFN qui consiste en le bénéfice d'un mandat et d'une carte AMG de soins gratuits), programme de carte AMG de soins à tarif réduit et régime des travailleurs à faible revenu. Ces enquêtes (CRES, 2015 ; CRES-BAD, 2015) ont montré une tendance du système à favoriser l'informalité ainsi qu'un rajeunissement de la population bénéficiaire : autrefois constituée de femmes seules, de handicapés et de personnes âgées de plus de 60 ans, cette population est de plus en plus constituée de personnes d'âge actif de moins de 60 ans. De même les jeunes sont de plus en plus nombreux dans la population des bénéficiaires de la carte de soins à tarif réduit. Ceci pourrait être une des raisons pour lesquelles les jeunes travailleurs sont de plus en plus incités à ne pas réclamer leur immatriculation à la CNSS et même à la refuser.

A cela s'ajoute aussi le processus d'éviction des concours de la fonction publique de ceux ayant un numéro de CNSS. Cette mesure prise dans le cadre du programme « Amal » adopté au lendemain de la révolution de 2011 en vue d'apaiser les tensions sociales, réservait les emplois dans le secteur public à ceux qui étaient inscrits comme demandeurs d'emploi. Le programme aurait eu un impact catastrophique sur le taux de chômage des jeunes en particulier (ainsi qu'en attestent les taux de chômage ressortant des enquêtes de l'INS) et finalement sur leur taux d'emploi informel, créant une situation de crise artificielle dont on ressent encore aujourd'hui les effets même si des lois sont venues depuis modifier cet état de fait.

Dans les arbitrages auxquels ils doivent faire face, entre salariat et entrepreneuriat, entre fonction publique et secteur privé, les jeunes sont conduits naturellement à opter en faveur de la stabilité et de la meilleure protection : la fonction publique, c'est le salaire en fin de mois, la titularisation et la promotion automatiques. Le système éducatif ne prépare pas à la prise de risque et à l'initiative privée.

Le *Ministère des Affaires Sociales* et en particulier *l'Inspection du Travail* ont mené des actions-pilotes auprès d'artisans et de petits métiers dans 7 gouvernorats afin de les sensibiliser à la fiscalité, à la protection sociale et à la législation du travail. Car on a tendance à considérer que les opérateurs de l'informel ne savent plus ce qu'il faut faire pour revenir à la légalité : il y a une absence totale d'information, et la peur de l'administration, du poids de la bureaucratie et de la corruption sont devenues des obstacles insurmontables à la transition vers l'économie formelle. Des ateliers ont été organisés en présence de toutes les institutions concernées (impôts, CNSS, douanes, gouvernorat) pour les entendre et construire un climat de confiance réciproque et de dialogue. Les attentes enregistrées semblent avoir surtout porté sur des infrastructures (gaz naturel, électricité, aménagement des souks). La conclusion qui en ressort est que l'action de transition de l'informel vers le formel doit être menée conjointement entre toutes les institutions concernées et sous forme de dialogue. Mais la généralisation nécessaire de ces opérations-pilotes requiert un renforcement des ressources humaines (en effectifs et aussi en formations) et financières qui leur sont dévolues.

La *Direction du Travail*, quant à elle, reconnaît qu'une révision du code du travail est nécessaire. Celui-ci prévoit le contrat verbal, particulièrement important chez les jeunes travailleurs, comme mentionné dans le rapport sur l'enquête ETVA selon lequel plus de 55 pour cent des jeunes âgés de 15 à 29 ans travaillent sous ce type de contrat. Cependant les nouvelles formes de travail, telles que le travail à distance, à temps partiel, avec plusieurs employeurs, entre autres, ne sont pas régies par le code du travail, autant de cas qui inciteraient à l'informalité.

Pour la *Direction de la Sécurité Sociale*, la problématique est d'inciter les travailleurs à adhérer à la sécurité sociale. Mais ici encore le système ne prévoit pas que l'on puisse avoir plusieurs employeurs ce qui ouvre la porte à l'informalité : les travailleurs à bas revenus relèvent toujours de la logique classique de la déclaration par l'employeur dont on voit bien qu'elle n'est pas opératoire. Et même si le montant de la cotisation est dérisoire, le système n'est guère incitatif. Une convention a été passée entre la CNSS et le Ministère des Finances qui prévoit que pour toute ouverture de patente, une copie est adressée à la CNSS (on notera d'ailleurs que le répertoire des impôts et le répertoire de la CNSS sont également à la source du répertoire national des entreprises de l'INS). Cependant, il n'existe pas véritablement de système de coordination de l'information et alors que la patente est « portable », les cotisations sociales sont « quérables » et le système de « guichet unique » qui est en soi positif, s'est révélé en réalité source de blocages. Il s'est en effet avéré que de nombreuses personnes peuvent ouvrir une patente afin de pouvoir déposer une demande de visa pour l'étranger et ces entreprises fictives viennent encombrer le répertoire des immatriculés de la CNSS.

Dans la perspective d'établissement d'un socle de protection sociale, une note stratégique sur les pistes de réforme de l'assistance sociale et des AMG est en préparation et un régime unique pour les travailleurs mobiles est à l'étude.

Le *Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle* et plus particulièrement son bras opérationnel l'*Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI)*, sont en charge des programmes actifs du marché du travail censés stimuler directement la création d'emploi. Ces programmes actifs prennent place à côté des mesures indirectes que sont les exonérations systématiques de charges sociales accordées pour une durée de 5 ans aux entreprises exportatrices, aux entreprises investissant dans les zones prioritaires identifiées dans le cadre du développement régional, aux petites entreprises financées par le FONAPRAM et finalement à tout nouveau promoteur. On a déjà vu que pour le patronat, les charges sociales n'étaient pas considérées comme excessives et pourtant la généralisation de leur exonération n'a jamais fait l'objet d'une réelle évaluation en termes d'impact sur l'emploi et l'on pressent que le système généreux d'exonération se traduit par une forte attrition au terme des 5 années.

Comme en Algérie, il existe en Tunisie un très grand nombre de programmes d'encouragement à l'emploi des jeunes qui combinent à la fois des réductions de charges sociales et des subventions salariales (ETF, 2014a). L'ensemble de ces programmes est désormais regroupé dans le cadre de la réforme prévue par les décrets 2012-2369 du 16 octobre 2012 et 2013-3766 du 18 septembre 2013 qui devait s'appliquer en début 2015 sous le nom de « Chèque employabilité ». Ces programmes qui bénéficiaient d'un budget compris entre 250 et 270 millions de Dinars entre 1997 et 2006, équivalant à 0,8 pour cent du PIB (Haouas et al., 2012), sont montés en puissance après la révolution, passant à 611 millions de Dinars en 2012 (Rajhi, 2012). Parmi ces programmes on trouve :

Le **Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle (SIVP)** concernait en 2012 près de 56,000 jeunes primo-demandeurs d'emploi diplômés qui percevaient une indemnité mensuelle de 150 Dinars de l'Etat, complétée par une indemnité au moins équivalente de la part de l'entreprise qui est exonérée des charges sociales correspondantes et perçoit 900 Dinars au titre du coût de formation du stagiaire. L'entreprise s'engage à recruter au moins 50 pour cent des jeunes accueillis au cours des 3 dernières années.

Le **Service Civil Volontaire (SCV)** est l'équivalent du SIVP mais vise les zones rurales et les ONG qui s'y consacrent. Il bénéficiait à 18,000 personnes en 2012.

Le **Contrat d'Insertion des Diplômés de l'Enseignement Supérieur (CIDES)** est également basé sur les mêmes principes mais comprenait à l'origine des subventions importantes pour l'entreprise qui ont été supprimées par la suite. Actuellement l'Etat prend en charge le coût de la formation à hauteur de 300 heures. Il y avait moins de 300 bénéficiaires en 2012, suite à la suppression des subventions qui en faisaient à l'origine un contrat très avantageux pour l'entreprise. Jusqu'en 2014, l'Etat pouvait en outre prendre en charge 50 pour cent des salaires versés (dans la limite de 250 Dinars) pour le recrutement de primo-demandeurs d'emplois diplômés en chômage depuis au moins deux ans, par les entreprises en zones prioritaires ou à forte valeur ajoutée et fort contenu de savoir.

Le **Contrat de Réinsertion dans la Vie Active (CRVA)**, également fondé sur les mêmes principes, s'adresse aux travailleurs ayant perdu leur emploi pour des raisons économiques ou techniques. Il a surtout bénéficié à des travailleurs non-diplômés, sans leur être exclusivement réservé (les bénéficiaires étaient au nombre de 350 en 2012).

Le **Contrat d'Adaptation et d'Insertion Professionnelle (CAIP)** est l'équivalent du SIVP pour les jeunes non-diplômés avec un niveau indemnitaire plus faible (100 Dinars de la part de l'Etat, 50 Dinars de la part de l'entreprise). Plus de 40,000 jeunes en bénéficiaient en 2012.

Le **Chèque employabilité** qui va remplacer tous ces contrats devrait bénéficier à tous les primo-demandeurs d'emploi, quel que soit leur niveau de formation, pour une subvention de 50 pour cent du salaire de la part de l'Etat dans les entreprises à forte valeur ajoutée, et de 25 pour cent dans les autres entreprises.

A ces divers programmes s'ajoutent des **programmes d'appui aux promoteurs de petites entreprises** dont l'objectif est d'aider à identifier des idées de projet et à mettre en place des projets dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et des services (le FONAPRAM couvrant les secteurs de la production). Des formations d'aide au financement et à la gestion de l'entreprise et des ressources humaines, sont dispensées dans la limite de 200 heures (formation d'adaptation au nouvel emploi), 120 heures (gestion) et 400 heures (formations techniques complémentaires) au cours d'un stage en entreprise d'une durée maximale de 12 mois (avec une indemnité mensuelle de 200 Dinars pour les diplômés ou de 100 Dinars pour les autres niveaux d'étude). A l'issue du stage, une subvention de 5,000 Dinars (du Fonds National de l'Emploi) vient contribuer à l'autofinancement de projets n'excédant pas 100,000 Dinars.

On remarquera que le critère de primo-demandeur d'emploi, lorsqu'il est exigé, peut exercer des effets pervers, poussant les jeunes salariés de l'économie informelle (et leurs employeurs) à ne pas revendiquer leur droit à la sécurité sociale, afin de pouvoir ménager leurs chances de se faire recruter par les entreprises du secteur formel.

Le *Ministère des Investissements et de la Coopération Internationale*, qui conserve les prérogatives du Développement Economique, assure le suivi de tous les secteurs en vue de l'élaboration des plans quinquennaux et des budgets économiques annuels. Le prochain plan quinquennal 2016-2020 est en cours de préparation. En vue d'élaborer la note d'orientation qui fixera les grandes lignes de la stratégie en matière de sécurité et de paix sociale, une circulaire est envoyée aux divers départements ministériels afin de recueillir leurs contributions sur leurs visions stratégiques et les politiques qu'ils visent à mettre en œuvre. L'emploi et notamment l'emploi dans l'économie informelle sont au nombre des thèmes soumis aux départements, de même que l'intégration dans l'économie sociale et solidaire. Pour la première fois, les divers départements devront donc traiter de la question de l'emploi informel, de la contrebande jusqu'aux petits vendeurs, en termes de protection sociale mais aussi des liens entre contrebande et terrorisme. Ces questions pratiques de transition de l'informel vers le formel devront se retrouver dans le plan de développement, au niveau macroéconomique au titre des priorités nationales, et dans le volet relatif à l'emploi.

Le cadre global et sectoriel de l'exercice des activités économiques ainsi décrit, il est utile de s'intéresser maintenant à la façon dont les jeunes vivent la réalité de leur insertion sur le marché du travail, à travers les profils et les opinions recueillis dans trois focus groups réalisés en collaboration avec l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ) au cours du mois d'avril 2015.

3. LA DIFFICILE INSERTION DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL : BREF APERÇU DU VÉCU RESENTI PAR LES JEUNES

Représentant plus de 70 pour cent des chômeurs et entrant majoritairement sur le marché du travail via des emplois dans une économie informelle de plus en plus gangrenée par les activités de contrebande, les jeunes tunisiens, qui jouissent de niveaux d'éducation élevés, n'éprouvent-ils pas dans leur vie quotidienne ressentiment, voire colère, et lassitude devant l'impuissance des pouvoirs publics à créer des emplois. Derrière les statistiques et le cadre légal et institutionnel, il a paru utile d'essayer de saisir le vécu des jeunes. Dans le cadre de cette étude, trois focus groupes ont été réalisés par Mme Imene Ben Daadouch pour l'Observatoire National de la Jeunesse. Les participants de ces focus groupes comprennent 10 jeunes à Kasserine (le 7 avril 2015), 14 jeunes à Sahline, gouvernorat de Monastir (le 11 avril 2015) et 13 jeunes à Cité Ettadhamen, Tunis (le 23 avril 2015). Sans prétendre être représentatives de la diversité de la Tunisie, les trois localités illustrent certains aspects caractéristiques de la Tunisie. La première, Kasserine, celui d'une région isolée dont les indicateurs socio-économiques sont dans le rouge et qui s'en remet au commerce transfrontalier pour tenter de maintenir un minimum d'activités économiques. Ensuite, Monastir, représente le cas une région où le tourisme imprime sa marque sur l'ensemble du cadre économique. Et finalement, Ettadhamen, représente un quartier populaire déshérité et enclavé à la périphérie de la capitale Tunis.

Le gouvernorat de Kasserine

Situé au Centre ouest de la Tunisie, à 286 km au sud-ouest de Tunis, le gouvernorat de Kasserine longe la frontière algérienne (dont il est distant de 35 km seulement) sur environ 200 km. Il reste à forte dominante rurale (61 pour cent de la population) et à fort taux d'émigration vers les autres régions littorales et Tunis. Le taux de chômage y est élevé (26,2 pour cent en 2012 contre 17,6 pour cent au niveau national), particulièrement chez les jeunes (46 pour cent chez les 15-19 ans et 48,8 pour cent chez les 20-24 ans, soit quelque 10 points de plus qu'au niveau national) ainsi que le taux de pauvreté (l'un des plus élevés parmi les gouvernorats, alors que ce n'était pas le cas dans les années 1990).

La région souffre de son isolement et la faiblesse de l'investissement et de l'initiative privée en éloigne toute perspective de développement. Le tissu économique local n'offre pas actuellement une base solide pour une relance économique de la région, et ne permet pas la mise en œuvre d'une politique active de l'emploi, étant constitué pour l'essentiel de petites unités n'employant pas de salariés et n'offrant pas de débouché à une main d'œuvre

Encadré 5 : Présentation des régions d'enquête pour les focus groups

Encadré 5 : Présentation des régions d'enquête pour les focus groups (continue)

qualifiée. Les chantiers publics constituent pratiquement la seule source de création d'emploi et ils sont soumis au clientélisme et à la corruption. Pour le reste, l'économie du gouvernorat tourne autour du commerce parallèle des produits importés d'Algérie. Les fléaux sociaux (drogue, criminalité, violence...) se propagent et l'absence de loisirs et de foyers d'animation poussent les jeunes à la fréquentation des cafés et de mosquées où se disputent les courants politiques et idéologiques. À ces difficultés s'est ajoutée, depuis la révolution du 14 Janvier 2011, l'éclosion de foyers terroristes sur les monts Chambi, qui n'ont jamais réussi à être réduits.

La Cité d'Ettadhamen

Avec plus de 80,000 habitants la cité Ettadhamen constitue l'un des plus anciens quartiers d'habitat spontané du Grand Tunis ayant accueilli depuis plusieurs décennies les vagues successives de l'exode rural du Nord-Ouest. C'est une cité « enclavée » à l'intérieur de la capitale. Avec ses sept lycées secondaires, ses deux centres privés de formation professionnelle, ses 36 unités industrielles (dont 26 entreprises de textile et 3 unités de production électromécaniques), cette agglomération périphérique présente tous les signes extérieurs et intérieurs de la pauvreté. C'est dans les domaines sanitaires et sociaux que les infrastructures font le plus défaut (la proportion de médecins par 1,000 habitants y est trois fois plus faible qu'au niveau national et la proportion de pharmacies deux fois plus faible).

La présence de l'Etat dans ces quartiers a toujours été faible, laissant ainsi le champ libre à de nouvelles formes de régulation sociale qui ont pu avoir un impact négatif sur l'obéissance et le respect de la loi. L'incapacité de l'Etat et l'échec des politiques de développement local ont fait de ces quartiers populaires un terrain fertile à la montée des fléaux comme la délinquance et la criminalité (légitimant de telles alternatives au chômage, ainsi que le recours au commerce parallèle notamment la vente de cigarettes de contrebande ou le travail pour les réseaux d'immigration clandestine vers l'Italie) et ont fait des jeunes une population perméable à l'extrémisme et engagée dans des mouvements protestataires radicaux depuis le tournant du 14 Janvier.

Le gouvernorat de Monastir

Situé au Centre-Est de la Tunisie, à 160 km au Sud de Tunis, le gouvernorat de Monastir a une population entièrement urbanisée et le taux de chômage y est le plus faible de tous les gouvernorats du pays (5,7 pour cent en 2012, et ce taux est aussi le plus bas chez les plus jeunes). Les acteurs non gouvernementaux y sont plus nombreux que les acteurs gouvernementaux, témoignant du dynamisme qui traverse la société civile en Tunisie depuis le 14 janvier 2011. Le salariat est prédominant et les secteurs du textile et du tourisme y jouent un rôle majeur (le gouvernorat représente quelque 12 pour cent de la capacité hôtelière du pays). Dès lors c'est le caractère instable et non permanent des emplois qui constitue le cœur du problème auquel se confrontent les jeunes. Le récent attentat (26 juin 2015) qui a touché le gouvernorat voisin de Sousse et qui a été le fait d'un jeune terroriste ayant été auparavant animateur dans le secteur touristique (et ayant fréquenté les clubs de jeunes), ne manquera pas d'y avoir des répercussions sur l'emploi dans ce secteur.

Les jeunes hommes et jeunes filles interviewés étaient majoritairement occupés dans des emplois informels ou précaires, ou bien en recherche d'emploi, diplômés ou non-diplômés, en rupture scolaire ou non, ou encore dans le système éducatif. Les participants aux focus group sont impliqués et engagés dans le vécu de leurs villes et ils sont en quête réelle de solutions pratiques. Il leur était demandé de s'exprimer sur leur situation au regard de l'emploi, de leur famille et sur leurs attentes à l'égard de l'Etat.

La grille d'entretien utilisée pour les focus groups est de caractère inductif, elle comprend cinq axes principaux visant : les déterminants sociaux ; le parcours familial et éducatif ; les perceptions des jeunes par rapport à l'emploi ; les perceptions des jeunes par rapport au travail informel (tel qu'il a été défini dans ce rapport) ; et leurs perceptions par rapport à leur avenir professionnel.

L'étude avait pour objectif de recueillir des informations sur les facteurs conjoncturels d'instabilité dans le travail informel et l'économie et sur les problèmes et les risques spécifiques dans chacune des localités étudiées. Sur le plan sociologique, ces focus groups ont également été l'occasion d'ouvrir des pistes de recherche sur les dynamiques socio-économiques et politiques relatives à la situation actuelle du travail des jeunes après la révolution et les perceptions en terme d'inégalités économiques.

Certes une telle démarche qualitative ne peut prétendre à la représentativité car tel n'est point son rôle et les cas observés et les opinions émises, pour être bien réelles, ne nous permettent pas de savoir quelle est l'importance relative de chaque catégorie ainsi identifiée dans l'ensemble de la population des jeunes. C'est la mise en rapport avec les données statistiques et les réalités juridiques mises en exergue dans les sections précédentes qui le peuvent. Par ailleurs, plutôt que de sélectionner quelques phrases aux fins d'illustrer certains résultats statistiques ou certaines conclusions sur l'environnement institutionnel, il a semblé préférable de rassembler ces expressions du vécu, pour que par leur masse, leurs répétitions et leurs contradictions, elles expriment la force et la diversité des réalités ainsi révélées. Les entretiens ont été enregistrés et transcrits. Nous n'en donnons ici qu'un aperçu. Les prénoms ont été changés. Le gouvernorat, l'âge, la situation au regard de la formation et de l'emploi, sont indiqués entre parenthèses².

Il est frappant de constater, à la lecture des entretiens, qu'une large partie est consacrée à la critique du système éducatif. Cela n'est pas anodin en ce sens que, comme le note le rapport de l'OCDE (2015), la Tunisie se distingue par une plus longue durée moyenne des études chez les jeunes que dans la plupart des pays développés, l'âge auquel 50 pour cent des jeunes arrêtent leurs études étant de 20,4 ans. De fait, les diplômés y représentent une partie importante de la population active, surtout chez les jeunes, et le niveau de formation de la jeunesse est donc relativement élevé. Mais la persistance d'un taux de chômage élevé et de longue durée et d'un large sous emploi dans l'économie informelle a eu pour effet chez les jeunes diplômés de leur faire perdre confiance dans leur système éducatif, ainsi qu'à leurs parents. Ainsi, les études, les enseignants et les diplômés semblent gravement dévalorisés, et de façon symptomatique, la formation professionnelle, traditionnellement réservée à ceux qui échouaient dans leurs études, semble redevenir une option, surtout pour ceux qui ne l'ont pas choisie au moment voulu.

² L'absence de telles indications signifie que l'interlocuteur a déjà été identifié et cité, et l'absence de spécification du lieu signifie que c'est le même lieu que l'interlocuteur qui précède dans le cadre d'un dialogue.

Au delà de cette critique radicale du système éducatif, se dessine en filigrane les contours de l'emploi décent tel qu'idéalisé par des jeunes qui n'ont connu pour la plupart depuis leur sortie de l'école ou de l'université que les petits boulots, les contrats précaires et l'emploi informel (on trouvera en annexe C le déroulement intégral de la séquence sur ces questions pour les jeunes du focus group d'Ettadhamen). Deux formes spécifiques d'emploi informel sont particulièrement illustrées par les focus groups : l'emploi informel dans le secteur formel (secteur du tourisme à Monastir) et l'emploi informel dans le commerce transfrontalier de contrebande (Kasserine) qui se rapproche plus d'une forme de travail indépendant sous-traitant de donneurs d'ordre. Les autres formes de travail informel dans les micro-entreprises (finalement peu différenciées du secteur privé en général) sont surtout citées comme exemples repoussoirs expérimentés au cours des itinéraires chaotiques décrits.

Un autre aspect qui frappe à la lecture des entretiens, c'est l'idéalisation d'un emploi public-administratif conçu comme un objectif presque inatteignable sans appui de l'intérieur mais poursuivi malgré tout pour sa sécurité, une protection sociale très étendue (santé, maternité, retraite), ainsi qu'une hiérarchie moins pesante que dans le privé (puisque'elle est critiquée pour le seul secteur privé alors qu'elle ne serait pas un problème dans le secteur public) et une flexibilité (horaire et en terme de contrainte) suffisante pour permettre d'entreprendre d'autres activités secondaires à titre privé car bien entendu la faiblesse des rémunérations dans le secteur public n'est pas ignorée.

Or les réponses des jeunes interviewés montrent que cet Etat dont on attend tout est fortement critiqué pour son népotisme, sa corruption, son inefficacité de sorte que l'on peut se demander si l'objectif qu'il représente n'intègre pas lui-même le fait de pouvoir bénéficier de tels avantages.

Il y a là un cercle vicieux dont il sera difficile de sortir et sans être adepte du libéralisme, il est clair que l'emploi public ne saurait constituer la solution aux problèmes de l'emploi des jeunes. Les racines de ce cercle vicieux doivent être extraites du système éducatif et des politiques publiques telles qu'elles se représentent dans la population.

Finalement l'oisiveté et le risque de la délinquance ou de la migration clandestine, le recours à des activités à la limite de la légalité (contrebande) qui entraîne la perte des repères par rapport à ce qui est vraiment illégal (la contrebande de certains produits tels que la drogue ou les armes), le radicalisme religieux et politique constituent des lignes de plus grande pente et donc autant de risques pour une jeunesse dont le niveau de formation aura été dissipé par l'incapacité de l'Etat à gérer une ressource humaine abondante à laquelle il a consacré une partie importante de ses budgets au cours des dernières décennies.

L'inadéquation entre formation et emploi est bien entendu soulignée et force est de constater que les solutions à ce problème lancinant depuis plusieurs décennies n'ont toujours pas progressé. Certes le problème n'est pas spécifique à la Tunisie, mais il s'y pose avec une particulière acuité et c'est l'un des facteurs qui expliquent pourquoi le sous-emploi est si répandu et pourquoi le sentiment d'insatisfaction par rapport à l'emploi exercé est aussi généralisé. L'exercice d'une activité sans rapport avec les études suivies est monnaie courante et si les jeunes diplômés sont conscients du sous-emploi et du gaspillage des ressources humaines que cela représente, les non-diplômés leur rétorquent que l'essentiel est d'avoir un travail décent.

Mahmoud (Monastir, 26 ans, saisonnier dans le tourisme): [Les études], *c'est la chose la plus importante dans la vie. Juste on souhaite que le système éducatif change en Tunisie et qu'il soit en adéquation avec les offres du marché du travail. Le problème, c'est que la majorité des jeunes obtiennent un diplôme dans une spécialité bien déterminée, et le jour où ils entrent dans la vie professionnelle, ils exercent une activité complètement différente de leurs spécialités.*

Reda (Kasserine, chef de famille, père au chômage, enchaîne les petits boulots) : *dans mon cas, à cet âge-là, j'ai fait plusieurs formations et j'ai eu plusieurs diplômes et ça n'a servi à rien. Même pour chercher un emploi, on ne trouve ni encouragement ni encadrement. On n'entend que ceux qui disent « T'as suivi des études... et alors ! À quoi ça va te servir !... ». Actuellement il y a des ingénieurs en électronique qui travaillent avec moi dans le chantier... est-ce que c'est logique ? Mais je ne regrette pas le fait d'avoir réalisé mes études ; j'en suis ravi et on ne doit jamais regretter les études.*

Malik (Tunis, soudeur) : *prenons le cas d'un monsieur qui a eu un bac+5, est-ce que c'est de l'ordre du logique qu'il travaille dans le commerce de légumes au marché ! Son niveau d'études ne le lui permet pas !*

Jaoued (Tunis, a commencé une formation professionnelle en bâtiment depuis 8 mois) : *et alors ! C'est quoi le problème ! L'essentiel, c'est qu'il fait un travail décent ! Le problème des jeunes actuellement c'est qu'ils exigent un travail prestigieux et adéquat avec leur niveau d'études sinon ils restent au chômage. C'est quoi cette mentalité !*

La qualité de l'éducation reçue est remise en question, tant en ce qui concerne l'éducation à la citoyenneté qu'en ce qui concerne l'esprit d'initiative.

Nahla (Monastir, 31 ans, mariée, ayant une maîtrise, a enchaîné les petits boulots jusqu'au montage d'un atelier de broderie qui est à son démarrage): *le système éducatif en Tunisie nécessite de grandes réformes et les carences sont nombreuses. On a appris toute information par cœur depuis notre enfance. On doit apprendre à l'enfant depuis sa première année d'école comment se comporter avec les autres, comment être guidé par les principes et les valeurs de notre religion et surtout comment être innovant et créatif.*

Mourad (Tunis, 29 ans Bac+5, enchaîne les petits boulots): *il faut qu'il y ait une réforme du système éducatif. Je connais des jeunes qui ne sont même pas capables de parler et de s'exprimer.*

La faible qualité de l'éducation est mise en parallèle avec le développement des cours particuliers, soulignant à la fois la dégradation du service public, le faible niveau des enseignants et leur intéressement financier, et la confiscation de la qualité de l'enseignement au profit de ceux qui peuvent la rémunérer. De sorte que l'inadéquation entre l'emploi et la formation est aussi une question de qualité de cette éducation..

Sélim (Monastir, 28 ans, alternant petits boulots et chômage) : *même quand on a suivi des cours en physique en sixième année secondaire, ça ne nous a servi à rien. Car c'étaient des cours au niveau du théorique c'est tout. Quant aux instituteurs et professeurs du secondaire, ils ont complètement omis le côté noble de leur métier et ont focalisé leur attention sur le gain de l'argent via les cours particuliers. Ils sont tellement matérialistes.*

Mahmoud (Monastir) : *l'enseignement est devenu une affaire matérielle à travers les études hors les horaires de l'école, l'enseignant cherche à avoir le maximum d'argent sans accorder d'importance aux élèves.*

Nahla (Monastir) : *absolument, les enseignants sont devenus catastrophiques. Ni méthode pédagogique, ni rien du tout... plutôt les enseignants deviennent source de ségrégation et de violence.*

Farouk (Tunis, niveau Bac, artiste enchaînant les petits boulots) : *tout d'abord notre système éducatif est nul. Je n'ai pas réussi à le comprendre. Plusieurs nombres d'heures, plusieurs matières par trimestre et ainsi de suite.*

Djamel (Kasserine, a terminé ses études, vit chez ses parents) : *les compétences d'un professeur agrégé en Tunisie sont équivalentes aux compétences d'un élève en sixième année secondaire au Japon.*

Certains cependant – généralement les plus jeunes ou ceux qui sont encore dans le système éducatif - conservent un certain optimisme, voyant encore dans le diplôme un passeport d'entrée sur le marché du travail.

Zahia (Monastir, 23 ans, technicienne supérieure enchaînant les petits boulots) : *il ne faut pas responsabiliser uniquement l'Etat et ses institutions de cette situation. On est tous responsables en tant que citoyens et il faut qu'on agisse via plusieurs moyens, comme le fait d'apprendre à avoir accès à la bonne information tout seul et aussi savoir prendre conscience des problèmes qui touchent que ce soit à notre vie quotidienne ou bien à nos études. Il ne faut pas qu'on impute tout à l'Etat, il faut qu'on agisse de nous même !*

Malika (Monastir, étudiante, passe son diplôme cette année) : *mais pourquoi vous êtes tous aussi négatifs ?! Donnons des charges positives à notre discours. A mon avis, tout diplôme, quel que soit son importance, est un passeport dans la vie. Un passeport pour toute opportunité qui peut se présenter devant nous un jour ou l'autre. Sans diplôme, on ne peut guère avancer, on sera toujours dans un état de stagnation dans notre carrière. C'est une sorte d'assurance dans notre vie avec laquelle on peut réclamer plusieurs droits aux institutions de l'Etat.*

Nahla (Monastir) : *J'ai le même avis, les diplômés sont des archives personnelles et une assurance de vie.*

De plus, les études restent importantes pour les familles (les taux élevés de scolarisation en témoignent) et celui qui interrompt ses études risque le rejet.

Nadira (Tunis, licence de comptabilité, mariée, un enfant) : *celui qui arrête ses études dans notre famille, devient rejeté bien qu'ils savent que d'une façon ou d'une autre il sera au chômage. Puisqu'il devient inutile et sans aucun rôle dans la société, il est systématiquement repoussé. Il n'a plus même le droit à son argent de poche. Et dans la grande famille, sa situation est pire, et ça a un impact négatif sur la personnalité du jeune.*

Mais si les diplômés affirment que leur cursus n'a pas été totalement inutile, les non diplômés pensent que les études ne sont pas un passeport pour le marché du travail et de ce fait ils se considèrent mieux capables de s'adapter à une économie faite de petits boulots que leurs congénères qui ont peu de chance de trouver chaussure à leur pied dans le contexte actuel.

Rachid (originaire du Sud, venu à Tunis pour suivre une formation professionnelle) : *à mon avis, celui qui n'a pas fait des études s'adapte mieux aux petits boulots par rapport à celui qui est diplômé ; dans le sens où il a connu le monde de la rue très tôt et il s'est déjà habitué à se débrouiller tout seul à un âge précoce. Donc ceux qui ne sont pas diplômés s'en sortent aisément d'une telle situation difficile par rapport aux autres.*

Omar (Monastir, 27 ans) : *un diplôme en Tunisie, n'a aucune valeur à mon sens. Même quand on travaille, on le fait sans nos diplômes et sans aucun rapport avec nos études et nos spécialités.*

Sami (Kasserine, travaille dans l'élevage avec ses parents chez lesquels il vit) : *Ecoutez... à Kasserine pour demander la main d'une fille, sa famille ne cherche pas à connaître le niveau d'étude de l'homme mais plutôt sa situation financière et son travail. La première question qu'ils vont poser est non pas « En quoi vous faites des études ? » mais « Qu'est ce que vous travaillez ? ». Supposons que je n'ai pas réussi mes études et que je déteste les études et alors ! Et que j'ai 100 milliards ou 100 millions, je serai marié à la meilleure fille de Kasserine. Ici, c'est l'argent qui compte le plus. Il y a eu des statistiques, depuis deux jours, disant que le plus grand pourcentage du chômage, dans le monde, est en Tunisie. Et le plus grand pourcentage de divorce est à Kasserine par rapport à toute la Tunisie. Aussi le pourcentage des célibats des femmes à Kasserine est grand car nous les hommes, on n'a pas les moyens pour bâtir une famille.*

Le chômage des diplômés est attribué en partie au fait que les emplois qualifiés sont restés entre les mains des générations antérieures moins éduquées, ce qui se traduit par un sentiment d'injustice.

Amine (Kasserine, petit commerce) : *Partout où vous allez, même dans les hôpitaux, les employés n'ont pas même le niveau secondaire alors que ceux qui ont terminé leurs études sont au chômage. C'est injuste.*

Djamel (Kasserine) : *à vrai dire, je regrette les années que j'ai passé aux études. Car en Tunisie, les études ne mènent nulle part. Il n'y a aucun espoir en l'avenir. Et encore, notre système éducatif nécessite plusieurs réformes.*

Mehdi (Kasserine, enchaîne les petits boulots) : *Je n'ai jamais eu de regret pour le fait que j'ai arrêté mes études. Enfin j'ai bien fait. Tous les diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage, je n'ai rien raté.*

Fawzi (Kasserine, niveau secondaire, n'a pas eu le Bac, a suivi des formations professionnelles, au chômage depuis 15 ans, vit chez ses parents) : *les blessés de la révolution ont 700 Dinars par mois et les diplômés de l'enseignement supérieur n'ont même pas de quoi boire un café ! Les études sont avantageuses juste pour avoir une culture générale et une ouverture d'esprit.*

Malik (Tunis) : *les études sont bonnes pour avoir une culture générale, savoir s'adapter dans la société et bien éduquer nos enfants. C'est tout. Sinon qu'est ce qu'on va faire avec !*

La situation a empiré depuis la révolution en raison des sureffectifs de l'administration.

Nadira (Tunis) : *ces cinq dernières années la situation est devenue plus difficile car, avant la révolution, on avait quand même une possibilité et une chance de s'en sortir, même si cette chance est minime. Il y avait des établissements qui nous contactaient à travers le bureau d'emploi même pour un stage et puis il y a ceux qui réussissent à être titularisés en montrant leurs compétences. Donc il y avait cette possibilité. Actuellement, ça diffère car les établissements étatiques sont dans une situation de surcharge de l'effectif des employés qui est dû aux recrutements, conséquence de l'amnésie législative générale, entre autres.*

Et l'Etat est considéré comme le responsable de cette situation et de la corruption qui s'est installée à tous les niveaux. En cela, la situation ne paraît pas avoir changé depuis la révolution.

A votre avis qui est le responsable de cette situation de précarité chez les jeunes dans votre région ?

Rafik (Kasserine, étudiant, vit chez ses parents) : *L'Etat. Car à l'époque de Ben Ali, le diplôme n'avait aucune valeur. Le système éducatif a pour mission d'accomplir le nombre maximum de diplômés sans créer des opportunités d'emploi pour les jeunes. Donc, à quoi ça sert!*

Malik (Tunis) : *c'est un miracle. Même pour déposer une demande dans une usine tu dois payer deux mille dinars. La corruption existe sur tous les niveaux.*

Rachid (Tunis) : *l'État est le responsable de tout ça ; la marginalisation des diplômés et non diplômés, la sécurité, la corruption, les jeunes sans repères, les mosquées. Il y a une absence totale du concept de l'État.*

Cette désaffection pour les études supérieures semble réhabiliter les avantages de la formation professionnelle dont le cursus est beaucoup plus pratique et ouvre sur le monde de l'entreprise. Ceci peut se révéler être un atout dans un contexte où la loi de l'offre et de la demande ne fonctionne pas de façon pure et parfaite, et où l'emploi administratif ne peut constituer l'objectif ultime de toute une génération alors que les politiques d'austérité vont dans le sens d'une réduction ou du moins d'un cantonnement de l'emploi public.

Mourad (Monastir, 27 ans, saisonnier dans le tourisme) : *à mon avis, les études ne sont pas aussi importantes quand on voit les cafés bourrés de jeunes chômeurs diplômés. Suivre une formation professionnelle serait beaucoup plus pragmatique.*

Riad (Monastir, ouvrier licencié enchaînant les petits boulots) : *à mon avis il fallait obtenir une formation professionnelle mieux que suivre des études. Ça ne sert rien les diplômes de nos jours.*

Rachida (Monastir, 25 ans, au chômage, veut monter un projet) : *sur le marché du travail, il y a beaucoup plus d'offres d'emploi pour ceux qui ont une formation professionnelle par rapport aux diplômés de l'enseignement supérieur. Donc de nos jours la formation professionnelle devient plus utile.*

Mahmoud (Monastir) : *Ceux qui ont choisi de suivre une formation professionnelle, ils le font au début pour raccourcir le chemin vers la vie professionnelle et gagner du temps. Et il s'est avéré dans plusieurs cas, qu'ils ont bien fait car ils ont la possibilité de gagner beaucoup plus d'argent grâce à leur compétence acquise durant la formation comme l'électricité ou la plomberie...*

Fawzi (Monastir) : *à vrai dire, ce n'est plus vraiment le cas comme durant les années 90. Maintenant les diplômés de la formation professionnelle deviennent de plus en plus nombreux. Avant il y en a même, parmi eux, qui sont devenus des hommes d'affaires, aux pays du Golfe, quand ils ont migré à l'époque à travers l'agence de la coopération technique.*

Farid (Monastir, saisonnier tourisme) : *les études constituent de plus en plus une source de pression psychologique. C'est pour cette raison que plusieurs laissent tomber et optent pour la formation professionnelle. En plus ils cherchent à gagner de l'argent à un âge précoce plutôt que de passer plusieurs années dans l'enseignement supérieur.*

Djamel (Kasserine) : *Mon frère cadet a abandonné les études pour travailler dans une boulangerie. J'ai essayé par tous les moyens de le convaincre de continuer ses études mais il répète toujours : « apprendre un métier vaut beaucoup plus que les études, les études ne mènent à rien ».*

Malik (Tunis) : *parmi les avantages de la formation professionnelle c'est qu'elle est basée sur le volet pratique alors que l'enseignement supérieur consiste à des règles théoriques. La formation professionnelle est un métier qui vaut de l'or.*

Nadira (Tunis) : *avoir un diplôme dans la formation professionnelle est beaucoup mieux qu'un diplôme de l'enseignement supérieur pour le fait d'apprendre un métier qui lui permet de travailler à son propre compte et indépendamment de toute institution. Alors qu'un diplôme de l'enseignement supérieur nécessite un fond d'investissement fort pour pouvoir le rentabiliser.*

Mais en Tunisie comme en de nombreux autres pays, la formation professionnelle est malheureusement restée la voie réservée à ceux qui ne sont pas en mesure de continuer leurs études, autrement dit une voie qui n'est pas choisie volontairement, mais plutôt de façon contrainte. Se pourrait-il que les conditions actuelles en viennent à modifier cette vision ?

La préférence pour la fonction publique et l'emploi salarié stable

La fonction publique et l'emploi salarié stable offrant des garanties continuent en effet à être recherchés, malgré leur rareté et le découragement qui en résulte. Les parcours sont souvent chaotiques et le passage obligé par l'emploi informel est de règle. On estime que le délai moyen d'insertion professionnelle des jeunes est de 6 ans en Tunisie, un délai que l'OCDE considère comme notablement plus élevé que dans la plupart des pays, à l'exception de la Turquie et de l'Afrique du Sud (OCDE, 2015a). Selon les résultats de l'ETVA (BIT-ONEQ, 2014), 65 pour cent des jeunes Tunisiens souhaitent travailler dans le secteur public (proportion qui a sans doute été aggravée par le recrutement ou l'intégration de quelque 100,000 agents publics dans la période qui a immédiatement suivie la révolution), 22 pour cent dans le secteur privé et 10 pour cent s'installer à leur compte. Mais on a vu qu'en fin de compte ils sont plus de 77 pour cent à s'insérer sur le marché du travail via les emplois de l'économie informelle. La sécurité sociale est donc considérée comme un élément essentiel de l'emploi décent. L'emploi décent se dessine donc comme un emploi stable et bénéficiant de la protection sociale, c'est-à-dire public.

La référence constante à la protection sociale montre que les jeunes sont extrêmement conscients du fait que la Tunisie dispose d'un système de sécurité sociale parmi les plus avancés dans les pays en développement et il est intéressant de constater leur attachement à un système qui semble ainsi avoir fait ses preuves, rejoignant ainsi le consensus des partenaires sociaux à ce sujet (voir section 2 infra).

Omar (Monastir) : *moi je préfère un emploi dans le secteur public avec une bonne couverture sociale, même pour 500 Dinars je serais prêt à l'accepter. D'ailleurs c'est beaucoup mieux du point de vue stabilité. L'emploi dans le secteur public constitue une sorte d'assurance dans notre vie, on ne sait point qu'est-ce qui nous attend, dans le secteur privé rien n'est garanti!*

Selim (Monastir) : *on cherche un emploi stable et qu'on soit titularisé. C'est tout. On ne demande pas trop.*

Sami (Kasserine) : *un emploi avec une sécurité sociale représente beaucoup de choses : la dignité, la stabilité, la quiétude, la possibilité de fonder une famille et surtout être un bon citoyen.*

Reda (Kasserine) : *le travail juste est basé sur l'assurance sociale qui nous permet de se protéger dans les années qui viennent. Donc, la sécurité sociale est primordiale pour moi.*

Mehdi (Kasserine) : *écoutez !!! La couverture sociale est obligatoire, trouvez nous des postes stables on a besoin du boulot et de la sécurité. Notre région est vraiment marginalisée. Croyez moi que je n'ai pas besoin ni de famille, ni de mariage ni rien du tout, j'ai vraiment besoin d'un travail, je voulais travailler pas plus. Je ne vais pas mettre des conditions par rapport au salaire, l'essentiel un travail pour que je puisse aider ma famille et se sentir stable.*

Sihem (Tunis) : *tant qu'on ne travaille pas avec une couverture sociale, on ne sera jamais satisfait. Le jour où une personne tombe malade et s'absente, elle sera ni payée ni soignée.*

Le parcours suivant semble particulièrement illustratif de cette course à l'emploi public, jamais découragée.

Mourad (Tunis) : *j'ai 29 ans, j'habite à cité Ettadhamen et j'ai un bac+5. J'ai une licence en arabe et un mastère en civilisation moderne. Je suis l'ainé de mes frères et j'ai fait plusieurs petits boulots. J'ai travaillé un an dans une entreprise d'aluminium, j'ai travaillé en tant qu'aide sociale avec le ministre Ahmed Ibrahim en 2010 et aussi comme serveur dans un café, dans la restauration, dans le bâtiment. Enseignant aussi à plusieurs reprises en tant que vacataire au lycée Echebbi cité Ettadhamen. J'ai passé plusieurs concours au ministère de la défense, au ministère de l'intérieur, au ministère des affaires étrangères, au ministère des affaires sociales, au ministère de l'éducation et au ministère de l'enseignement supérieur. Et prochainement, je vais passer le concours du CAPES pour la troisième fois.*

En contrepoint, l'emploi dans le secteur privé ou dans le secteur informel est stigmatisé et considéré comme un pis aller provisoire.

Djamel (Tunis) : *Avant, j'ai travaillé dans une usine à Kaki, de 8h du matin jusqu'à 8 h du soir à 10 Dinars par jour. Est-ce que vous vous rendez compte!*

Malik (Tunis) : *avant, j'ai travaillé avec un menuisier qui me donne 5 Dinars par semaine et un poissonnier qui me donne 600 millimes par jour. On a fait plein de petits boulots de ce genre quand on était enfant.*

Qu'est ce qui fait que vous optez pour le travail informel et instable alors que vous n'en êtes pas satisfaits ?

Sihem (Tunis) : *étant donné qu'on n'a pas une alternative, on accepte la situation pour ne pas rester au chômage.*

Farouk (Tunis) : *pour avoir notre argent de poche.*

Malik (Tunis) : *Juste pour avoir mon argent de poche. C'est une solution à court terme plutôt une étape passagère dans le parcours de toute personne.*

Paradoxalement, alors que l'indépendance que représente le fait d'être à son propre compte est citée comme un avantage de l'emploi informel - ce qui est positif - le refus d'accepter de recevoir des ordres d'une hiérarchie est cité comme élément négatif à l'égard du secteur privé, comme si on considérait que cette hiérarchie est forcément injuste et comme si elle n'existait pas dans le secteur public.

Rachid (Tunis) : *(le choix de l'informel, c'est) pour ne pas prendre la voie de la délinquance, ne pas attendre l'aide des autres et surtout pour être indépendant.*

Malik (Tunis) : *le salaire et la stabilité matérielle et surtout on se sent exploité par nos chefs car on est dans l'obligation d'accepter ses ordres.*

L'emploi décent serait donc assimilé à un emploi public. Néanmoins la faiblesse des rémunérations prévalant dans ce secteur le fait percevoir plus comme une assurance ou une subvention que l'on doit pouvoir compléter par une activité complémentaire. Ces conceptions sont inquiétantes car elles semblent entériner la réalité telle qu'elle est perçue par les jeunes : une fonction publique pléthorique dont les tenants sont des privilégiés, guère tenus à des obligations de résultats, mais plutôt garants de pouvoir exercer des activités à leur propre compte. Autrement dit c'est la critique néo-libérale de l'emploi public qui nous est renvoyée en contrepoint comme un nec plus ultra recherché par les jeunes.

Farid (Monastir) : *je suis pour la fonction publique même pour un salaire de 500 Dinars car le secteur privé est très fatigant. Par contre, la fonction publique est plus stable en même temps tu pourras faire une autre chose en parallèle.*

Zahia (Monastir) : *on ne peut pas prévoir qu'est-ce qu'il pourra nous arriver demain, donc la couverture sociale est obligatoire, c'est une sécurité mais l'idéal serait d'avoir une certaine sécurité sociale et un boulot privé.*

Pourquoi le secteur privé n'attire-t-il pas les jeunes ?

Dans les régions, les jeunes optent pour des emplois qui rapportent le plus même s'ils se trouvent dans le secteur informel et s'ils sont saisonniers (tourisme) ou risqués (contrebande), et ceci en détriment du secteur formel qui n'est pas en mesure de concurrencer les taux de rémunération de ces emplois. Ainsi, le tourisme, l'un des secteurs les plus importants de l'économie tunisienne, se construit-il sur les bases de l'emploi informel précaire (contrats à durée déterminée qui n'impliquent même pas l'immatriculation à la sécurité sociale, et dont les clauses ne sont éventuellement même pas respectées). Et pourtant les revenus (pas seulement contractuels) qui en sont tirés permettent en quelques mois de gagner plus que le salaire moyen du secteur privé sur une année. Seules la stabilité et la sécurité de l'emploi public seraient en mesure de concurrencer ce plus haut niveau de revenus tiré des activités liées au tourisme et à la contrebande.

Mourad (Monastir) : *depuis les années 90, il n'y a plus la possibilité de trouver un emploi stable et d'avoir le statut d'un employé titularisé. C'est pour ça qu'on opte pour les solutions les plus faciles, notamment être saisonnier dans le secteur du tourisme. On se fait au moins notre argent de poche.*

Farid (Monastir) : *Moi je suis marié et j'ai un enfant, je travaille en tant que saisonnier aux hôtels de Monastir. Je passe le reste de l'année sans rien faire. Pendant les six mois de travail, je n'ai ni contrat légal, ni couverture sociale. On attend juste le moment où on nous met à la porte.*

Mourad : *Même si on travaille par contrat, ça reste toujours entre l'employeur et le salarié, c'est-à-dire qu'on n'est pas déclaré à la CNSS ; et ce contrat n'engage l'employeur à rien, d'ailleurs il y a deux mois, nous avons signé un contrat, moi et Farid, dans le même hôtel et on nous a mis à la porte avant la fin de la durée prévue.*

Farid : *l'hôtel où je travaille, certains bénéficient de la couverture sociale et les autres non. Le contrat est renouvelable, on ne peut pas signer un contrat de longue durée. Ecoutez nous avons un grand problème ici... ; tout le monde focalise son intérêt sur le secteur touristique, alors que le secteur industriel est très développé dans notre région. Il y a des grandes sociétés et industries multinationales qui ont la capacité de recruter plusieurs jeunes. Il faut juste que la société civile et l'Etat bougent et incitent les jeunes à travailler dans ce secteur via des stratégies de communication avec les responsables de ce secteur. Arrêtons de parler que du secteur touristique à Sahline !*

Mourad : *il a complètement raison dans ce qu'il est en train de dire. Je vous explique : Les jeunes évitent de travailler dans le secteur industriel (sociétés et usines ...) pour des raisons strictement financières, c'est-à-dire que les salaires sont très bas par comparaison au secteur touristique dans lequel il y a toujours les avantages des pourboires. La possibilité de gagner de l'argent y est beaucoup plus facile par rapport au nombre d'heures de travail. Moi j'ai eu l'expérience de travailler dans le béton en tant que contrôleur qualité. Mon salaire était de 390 Dinars, c'est inconcevable pour moi d'y rester ! Un salaire pareil n'est pas du tout satisfaisant. Et même s'il y aura une augmentation, elle ne dépassera pas les 10 Dinars par an. Je me suis bien renseigné sur le sujet. C'est par nécessité alors qu'on se tourne vers le secteur touristique.*

On voit bien à travers l'exemple précédent comment s'exerce la concurrence « déloyale » de l'informel par rapport au secteur formel. Il ne s'agit pas alors d'une concurrence des micro-entreprises qui ne payent pas leurs impôts ou leurs charges sociales, mais bien d'une concurrence de l'emploi informel hors du secteur informel, dont les conditions - même précaires - restent plus attractives que celles que peut proposer le secteur industriel, réduit à embaucher une main d'œuvre moins éduquée et moins productive. Mais le fragile équilibre construit autour du secteur touristique peut lui-même être à tout moment remis en question par une rupture de la stabilité des conditions politiques et sécuritaires.

Dans un tout autre registre l'exemple de Kasserine conduit aux mêmes conclusions : ici ce sont les activités liées à la contrebande avec l'Algérie voisine qui créent les conditions de la concurrence « déloyale » avec le secteur formel, lequel ne peut se développer en raison de l'impossibilité de proposer des taux de salaire attractifs par rapport à ceux qui sont tirés de la contrebande (et malgré les risques que cette dernière représente). Aucune mesure d'incitation ne peut venir combler l'écart des taux de rémunération et seule la sécurité de l'emploi public semblerait pouvoir briser ce cercle vicieux, et encore est-ce sans doute sous la condition de pouvoir exercer d'autres activités en parallèle comme on l'a vu précédemment.

Amine (Kasserine) : *moi depuis la fin de 2011, je me suis engagé dans la contrebande de l'Algérie afin de réaliser des petits commerces ici. Je prenais le risque de la mort tous les jours. Je prenais la route chaque jour et je n'ai aucune idée de ce qui m'attendait. La route est pleine de dangers, hier déjà, il y avait une personne tuée en pleine rue. Malheureusement, je suis obligé de courir ces risques tout le temps pour pouvoir vivre. Mais si j'avais une alternative, je ne le ferais pas. On passe tout le temps à fuir le contrôle de la police ici à Kasserine pour vendre nos marchandises. Mon père est retraité et je l'aide pour payer les études de mon frère. Il n'est plus en mesure de faire vivre toute une famille. Le salaire de mon père est de 400 Dinars, le reste est consacré pour le paiement des crédits. Il paye 150 Dinars l'électricité pour nous et notre grand père, 60 Dinars pour la facture de l'eau, et le reste, c'est pour manger.*

Reda (Kasserine) : *j'ai beaucoup d'amis qui travaillent dans la contrebande à Kasserine et à Ben Guardane aussi (à la frontière libyenne, NDLR), à mon avis le chômage a poussé les gens à travailler dans les risques. L'Etat devrait nous trouver des postes sécurisés. Donc, je trouve que la contrebande est la meilleure alternative pour sortir de la misère.*

Nadir (Kasserine) : *à votre avis ! Celui qui travaille dans les frontières est satisfait de sa situation, non plus !!! Il souffre à cause des risques mais il n'avait pas un autre choix. Je connais des gens qui exercent ces activités depuis des années et ils voulaient que le commerce parallèle prenne forme comme le travail formel avec la sécurité sociale et la couverture et tout... 50 pour cent de l'économie à Tunis est basée sur l'économie parallèle car il n'y a plus de travail à part.*

Amine : *le jour où j'aurai la possibilité de travailler dans le secteur public et avoir une vie plus stable avec une couverture sociale, je pense que le revenu sera le 1/10 de mon revenu actuel. Mais je serai quand même satisfait car chaque personne cherche la stabilité dans sa vie. Travailler dans la contrebande nous mène à vivre un rythme de vie très stressant. Vivre en sérénité avec peu d'argent serait beaucoup mieux que l'angoisse qu'on est en train de vivre.*

L'initiative privée n'est pas suffisamment encouragée par l'Etat

Les jeunes sont cependant ouverts à l'initiative privée, mais ils estiment que l'Etat ne les soutient pas suffisamment. Ils comparent le faible enjeu qu'ils constituent avec les avantages consentis aux entreprises off-shore qui ne jouent pas le jeu pour autant.

Nahla (Monastir) : *moi personnellement je préfère travailler à mon propre compte qu'avoir un emploi dans le secteur public afin d'attendre un petit salaire à la fin du mois. Mes ambitions ont dépassé ce stade là.*

Mahmoud (Monastir) : *Moi je pense que la plupart des gens cherchent le côté matériel des choses ou d'une quelconque activité. Je connais une personne qui a eu la possibilité de travailler dans un hôpital mais il a laissé tomber pour ouvrir un garage de mécanicien à son propre compte.*

Les discours autour de l'initiative privée soulignent une des grandes contradictions des systèmes publics d'appui à la création d'entreprises : pour bénéficier des exonérations fiscales, il faut passer par l'un des systèmes de promotion mis en place par les pouvoirs publics (et donc passer par les fourches caudines de l'administration et l'éventuelle corruption que cela engendre), mais celui qui prend l'initiative de créer une activité sans rien demander à l'Etat, celui-là n'aura droit à aucun avantage.

Ridha (Monastir) : *moi, j'ai eu la chance de monter mon propre projet depuis 13 ans et ça marche très bien. Je n'ai pas eu de crédit. C'est les membres de ma famille qui m'ont aidé au début pour le financer. La conjoncture économique du pays était beaucoup plus stable qu'aujourd'hui.*

Farid (Monastir) : *je paye plus que 50 Dinars par mois d'impôts. C'est trop! Alors que les hommes d'affaires ne sont pas en train de les payer. Ils trouvent mille moyens pour détourner les moyens de contrôle de l'Etat. C'est tellement injuste ! C'est les citoyens salariés qui sont en train de les payer.*

Nahla (Monastir) : *normalement l'Etat encourage les petits projets et ne demande pas des impôts.*

Lotfi (Monastir) : *la loi qui permet aux sociétés off-shore de s'installer en Tunisie sans payer les impôts pendant 5 ans, devrait être applicable aux jeunes entrepreneurs tunisiens pour les encourager à monter leurs propres projets. Et ces sociétés off-shore fuient le paiement des impôts en changeant carrément de nom de l'entreprise et de domaine d'activité après cinq ans pour renouveler les cinq années.*

Ali (Monastir) : *Concernant la polémique autour de la loi des impôts en Tunisie, je pense que c'est une loi injuste. Elle est faite pour renforcer le positionnement des hommes d'affaires dans le système économique du pays. C'est-à-dire qu'ils gardent toujours une position de force sur le marché vis-à-vis de l'Etat. Ça affaiblit la classe moyenne en Tunisie qui en train de disparaître carrément.*

La question de la fiscalité et de son injustice est donc bien au centre de la réflexion sur la citoyenneté et le contrat social et on voit bien pourquoi l'UGTT en a fait un objet de réflexion (voir section 2 infra).

Mais l'Etat n'est pas à la hauteur des attentes des jeunes : l'étude de la Banque Mondiale-CMI-ONJ (2014) notait que seulement 8,8 pour cent des jeunes ruraux et 31,1 pour cent des jeunes urbains avaient confiance dans le système politique.

Bien que la Tunisie ne soit pas spécialement mal classée au regard des réglementations bureaucratiques qui entravent l'initiative privée (Voir section 2 infra, World Bank, 2014b), dans les faits on trouve toujours des contre-exemples flagrants et les jeunes ne manquent pas d'y faire référence. Comment expliquer que dans un gouvernorat où le taux de chômage est le plus élevé, des règles bureaucratiques conjuguent leurs effets pour entraver le démarrage d'une entreprise qui avait déjà franchi tous les obstacles, installé ses locaux et déjà embauché sa main d'œuvre ? Ironiquement on notera que la zone industrielle de Kasserine se situe à proximité du Mont Chaambi où sont localisés les foyers terroristes.

Reda (Kasserine) : *dernièrement on a suivi une formation de deux mois pour travailler dans une usine à climatiseurs qui s'est installée ici à Kasserine, et depuis une année on attend l'ouverture de l'usine car il y a eu un problème de livraison de la matière première de fabrication au niveau de la douane tunisienne. C'est le directeur de l'usine qui nous a raconté ça lors de la formation. Vous voyez alors à quel point l'Etat met des obstacles dans les procédures relatives au secteur de l'industrialisation ! D'ailleurs je me pose la question : pour quoi ce genre de problèmes liés à la douane et à l'industrialisation ne se trouve que dans notre région ! L'usine est installée, la mise en place des machines est faite, les cadres, les employés et les ouvriers sont prêts pour le travail alors que l'usine n'a pas démarré sont activité. Notre Etat met les bâtons dans les roues.*

Même les projets d'investissement public se heurtent à des obstacles jugés incompréhensibles compte-tenu de la situation économique et sociale de la région.

Amine (Kasserine) : *Moi j'ai 24 ans et je ne suis jamais allé pour réclamer mon droit à l'emploi auprès du gouverneur car on s'attend à rien de la part de l'Etat, on ne pourrait pas accorder de confiance aux institutions de l'Etat. Il n'y a pas très longtemps, ils ont commencé les travaux pour fonder un grand jardin public à Kasserine, mais tout est arrêté d'un jour à l'autre, ils ont installé une grande porte pour interdire l'accès et depuis, on n'a rien vu! Mais où sont les responsables dans ce pays ! Aucun projet de construction de routes n'a abouti à Kasserine.*

C'est le règne des relations. Il faut en avoir pour trouver un emploi. Le fossé se creuse entre ceux qui bénéficient d'appuis et ceux qui ne peuvent compter que sur eux-mêmes. Le stress et le découragement sont grands.

Fawzi (Kasserine) : *Je suis inscrit au bureau de l'emploi depuis 15 ans et chaque mois je fais le pointage et ça ne m'a servi à rien. On ne m'a jamais contacté.*

Hassen (Kasserine) : *Les gens aisés payent de l'argent pour que leurs enfants soient recrutés dans le secteur public sans aucun diplôme et nous qu'est ce qu'on fait ?! Parfois ils sont recrutés en tant que surveillants dans les lycées sans aucun niveau d'études parce qu'ils ont un proche qui est député à l'assemblée constitutionnelle. D'ailleurs je me demande comment ils peuvent bien accomplir leurs tâches au boulot alors qu'ils n'ont pas les compétences nécessaires pour le faire. C'est tellement injuste.*

Djamel (Kasserine) : *Dans la famille, on est cinq frères diplômés, moi je suis l'aîné et j'ai un diplôme de télécommunications, alors j'ai déposé mon dossier au télécom pour avoir un poste. Un jour, ils m'ont contacté pour compléter un document qui manque à mon dossier, j'étais parmi les présélectionnés, j'étais très content. Et depuis j'attends qu'on m'appelle pour un entretien et puis il s'est avéré qu'ils ont recruté une autre personne, et qui n'a aucune compétence dans le domaine.*

A votre avis qui est le responsable de tout ça ?

3 participants (Kasserine) : *il y a des lobbies d'État en Tunisie. Ceux qui représentent le gouvernorat de Kasserine ailleurs dans des endroits différents. Ils s'appellent des pistons... Il y a des gens qui travaillent pour l'intérêt des hommes qui ont un pouvoir puissant dans le pays, c'est pour cela on vous a parlé des lobbies. Vraiment c'est malheureux, la situation à Kasserine est très critique.*

Ali (enseignant, Monastir) : *On voit tous les jours sur les plateaux de télé, des experts et des politiciens en train de diagnostiquer la situation de crise économique, le problème du chômage des jeunes, la corruption dans le domaine éducatif, culturel et touristique. Et alors ! Elles sont où les solutions ! Trouvez nous des solutions ! C'est votre rôle. Malheureusement les politiciens n'arrivent pas à trouver des solutions. Tant qu'ils n'ont rien changé depuis la révolution je pense qu'ils sont incapables de le faire même à long terme car les hommes d'affaires en Tunisie sont les plus forts et dominant les institutions de l'État. Ils ont une position de force par rapport à l'État.*

Youssef (Monastir) : *Par exemple, en Tunisie post-révolutionnaire, la société civile n'a pas réussi à constituer un groupe de pression vis-à-vis de l'État. Aussi les jeunes chômeurs, même s'ils ont exprimé leur droit à l'emploi et l'ont réclamé via plusieurs moyens, ils n'ont pas réussi à faire pression. Car il faut que ces mouvements là soient inscrits dans la durée et non pas organisés d'une façon éphémère. Notre grand problème c'est que l'État a réussi à plusieurs reprises à nous faire taire à travers des solutions instantanées.*

Mahmoud (Monastir) : *on ne croit plus aux promesses de la classe politique. Même s'ils sont honnêtes dans ce qu'ils disent, on n'a plus confiance en eux. Même lors des élections les jeunes n'étaient pas présents.*

Conséquences du chômage des jeunes

L'oisiveté est évidemment la première conséquence du chômage des jeunes.

Selim (Monastir) : *On passe notre temps au café à discuter, jouer aux cartes... notre situation est misérable. On passe les mois du chômage « mort-nés ». Parfois on n'a même pas de quoi boire un café.*

Nassim (Tunis) : *(le temps libre, je le passe) dans la rue, dans le quartier, au café ; c'est tout. Ma journée parfois commence à 10h, parfois à 12h et parfois même à 14 h ; ça dépend de l'heure du réveil... Tant que je suis au chômage je ne peux pas penser à l'avenir. Si je le faisais, je serais malade.*

Farouk (Tunis) : *C'est notre quotidien de tous les jours. Manger, dormir et sortir au café.*

Djamel (Tunis) : *jouer aux cartes au café, se connecter à internet... et rien d'autre. La routine qui tue.*

Malik (Tunis) : *je déteste le fait de sortir et de rentrer vite à la maison sans rien porter dans mes mains. Surtout quand je n'ai pas d'argent. Dans ce cas là, Tous les membres de ma famille me regarderont avec mépris et le jour où j'ai de l'argent, je serai le meilleur, l'amour de leur vie... Les maisons de jeunes et de culture sont fermées. De quoi est-ce qu'on est en train de parler! Elles sont fermées depuis la révolution, elles ont été saccagées... Je crée mon monde à moi pour pouvoir vivre et oublier sinon je serais fou.*

C'est l'absence de perspectives qui conduit à envisager les solutions les plus extrêmes, le terrorisme et la migration clandestine, la contrebande apparaissant comme un moindre mal.

Selim (Monastir) : *C'est tellement stressant ! Mis à part les crimes de délinquances qui se développent dans une telle situation. Qu'est ce qu'on attend d'un jeune au chômage ! On vit dans un état d'angoisse permanent. Et après on se demande pourquoi nos jeunes consomment la drogue. Ils le font pour oublier la décadence et la pauvreté. Ils le font parce qu'ils sont marginalisés et ne trouvent pas de solution. Sans oublier les rapports conflictuels qu'ils sont en train de vivre avec leurs parents à cause de tout ça. Le chômage est la source de notre mal en Tunisie. Il est la source de tous les maux notamment le terrorisme et la contrebande. Un jeune qui prend des risques pareils n'a plus l'espoir de vivre décemment. Moi je pense que l'organisation Daech recrutera un effectif beaucoup plus important que celui du ministère de l'emploi !*

Fawzi (Kasserine) : *On est sur le point d'intégrer Daech, ça serait mieux que de rester ici ! On prend la voie du terrorisme. Ça fait quinze ans que je suis chômeur. Le terrorisme m'arrange mieux que cet État.*

Sami (Kasserine) : *ne dis pas ça ; le terrorisme n'est jamais la solution...*

Fawzi : *au moins, c'est une source d'emploi.*

Sami : *tu racontes n'importe quoi, ils ne vont pas te payer... comment tu oses parler du terrorisme en tant que source d'emploi !!!*

Amine (Kasserine) : *C'est pour cette raison qu'on se trouve obligés de travailler dans la contrebande et risquer nos vies. Parfois on a le sentiment qu'on ne fait pas partie de la Tunisie, que notre région fait partie d'un autre monde. D'ailleurs à plusieurs reprises, il y a eu des tentatives de lever du drapeau de l'Algérie à Kasserine.*

La migration clandestine est aussi une solution envisagée. Et le « système » (comme dans l'Algérie voisine) est rendu coupable de la situation. Et le risque inhérent à de telles solutions semble préférable à l'horizon bouché, puisque la stabilité et la sécurité de l'emploi leur sont refusées.

Mourad (Monastir) : *on attend l'occasion de migrer clandestinement. Je n'ai rien à perdre ici.*

Rafik (Kasserine) : *Moi en tant qu'étudiant, et mes amis aussi, rêvons de migrer clandestinement ou bien si un jour il y aura la possibilité de se marier à une étrangère, on le fera pour pouvoir migrer car on n'a pas espoir en un avenir meilleur ici.*

Malik (Tunis) : *on aime notre pays, on ne le déteste pas, on déteste le système. On n'a pas la possibilité de monter un projet qui coûte moins de cinq mille dinars. Moi, je suis à une étape où je peux risquer ma vie pour améliorer mon niveau de vie. Il faut choisir entre la mort et la vie.*

Mourad (Monastir) : *ceux qui sont prêts à risquer leur vie pour migrer, est-ce qu'ils se rendent compte à quoi ils seront confrontés !*

Malik (Tunis) : *un jour sur deux, je suis au chômage en Tunisie. A quoi vous vous attendez ! À ce que je reste ici !*

Farouk, Malik (Tunis) : *quitter le pays même par la voie clandestine.*

Nassim (Tunis) : *vous n'avez pas idée dans quelles conditions on est en train de vivre et qu'est-ce qu'on est en train de subir !*

Amine (Kasserine) : *Il n'y a pas d'avenir. Il n'y a que le travail dans les chantiers. Il faut que le président de la république et les ministres se déplacent ici pour voir qu'est ce qui manque à cette région. Ça devient de plus en plus urgent.*

Said (Tunis, 19 ans, 9^{ème} année de base, formation Bâtiment) : *il faut que l'État joue son rôle dans la société.*

Les paroles recueillies auprès de ces 33 jeunes sont à la fois encourageantes et inquiétantes : encourageantes parce que derrière le découragement transparaît une analyse lucide de la situation ; inquiétantes parce que ces paroles laissent percer les risques qu'aurait un statu quo sur le devenir de ces jeunes. Certes les lignes de fracture que nous signalent ces discussions en focus groups peuvent être amplifiées par l'effet-loupe de la méthode et par le fait que les jeunes ne parlent pas toujours d'eux-mêmes, mais de ce qu'ils constatent autour d'eux. En outre, leurs avis peuvent être divergents, même si ces divergences traduisent parfois un refus de reconnaître une certaine réalité. Ces paroles n'en constituent pas moins des avertissements à l'adresse des pouvoirs publics qu'il ne serait sans doute pas opportun de réfuter d'un revers de main au motif de non représentativité. Et de ce point de vue, les statistiques présentées dans la section 1 de ce rapport montrent bien l'ampleur des phénomènes décrits, des risques encourus et de l'impérieuse nécessité d'agir.

4. IMPLICATIONS POLITIQUES

Au cours des dernières décennies, la Tunisie a abordé, avant les autres pays du Maghreb, une période de dividende démographique à laquelle elle a consacré une partie importante de ses budgets. Il s'agit là d'un investissement dans la formation des jeunes dont ne profite pas le pays en raison de ses difficultés à gérer une ressource humaine abondante. La jeunesse tunisienne, dont les diplômés constituent une fraction importante, se trouve aujourd'hui prise dans un cercle vicieux qui maintient plus de 1/3 des jeunes actifs dans le chômage et plus des trois quarts des jeunes occupés dans le sous-emploi et l'économie informelle.

Les facteurs qui contribuent à la persistance et à l'aggravation de ce cercle vicieux sont complexes. Plusieurs d'entre eux méritent une attention particulière: i) une faible capacité de l'économie nationale à générer suffisamment d'emplois due essentiellement au modèle national de développement basé sur des activités à faible valeur ajoutée malgré un capital humain jeune et relativement instruit par rapport aux autres pays de la région; ii) des formations inadéquates qui prolongent la durée de la transition des jeunes vers le marché de travail et les orientent vers une préférence pour l'emploi dans la fonction publique; iii) l'affaiblissement de plusieurs filières de production par un commerce transfrontalier de contrebande qui s'est aggravé ces derniers temps avec l'instabilité dans les régions frontalières; iv) un système de protection sociale assistanciel, mal ciblé, qui limite l'extension du système assurantiel et enferme involontairement les jeunes dans la sphère précaire de l'économie informelle.

C'est pourquoi, la réponse aux défis complexes de l'emploi informel devrait être formulée sous forme structurée et transversale. Pour cela, les premières recommandations préalables et générales devraient porter sur la nécessité d'élaborer un **livre blanc sur l'emploi informel et la jeunesse en Tunisie**³, qui porte sur des solutions transversales (et sur plusieurs aspects politiques et économiques). La démarche constituerait un outil valable de coordination et de coopération pour assurer la cohérence entre plusieurs politiques et impliquer les acteurs qui sont concernés par cette question cruciale pour l'avenir du pays. Ceci dans le cadre d'une démarche inclusive, transversale et participative réunissant l'ensemble des parties prenantes autour d'un état des lieux des systèmes de promotion-crédation d'emplois, de formation-éducation, de protection sociale, de justice fiscale, et en vue de l'adoption des différentes stratégies de développement qui sont en train de se mettre en place, notamment le Plan Quinquennal de Développement (2016-2021), la future Stratégie de l'Emploi, et d'autres mesures liées à la jeunesse.

Au-delà du contenu des programmes et des modes d'enseignement, la réflexion devrait également aborder des sujets plus généraux tels que l'ouverture et l'incitation à l'initiative et à l'innovation, afin de ne plus (seulement) donner la priorité à la formation de futurs salariés, mais aussi d'assurer l'éclosion des facultés d'autonomie et d'initiative. En outre la période actuelle de transition incite à repenser la question de l'éducation à la citoyenneté autour des relations de solidarité liées à un système de protection sociale qui permette de couvrir les plus vulnérables tout en mobilisant la contribution du plus grand nombre. De même les questions de justice fiscale pourraient être abordées dans cette même perspective d'éducation des jeunes à la citoyenneté.

³ Le modèle d'une telle démarche de consultation ouverte est celui qui a déjà été suivi pour l'élaboration du livre blanc de la santé durant l'année 2014.

La justice fiscale est une préoccupation largement partagée par les partenaires sociaux en Tunisie qui sont convenus de soutenir une campagne s'adressant aux patrons, aux travailleurs et aux habitants des zones frontalières. Le but est de faire prendre conscience que l'impôt est un devoir civique. Il serait évidemment nécessaire d'y associer les jeunes et même de les placer au centre des débats car c'est bien au moment où l'on s'insère sur le marché du travail que l'on doit être persuadé de la justesse des prélèvements obligatoires et de l'équité des programmes qu'ils servent à financer. Les cotisations sociales du plus grand nombre se justifient par la nécessité de couvrir les risques de tous, et des plus vulnérables en particulier.

Et puisque l'économie informelle semble être le principal employeur des jeunes et qu'elle est de plus en plus liée à la contrebande, la fiscalité douanière ne devrait pas être omise de ces débats, car il convient de parvenir à un plus juste équilibre entre un objectif de protection des filières de production nationales et un effet d'incitation aux importations frauduleuses. La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle passe en effet par une réforme du système de fiscalité douanière qui devrait être revu, dans le contexte plus global de la réforme du système fiscal dans son ensemble, afin que la réduction des importations en contrebande limite l'attrait pour l'économie informelle et que celle-ci cesse de concurrencer les producteurs nationaux, non seulement sur le marché des produits, mais aussi sur le marché du travail. Sachant que les frontières avec la Libye et l'Algérie sont extrêmement poreuses, il serait nécessaire de décourager la contrebande de certains produits manufacturés qui transforme une partie de l'économie tunisienne en une vaste filière de distribution au détriment des activités nationales.

Recommandation 1: L'emploi des jeunes, une priorité nationale non conditionnelle

L'emploi des jeunes doit être constamment énoncé et réaffirmé comme une priorité gouvernementale et des mesures et priorités d'action doivent être incluses dans les différentes stratégies de développement qui sont en train de se mettre en place dans le pays, telles que le Plan Quinquennal de Développement (2016-2021), la feuille de route du Contrat social (2017-2020), la future Stratégie Nationale de l'Emploi et d'autres stratégies liées à la jeunesse.

Au titre des **recommandations concrètes et immédiates**, on insistera sur deux aspects qui sont liés.

Tout d'abord, la Tunisie peut se féliciter de l'unification des programmes de politique active de l'emploi dans le cadre du « chèque employabilité ». Toutefois, pour ce qui concerne les jeunes, il conviendrait de piloter des actions spécifiques et de ***ne retenir que le seul critère de l'âge pour pouvoir bénéficier des programmes de politique active de l'emploi*** en éliminant le critère de primo-demandeur d'emploi ou même de simple demandeur d'emploi. Et ceci, en s'appuyant sur l'étude de viabilité préalable à l'évaluation d'impact du « chèque employabilité » que l'OIT a menée en Tunisie durant l'année 2014.

En effet, comme on l'a vu à travers des résultats des enquêtes présentées dans ce rapport, les jeunes ont tendance i) soit à refuser des offres d'emploi qui ne les satisferaient pas complètement afin de conserver la possibilité d'être éligibles à un programme gouvernemental (existant ou futur), ii) soit à s'efforcer d'exercer cet emploi - qu'ils considèrent comme insatisfaisant - de façon informelle et non déclarée. Ce « jeu » ambigu qui les conduit à « négocier » avec leurs employeurs un statut informel les met en réalité en position de faiblesse vis-à-vis de ceux-ci qui sont mieux à même d'imposer leurs conditions. Par ailleurs, le fait d'exiger que les bénéficiaires de ces programmes soient préalablement inscrits comme demandeurs d'emploi ne paraît pas justifié. Certes il est satisfaisant de les voir sortir de la statistique des demandeurs d'emploi, mais un tel résultat est purement artificiel lorsque les demandeurs d'emploi ne s'inscrivent que pour pouvoir bénéficier du programme.

On sait que le même effet pervers s'exerce à propos de l'inscription à la CNSS. Le système tunisien de protection sociale est l'un des plus étendus horizontalement (toutes les professions sont couvertes) et verticalement (couverture d'un très grand nombre de risques). Les populations les plus vulnérables y bénéficient de prestations qui leur permettent de ne pas tomber dans l'extrême pauvreté. Il existe toutefois un déséquilibre entre les volets assuranciers et assistanciers du système, qu'une mesure simple pourrait contribuer à ramener vers plus d'équilibre : celle-ci consisterait à *abandonner le critère de non inscription à la sécurité sociale pour pouvoir entreprendre toute démarche de recherche d'emploi.*

Recommandation 2: Les programmes publics de politique active de l'emploi doivent cibler les jeunes sans poser de critères trop rigides autres que ceux liés à l'âge

La faculté de bénéficier d'un programme de politique active de l'emploi ou de se présenter à un concours de la fonction publique ne doit pas être liée à l'inscription au registre des demandeurs d'emploi, ni à la non immatriculation à la sécurité sociale. De telles mesures sont sans coût et auraient pour résultat de renforcer le pouvoir de négociation des jeunes entrants sur le marché du travail vis-à-vis de leurs futurs employeurs.

Il conviendrait de **donner plus d'ampleur aux systèmes de financement des petits projets** vers lesquels les jeunes professionnels et diplômés devraient être plus systématiquement orientés. Pour cela, il serait pertinent de tirer des leçons du FONAPRAM et de le rendre plus actuel et attractif en le débarrassant de sa limitation à l'artisanat et aux petits métiers. Il conviendrait également de **regrouper l'ensemble des programmes d'appui aux promoteurs de petites entreprises en une seule entité** couvrant tous les secteurs d'activité, y compris les micro-crédits de la Banque Tunisienne de Solidarité, car la multiplication des guichets n'est pas un gage d'efficacité.

Il s'agirait aussi de lever les limitations mises aux candidatures pour pouvoir bénéficier de ces fonds et donner les moyens à un système redynamisé d'assurer un démarchage effectif des jeunes, particulièrement dans les zones défavorisées où le défaut d'information est patent et les jeunes ne connaissent pas les possibilités qui leur sont offertes. Le démarchage devrait consister en des campagnes de sensibilisation et d'information à grande échelle au plus fin niveau du maillage territorial : les institutions ou agences en charge des programmes devraient vraiment aller au-devant des jeunes, là où ils se trouvent, dans les lieux qu'ils fréquentent, y compris en milieu rural. Ensuite un « coaching » et un suivi efficaces des jeunes bénéficiaires devraient être assurés afin de donner les meilleures chances de réussite aux projets financés. Dans de nombreux pays, un tel processus décentralisé visant à atteindre les populations sur leurs lieux de vie et d'activité mêmes est atteint par la mobilisation d'organisations de la société civile, seules à même d'assurer un suivi rapproché et continu des populations bénéficiaires.

En outre, les avantages consentis aux petits projets financés (en termes d'exonérations fiscales ou de contributions sociales) devraient être relativement plus significatifs que ceux consentis aux grands projets et pas seulement limités à ceux qui font appel à l'assistance des pouvoirs publics. Ainsi tout projet correspondant aux caractéristiques prévues devrait pouvoir bénéficier des mêmes exonérations, à la seule condition qu'il soit dûment enregistré. C'est ainsi que doit se concevoir la mise en œuvre de la nouvelle recommandation 204 sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle adoptée par la 104^{ème} Conférence Internationale du Travail (CIT, 2015).

Il faudrait donc repenser le système d'appui aux petits projets. Ainsi, l'ensemble des fonds de promotion s'adressant aux micro- et petites entreprises (FONAPRAM, programme d'appui aux promoteurs de petites entreprises, micro-crédit BTS) devraient être regroupés en vue d'une meilleure visibilité et efficacité.

a) Il faudrait faciliter l'accès des jeunes, diplômés ou non, à l'initiative privée par l'élargissement des fonds existants (notamment le FONAPRAM) et la limitation des conditions d'éligibilité.

b) Les institutions qui portent ces programmes (ANETI par exemple) doivent aller au-devant des jeunes promoteurs potentiels, particulièrement dans les régions les plus déshéritées, au moyen de campagnes de sensibilisation et d'information systématiques et décentralisées.

c) Le portage de ces programmes devrait aussi s'effectuer sur les lieux mêmes de formation : le système de formation professionnelle et les établissements d'enseignement supérieur.

d) Les avantages fiscaux et sociaux consentis aux jeunes bénéficiaires des projets devraient l'être également à ceux qui ne font pas appel à l'aide de l'Etat (ANETI entre autres).

Recommandation 3: Repenser le système d'appui aux petits projets

L'ensemble des fonds de promotion s'adressant aux micro- et petites entreprises (FONAPRAM, programme d'appui aux promoteurs de petites entreprises, micro-crédit BTS) devraient être regroupés en vue d'une meilleure visibilité et efficacité. En outre, les avantages consentis aux petits projets financés (en termes d'exonérations fiscales ou de contributions sociales) devraient être relativement plus significatifs que ceux consentis aux grands projets.

Recommandation 4: Revaloriser les spécialités professionnelles et inciter à l'initiative privée

- a) Il convient de redonner une juste place aux qualifications et spécialités professionnelles, ce qui passe par une revalorisation de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage en entreprise.
- b) Il faut développer les stages en entreprise afin de favoriser le développement de comportements innovants, changer les attitudes à l'égard de l'apprentissage et assurer son extension.
- c) Il faut aussi débloquer le système éducatif : l'école doit préparer entre autre, à avoir un projet de vie, et aussi à l'initiative privée.

Finalement, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) constitue un secteur porteur de création d'emploi en Tunisie. Les organismes de l'ESS sont des « entreprises et organisations – en particulier les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations et les entreprises sociales – qui ont comme spécificité de produire des biens, des services et des connaissances tout en poursuivant des objectifs à la fois économiques et sociaux et de promotion de la solidarité » (Conférence de l'Organisation Internationale du travail, tenue à Johannesburg, 2009).

L'Économie Sociale et Solidaire est une force dynamique, elle connaît une augmentation d'emploi continue dans le monde (en France 1 nouvel emploi sur 10 est créé dans l'ESS) et depuis les années 2000 l'ESS a créé plus d'emplois que le secteur privé. Les avantages de l'ESS vont au delà des emplois créés. Il s'agit en effet de tout un mode de développement qui est soucieux de l'environnement, de la cohésion sociale, de démocratie participative, de sorte que les gens sont concernés par les activités économiques et sont impliqués directement dans cette réflexion.

Ainsi les activités associatives de l'économie sociale et solidaire devraient pouvoir bénéficier d'un Fonds d'appui aux petits projets. La période 2011-2014 a vu l'émergence d'un tissu associatif très important dans des dynamiques d'insertion et de développement local à l'initiative des jeunes. Ce créneau constitue une niche d'emploi importante. Donner un contenu à cette économie sociale et solidaire à travers des mécanismes d'appui à l'adresse des jeunes peut constituer une bonne opportunité de création d'emploi dans ce secteur. Il devient nécessaire d'établir un lien entre d'une part les initiatives citoyennes de l'ESS qui sont vivantes en Tunisie avec quelque 13.705 associations, 175 coopératives et 41 mutuelles, et d'autre part les pouvoirs publics et le secteur privé qui ne peuvent pas à eux seuls résoudre la question de la création d'emploi pour les jeunes.

Recommandation 5: L'économie sociale et solidaire constitue un secteur porteur de création d'emploi

Donner un contenu à l'économie sociale et solidaire à travers des mécanismes d'appui à l'adresse des jeunes peut constituer une bonne opportunité de création d'emploi, et ceci en s'appuyant sur un tissu associatif en pleine croissance en Tunisie et très dynamique au niveau local.

RÉFÉRENCES

Ayadi Lotfi, Benjamin Nancy, Bensassi Sami, and Raballand Gaël (2013), *Estimating Informal Trade Across Tunisia's Land Borders*, World Bank, Washington, Policy Research Working Paper N° 6731, 33p.

Banque Mondiale-CMI-ONJ (2014), *Tunisie, Surmonter les obstacles à l'inclusion des jeunes*, Banque Mondiale, Rapport No. 89233-TN, Centre for Mediterranean Integration CMI, Office National de la Jeunesse, 113p.

BIT (1993), *Rapport de la Conférence*, Rapport pour la XVème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, Genève 19-28 Janvier 1993, BIT.

BIT (2003), *XVIIème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, Rapport Général 1*, Genève, BIT.

BIT (2012), *La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action. Résolution et conclusions de la 101ème session de la Conférence internationale du Travail*, Genève, 2012.

BIT-ONEQ (2014), *Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en Tunisie*, BIT, Genève, 73p.

BIT-ONEQ (2015), *Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en Tunisie, Le point de vue des entreprises de 6 employés et plus*, BIT, Genève, 70p.

Charmes Jacques (1980), '*L'apprentissage sur le tas dans le secteur non structuré en Tunisie*', *Annuaire de l'Afrique du Nord, Vol. XIX*, CRESM-CNRS, N° spécial sur les politiques d'emploi-formation au Maghreb : 1970-80. pp.387-395.
http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_5/b_fdi_02-03/03650.pdf

Charmes Jacques et Nidhal Ben Cheick (2015 à paraître), *Protection sociale et économie informelle en Tunisie. Situation actuelle et principaux défis*, Banque Africaine de Développement, CRES, Tunis, 68p.

Charmes Jacques et Malika Remaoun (2014a), *L'emploi des femmes en Algérie: contraintes et opportunités*, BIT Alger, 267p.

Charmes Jacques et Malika Remaoun (2014b), *L'économie informelle en Algérie, Estimations, tendances, politiques*, BIT Alger, 91p.

Charmes Jacques et Ali Sanaa (1985), *La promotion de l'artisanat et des petits métiers en Tunisie. Une politique compréhensive à l'égard du secteur non structuré ?* Ministère des Affaires Sociales, Projet PNUD-BIT TUN 83/001, Tunis, 86p.
http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_6/b_fdi_37-38/23511.pdf

Conférence Internationale du Travail (2015), *Recommandation 204 concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle*, adoptée par la conférence à sa cent quatrième session, Genève, 12 juin 2015.

CRES (2015), *Enquête d'évaluation de la performance ses programmes d'assistance sociale en Tunisie, Pour optimiser le ciblage des populations pauvres et freiner l'avancée de l'informalité*. Résultats de la phase 1 de l'étude. Résumé exécutif. CRES-BAD, Tunis, 10p.

CRES-BAD (2015), *Enquête d'évaluation de la performance des programmes d'assistance sociale en Tunisie, Pour optimiser le ciblage des populations pauvres et freiner l'avancée de l'informalité Rapport préliminaire d'évaluation, Tunis*, 114p.

De Soto Hernando (1994), *L'autre sentier, La révolution informelle dans le Tiers Monde*, Paris, La découverte, 244p. (1ère édition en espagnol, 1986).

De Soto Hernando (2005), *Le mystère du capital : Pourquoi le capitalisme triomphe en Occident et échoue partout ailleurs*, Paris Flammarion, 302p. (1ère édition en Anglais, 2000).

De Soto Hernando (2013), *L'économie informelle. Comment y remédier. Une opportunité pour la Tunisie*, Tunis, Cérès Editions, 37p.

EBRD (2015), *Enhancing Women's Voice, Agency and Participation in the Economy, Studies in Egypt, Jordan, Morocco, Tunisia and Turkey*, London, European Bank for Reconstruction and Development, 155p.

European Training Foundation (2014a), *Les politiques de l'emploi et les programmes actifs du marché du travail en Tunisie*, ETF, Turin, 36p.

European Training Foundation (2014b), *Young People Not in Employment, Education or Training in the ETF Partner Countries*, ETF, Turin, 11p.

Global Fairness-ISTIS-TAMSS (2013), *Survey of Informal Workers in Tunisia, Study Report*, Tunis, 65p.

Haouas Ilham, Sayre Edward and Yagoubi M. (2012), 'Youth Unemployment in Tunisia : characteristics and policy responses', Topics in Middle eastern and African Economies, vol. 14, Tunis.

ILD (2012), *Les origines oubliées du printemps arabe et sa solution économique*, dépliant, 5p.

ILO (2013), *Global Employment Trends for Youth 2013, A generation at risk*, Geneva, 111p.

ILO (2014), *Global Employment Trends 2014. The risk of a jobless recovery*, Geneva, 126p.

INS (2000), *Enquête sur les Micro-entreprises en 1997*, Tunis, 124p.

INS (2005), *Enquête sur les Micro-entreprises en 2002*, Tunis, 124p.

INS (2010a), *Enquête Nationale sur la population et l'emploi 2008*, Tunis, 205p.

INS (2010b), *Enquête sur les Micro-entreprises en 2007*, Tunis, 123p.

INS (2014), *Enquête sur les Micro-entreprises en 2012*, Tunis, 124p.

INS (2015), *Enquête Nationale sur la population et l'emploi 2012*, INS, 222p.

King Stephen Juan (2013), 'A return to standard employment in the Tunisia's public sector' in : *Trade-Unions Organizing Workers « Informalized from Above ; Case Studies from Cambodia, Colombia, South Africa and Tunisia*, Solidarity Center-Rutgers University, pp.130-144.

Kocoglu Yusuf (2014a), *Formation et emploi des jeunes dans les pays méditerranéens*, MedNC Network, OCEMO, Marseille, 37p.

Kocoglu Yusuf (2014b), *Formation et emploi des jeunes dans les pays méditerranéens, Fiche pays système d'éducation et de formation : Tunisie*, MedNC Network, OCEMO, Marseille, 12p.

OCDE (2015a), *Investir dans la jeunesse en Tunisie : Renforcer l'employabilité des jeunes pendant la transition vers une économie verte*, OCDE, Paris, 240p.

OCDE (2015b), *Édifier une culture fiscale, du civisme et de citoyenneté. Un document de référence global de l'éducation des contribuables*, OCDE, Paris, 205p.

République tunisienne, UGTT, UTICA (2014), *Le contrat social, 14 janvier 2013*, Tunis, 8p.

Trabelsi Karim (2014), *Current State of the Informal Economy in Tunisia as seen through its Stakeholders : Facts and Alternatives*, UGTT-Solidarity Center, 26p.

United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2013), *World Population Prospects: The 2012 Revision, Volume 1 : Comprehensive Tables*, 439p. and *Volume 2 : Demographic Profiles*, 844p., New York

World Bank (2014a), *Striving for Better Jobs, The Challenge of Informality in the Middle East and North Africa*, Washington, 327p.

World Bank (2014b), *Doing Business 2015. Going Beyond Efficiency. Economy Profile : Tunisia, Comparing Business Regulations for Domestic Firms in 189 economies*, 12th edition, 89p.

ANNEXES

Tableau A1 :

Part des jeunes dans l'emploi des diverses branches d'activité, 2012

Tableau A2 :

Répartition des jeunes occupés par branche d'activité, 2012

Tableau A3 :

Evolution de la structure des emplois dans les micro-entreprises par groupe d'âge et niveau d'instruction 1997-2012 (% en lignes)

Annexe B

Conseil Maghrébin pour l'entrepreneuriat inclusif: déclaration de Tunis, 2 juillet 2013

Motivation

Démarche

Annexe C

Conceptions du travail chez les jeunes d'Ettadhamen

Que représente le travail pour vous ?

Parlez-moi de votre situation actuelle par rapport au travail ?

Qu'est ce qui fait que vous optez pour le travail informel et instable alors que vous n'en êtes pas satisfaits ?

D'après vous quels sont les difficultés du travail informel ?

Par ailleurs, quel est l'impact de ce type de travail sur vos modes de vie ?

Qu'est ce que vous pensez de l'emploi dans le secteur public ?

C'est quoi pour vous un travail décent ?

Qu'est ce que vous en dites du travail informel en rapport à la question des impôts ?

Si vous avez la possibilité de changer cette activité (vers le secteur public) et que vous soyez moins rémunéré, quels seraient vos choix ?

Tableau A1: Part des jeunes dans l'emploi des diverses branches d'activité, 2012

	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	15-24 ans	15-29 ans	20-24 ans	25-29 ans	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	% 15-19 ans	% 20-24 ans	% 25-29 ans	% 15-24 ans	% 15-29 ans
Agriculture, Chasse et Pêche	36,2	51,2	57,9	87,4	109,1	550	550	6,6%	9,3%	10,5%	15,9%	15,9%	19,8%	19,8%	
Industries Alimentaires	3,4	8,4	11,6	11,8	20	78,2	78,2	4,3%	10,7%	14,8%	15,1%	15,1%	25,6%	25,6%	
Matériaux de Construction, Céramique et Verre	2,3	4,4	6,4	6,7	10,8	39,4	39,4	5,8%	11,2%	16,2%	17,0%	17,0%	27,4%	27,4%	
Industries Mécaniques et Electriques	7,1	20,5	30,4	27,6	50,9	123,4	123,4	5,8%	16,6%	24,6%	22,4%	22,4%	41,2%	41,2%	
Industries Chimiques	0,8	2,6	5,4	3,4	8,0	28,5	28,5	2,8%	9,1%	18,9%	11,9%	11,9%	28,1%	28,1%	
Industrie Textile, Habillement et Chaussure	23,7	40,4	46,3	64,1	86,7	240,8	240,8	9,8%	16,8%	19,2%	26,6%	26,6%	36,0%	36,0%	
Autres Industries Manufacturières	5,2	9,0	13,7	14,2	22,7	87,6	87,6	5,9%	10,3%	15,6%	16,2%	16,2%	25,9%	25,9%	
Industries Manufacturières	42,5	85,2	113,8	127,7	199	597,9	597,9	7,1%	14,2%	19,0%	21,4%	21,4%	33,3%	33,3%	
Mines et Energies	0,1	1,3	4,3	1,4	5,6	37,1	37,1	0,3%	3,5%	11,6%	3,8%	3,8%	15,1%	15,1%	
Bâtiments et Travaux Publics	23,8	45,1	60,1	68,9	105,2	432,4	432,4	5,5%	10,4%	13,9%	15,9%	15,9%	24,3%	24,3%	
Industries Non Manufacturières	23,9	46,5	64,4	70,4	110,9	469,6	469,6	5,1%	9,9%	13,7%	15,0%	15,0%	23,6%	23,6%	

Sources : Nos propres calculs d'après INS, Enquête Population et Emploi 2012.

Note : En jaune, branches d'activité où les jeunes représentent une part importante de l'emploi de la branche.

Tableau A1: Part des jeunes dans l'emploi des diverses branches d'activité, 2012 (continue)

	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	15-24 ans	15-29 ans	20-24 ans	15-19 ans	% 20-24 ans	% 25-29 ans	% 15-24 ans	% 15-29 ans
Commerce	15,5	36,1	56,6	51,6	92,7	386,3	4,0%	9,3%	14,7%	13,4%	24,0%
Transports et Communications	1,7	11,1	29,5	12,8	40,6	193,6	0,9%	5,7%	15,2%	6,6%	21,0%
Hôtels et Restaurants	4,8	12,7	19,1	17,5	31,8	111,4	4,3%	11,4%	17,1%	15,7%	28,5%
Banques et Assurances	0,1	0,7	4,1	0,8	4,8	31,3	0,3%	2,2%	13,1%	2,6%	15,3%
Réparations » et Services Immobiliers	6,6	13,2	29,2	19,8	42,4	140,6	4,7%	9,4%	20,8%	14,1%	30,2%
Services Sociaux et Culturels	6,0	14,1	21,5	20,1	35,6	129,2	4,6%	10,9%	16,6%	15,6%	27,6%
Education et Santé, Services Administratifs	3,8	33,7	70,3	37,5	104	611,5	0,6%	5,5%	11,5%	6,1%	17,0%
Services	38,5	121,6	230,3	160,1	351,9	1603,9	2,4%	7,6%	14,4%	10,0%	21,9%
Non déclaré	0,2	1,0	1,1	1,2	2,1	10,2	2,0%	9,8%	10,8%	11,8%	20,6%
TOTAL	141,3	305,4	467,5	446,7	772,9	3231,6	4,4%	9,5%	14,5%	13,8%	23,9%

Sources : Nos propres calculs d'après INS, Enquête Population et Emploi 2012.

Note : En jaune, branches d'activité où les jeunes représentent une part importante de l'emploi de la branche.

Tableau A2: Répartition des jeunes occupés par branche d'activité, 2012

	% 15-19 ans	% 20-24 ans	% 25-29 ans	% 15-24 ans	% 15-29 ans	Total branche
Agriculture, Chasse et Pêche	25,6%	16,8%	12,4%	19,6%	14,1%	17,0%
Industries Alimentaires	2,4%	2,8%	2,5%	2,6%	2,6%	2,4%
Matériaux de Construction, Céramique et Verre	1,6%	1,4%	1,4%	1,5%	1,4%	1,2%
Industries Mécaniques et Electriques	5,0%	6,7%	6,5%	6,2%	6,6%	3,8%
Industries Chimiques	0,6%	0,9%	1,2%	0,8%	1,0%	0,9%
Industrie Textile, Habillement et Chaussure	16,8%	13,2%	9,9%	14,3%	11,2%	7,5%
Autres Industries Manufacturières	3,7%	2,9%	2,9%	3,2%	2,9%	2,7%
<i>Industries Manufacturières</i>	<i>30,1%</i>	<i>27,9%</i>	<i>24,3%</i>	<i>28,6%</i>	<i>25,7%</i>	<i>18,5%</i>
Mines et Energies	0,1%	0,4%	0,9%	0,3%	0,7%	1,1%
Bâtiments et Travaux Publics	16,8%	14,8%	12,9%	15,4%	13,6%	13,4%
Industries Non Manufacturières	16,9%	15,2%	13,8%	15,8%	14,3%	14,5%
Commerce	11,0%	11,8%	12,1%	11,6%	12,0%	12,0%
Transports et Communications	1,2%	3,6%	6,3%	2,9%	5,3%	6,0%
Hôtels et Restaurants	3,4%	4,2%	4,1%	3,9%	4,1%	3,4%
Banques et Assurances	0,1%	0,2%	0,9%	0,2%	0,6%	1,0%
Réparation et Services Immobiliers	4,7%	4,3%	6,2%	4,4%	5,5%	4,4%
Services Sociaux et Culturels	4,2%	4,6%	4,6%	4,5%	4,6%	4,0%
Education et Santé, Services Administratifs	2,7%	11,0%	15,0%	8,4%	13,5%	18,9%
<i>Services</i>	<i>27,2%</i>	<i>39,8%</i>	<i>49,3%</i>	<i>35,8%</i>	<i>45,5%</i>	<i>49,6%</i>
Non déclaré	0,1%	0,3%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Sources : Nos propres calculs d'après INS, Enquête Population et Emploi 2012.

Note : En jaune, branches où les jeunes sont sur-représentés. En gris, branches où les jeunes sont sous-représentés.

Tableau A3: Evolution de la structure des emplois dans les micro-entreprises par groupe d'âge et niveau d'instruction 1997-2012 (% en lignes)

Ensemble des deux sexes	Sans instruction				Primaire				Secondaire				Supérieur			
	1997	2002	2007	2012	1997	2002	2007	2012	1997	2002	2007	2012	1997	2002	2007	2012
<18 ans	1,4	0,1	1,8	0,5	79,1	66,4	53,3	65,9	19,0	33,1	44,8	32,1	-	0,1	0,1	1,4
18-19 ans	-	0,5	1,9	2,4	68,8	44,6	31,0	41,6	30,6	54,6	65,4	55,7	0,5	0,3	1,7	0,4
20-24 ans	1,7	1,5	1,3	1,2	54,5	46,9	30,8	27,5	42,6	49,6	59,6	60,6	1,1	1,7	8,3	10,7
25-29 ans	3,0	1,6	1,5	1,0	36,7	41,0	25,8	17,9	56,9	53,2	57,8	60,4	3,0	3,9	14,9	20,6
30 ans et +	17,5	11,5	10,4	4,7	46,3	53,2	41,6	38,1	30,3	30,4	38,2	45,7	5,4	3,9	9,5	11,5
Total	13,0	8,8	8,4	4,0	48,2	51,4	39,1	35,6	34,1	35,5	42,5	48,1	4,3	3,5	9,8	12,3

Sources : INS, 2000, 2005, 2010, 2014

Tableau A3: Evolution de la structure des emplois dans les micro-entreprises par groupe d'âge et niveau d'instruction 1997-2012 (% en lignes)

Femmes	Sans instruction				Primaire				Secondaire				Supérieur			
	1997	2002	2007	2012	1997	2002	2007	2012	1997	2002	2007	2012	1997	2002	2007	2012
	<18 ans	0,1	-	-	0	50,9	37,3	34,5	62,2	43,4	62,8	6,5	12,8	-	-	0,1
18-19 ans	-	-	-	11,0	64,8	40,5	12,2	15,1	32,9	58,1	80,2	71,8	2,2	1,4	7,6	2,1
20-24 ans	0,2	1,4	2,6	1,2	47,4	39,3	20,0	25,9	49,9	56,2	60,8	40,8	2,3	2,4	16,5	32,2
25-29 ans	5,4	1,6	1,3	0,3	19,6	30,2	14,7	13,1	68,6	61,7	57,2	54,9	6,0	6,5	26,8	31,7
30 ans et +	22,5	13,5	15,1	5,2	36,9	42,6	31,1	30,2	34,0	39,3	37,1	43,8	6,2	2,9	16,5	20,7
Total	14,5	9,6	7,8	4,1	37,3	40,1	26,9	26,7	42,6	45,6	44,1	45,9	5,2	3,3	17,8	23,2

Sources : INS, 2000, 2005, 2010, 2014

Tableau A3: Evolution de la structure des emplois dans les micro-entreprises par groupe d'âge et niveau d'instruction 1997-2012 (% en lignes)

Hommes	Sans instruction					Primaire				Secondaire				Supérieur		
	1997	2002	2007	2012	1997	2002	2007	2012	1997	2002	2007	2012	1997	2002	2007	2012
<18 ans	1,5	0,1	2,0	0,6	82,0	68,2	55,9	66,1	16,5	31,3	42,1	33,3	-	0,1	-	0
18-19 ans	-	0,6	2,5	0,5	70,0	45,4	36,3	47,3	30,0	53,9	61,3	52,2	-	0,1	-	0
20-24 ans	2,2	1,5	0,6	1,2	57,0	47,7	36,4	28,2	40,1	47,7	58,9	68,1	0,7	1,6	4,1	2,5
25-29 ans	2,4	1,6	1,5	1,4	41,0	51,0	30,3	20,5	54,0	51,0	58,0	63,4	2,3	3,3	10,2	14,7
30 ans et +	16,9	11,2	9,3	4,5	47,6	55,1	43,9	40,1	29,8	28,8	38,4	46,2	5,3	4,1	7,9	9,2
Total	12,8	8,6	7,8	4,0	50,1	53,5	42,2	38,0	32,6	33,6	42,0	48,8	4,2	3,5	7,7	4,0

Sources : INS, 2000, 2005, 2010, 2014

ANNEXE B

Conseil Maghrébin pour l'entrepreneuriat inclusif: déclaration de Tunis, 2 juillet 2013

Plus de la moitié des entrepreneurs du Maghreb sont aujourd'hui, à un degré ou un autre, en dehors de la sphère formelle et ne bénéficient pas de ce fait des avantages et de la protection que procure le droit, ni des avantages de la globalisation. Ce qui les rend vulnérables et fait perdre à la région des opportunités de croissance et de développement.

Nous, principales organisations patronales du Maghreb (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie), soucieuses de l'avenir de nos économies et de nos nations, avons décidé de joindre nos efforts à l'effet d'apporter des solutions inclusives et durables au problème de l'économie informelle, qui affecte la croissance économique, l'intégration sociale et régionale, la paix et la stabilité au Maghreb.

Motivation

Etant convaincu que les bouleversements que connaît la région du Maghreb ont des racines essentiellement économiques, nous pensons qu'il est impératif d'agir pour l'inclusion économique et sociale et pour l'intégration économique maghrébine en rendant cohérents et applicables les dispositifs règlementaires, normatifs et juridiques, rendant ainsi inutile le recours à l'informalité.

Démarche

Nous, principales organisations patronales du Maghreb, avons convenu d'arrêter et de mettre en œuvre le plan d'action pour créer des économies de marché inclusives dans les pays du Maghreb. Ce plan est articulé autour de cinq axes :

- Partage de la prise de conscience de la problématique de l'exclusion et construction de consensus sur ses solutions.
- Création, au niveau de chaque pays d'une structure spécialisée, maître d'œuvre de la mise en œuvre du plan d'action.
- Identification et segmentation de l'entrepreneuriat informel, évaluation de son potentiel économique, de ses règles de fonctionnement, de son interaction avec l'économie formelle et détection des obstacles institutionnels qui nourrissent l'informalité.
- Ingénierie participative d'une réforme d'inclusion visant à lever les obstacles et à rendre inutile le recours à l'informalité.
- Implémentation opérationnelle de la réforme, mettant l'accent sur une large mobilisation et implication des acteurs concernés à tous les niveaux et sur une communication efficace.

Chaque pays exécutera le plan d'action à son propre rythme et en fonction de ses spécificités. Cependant, une coopération régionale sera assurée par le Conseil afin d'unir les efforts, partager les expériences et les bonnes pratiques, créer des synergies et faire des économies d'échelle tant au niveau opérationnel que financier.

Nous nous donnons trois ans pour accomplir cette tâche. Mais, persuadés que la profonde connaissance des causes de l'informalité étant le point de départ d'une action efficace et un pré-requis pour le succès de l'initiative, nous donnons une priorité absolue à la formation des personnes et des équipes des structures maîtres d'œuvre au niveau de chaque pays.

ANNEXE C

Conceptions du travail chez les jeunes d'Ettadhamen

(focus group animé par Imene Daadouch)

Que représente le travail pour vous ?

Jaoued (a commencé une formation professionnelle en bâtiment) : *le travail nous permet d'avoir un projet de vie. Fonder une famille et avoir des enfants.*

Malik (soudeur) : *je veux faire à ma mère un cadeau de pèlerinage. C'est pour ça que je veux travailler, ni plus ni moins. Je cherche juste la satisfaction de ma mère.*

Nassim (21 ans, bachelier, chômeur) : *ça me dit rien le travail. On survit avec ou sans travail. Dieu merci.*

Farouk (bac, artiste, petits boulots) : *on ne peut pas vivre sans argent. Le travail c'est l'argent.*

Malik : *sans travail on ne peut pas avoir un rôle dans la société. Quel est le sens de mon existence sans travail ! Qu'est ce que je fais dans la vie ! Je ne vau rien sans travail.*

Mourad (29 ans, bac+5, master de civilisation) : *le travail représente la personnalité de l'être humain. Le travail représente son humanité. Marx dit : sans travail, tu n'es pas un Homme. Le travail nous donne une valeur et un sens à la vie.*

Parlez-moi de votre situation actuelle par rapport au travail ?

Nassim : *une année en militaire et trois années en prison. Non sérieusement, travailler sous la direction des autres nous permettra de trouver de quoi manger et dormir, rien d'autre. On ne se permettra pas de fonder une famille, faire une maison, une voiture et bien vivre.*

Nadira : *quand l'emploi n'est pas stable on vit le jour au jour. On ne se permet pas d'avoir un plan d'avenir.*

Farouk : *une situation d'instabilité peut causer un dommage psychologique. On vit dans le stress, l'angoisse et la peur de ce qui nous attend.*

Mourad : *les petits boulots ne me permettent pas d'avoir un plan d'avenir, de bouger à la recherche d'un emploi stable et aider ma famille, même pour connaître une fille et avoir une vie privée je me permet pas de le faire. Tout ça parce que je n'ai pas un salaire fixe.*

Djamel (21 ans, 1ère année secondaire, exclus du lycée, chômage et petits boulots) : *Avant, j'ai travaillé dans une usine à Kaki, de 8h du matin jusqu'à 8 h du soir à 10 dinars par jour. Est-ce que vous vous rendez compte !*

Malik : *avant, j'ai travaillé avec un menuisier qui me donne 5 dt par semaine et un poissonnier qui me donne 600 millimes par jour. On a fait plein de petits boulots de ce genre quand on était enfants.*

Siham (maîtrise de Droit) : *tant qu'on ne travaille pas avec une couverture sociale, on ne sera jamais satisfait. Le jour où une personne tombe malade et s'absente, elle ne sera ni payée ni soignée.*

Malik : *on doit être des rebots pour ne pas tomber malades. Des machines.*

Nassim : *Quand on n'a pas une source d'argent, on se trouve obligé de prendre la voie de la délinquance. D'ailleurs, qui parmi nous n'a pas volé, même pour une seule fois dans sa vie ! Moi, ça m'est arrivé de voler mon oncle, j'étais obligé de le faire. J'ai travaillé pendant un an chez les militaires, je ne trouvais de l'aide de la part d'aucune personne, alors je volais l'essence des militaires pour la vendre ailleurs. Le tribunal militaire a donné un jugement d'un an dans mon affaire et j'ai fait la prison.*

Qu'est ce qui fait que vous optez pour le travail informel et instable alors que vous n'en êtes pas satisfaits ?

Siham : *étant donné qu'on n'a pas une alternative, on accepte la situation pour ne pas rester au chômage.*

Farouk : *pour avoir notre argent de poche.*

Malik : *Juste pour avoir mon argent de poche. C'est une solution à court terme plutôt une étape passagère dans le parcours de toute personne.*

Rachid (originaire du Sud, formation professionnelle à Tounsi) : *pour ne pas prendre la voie de la délinquance, ne pas attendre l'aide des autres et surtout pour être indépendant.*

D'après vous quels sont les difficultés du travail informel ?

Dalila : *il y a le risque de l'exploitation quand la fille subit un harcèlement sexuel de la part de son patron. Concernant les filles, leurs difficultés sont d'un ordre différent.*

Malik : *le salaire et la stabilité matérielle et surtout on se sent exploité par nos chefs car on est dans l'obligation d'accepter ses ordres.*

Rachid : *beaucoup de difficultés, on a besoin d'être sécurisé et rassuré.*

Marouen : *surtout le manque de stabilité et d'épanouissement, ni couverture sociale ni rien du tout comment à votre avis on va bâtir une famille et avoir des enfants un jour ???*

Par ailleurs, quel est l'impact de ce type de travail sur vos modes de vie ?

Mourad : *l'impact est psychologique. Ça influence même notre vie privée. Moi, j'ai connu une fille, à l'université, en 2006, on était ensemble jusqu'à 2012. Après avoir eu son mastère en italien, elle a trouvé un emploi et elle s'est mariée au premier venu ayant un travail stable.*

Nassim : *ça n'a pas d'impact. Un travail stable ou non stable n'a pas d'impact sur ma vie.*

Qu'est ce que vous pensez de l'emploi dans le secteur public ?

Mohamed : *au moins, avec un salaire fixe, l'employé pourra vivre tranquillement, sans stress et sans peur de l'avenir. Il peut également planifier des choses à faire car il attend un salaire chaque fin du mois.*

Mourad : *un employé dans le secteur public il peut avancer dans sa vie contrairement à un travailleur dans le secteur informel qui risque même à ne pas être rémunéré.*

Djamel : *ce n'est pas toujours avantageux de travailler dans le secteur public. Je vous donne l'exemple d'un ingénieur travaillant dans une société privée, son salaire peut atteindre les 4 et 5 mille dinars alors qu'un ingénieur travaillant dans le secteur public son salaire ne dépassera pas les mille deux cent dinars.*

C'est quoi pour vous un travail décent ?

Mourad : *être recruté en tant que professeur dans ma spécialité.*

Jaoued : *je cherche la quiétude. Un travail dans la police et une titularisation.*

Rachid : *je cherche à monter mon propre projet et avoir un atelier.*

Siham : *je cherche juste un emploi stable et de préférence qu'il soit dans ma spécialité d'études.*

Malik : *j'aimerais trouver un emploi dont la tâche me passionne même avec un petit salaire.*

Marouen : *l'essentiel c'est qu'on soit à l'aise dans ce qu'on est en train de faire. Même si notre tâche est difficile et compliquée.*

Qu'est ce que vous en dites du travail informel en rapport à la question des impôts ?

Siham : *c'est vrai qu'on n'a pas d'impôts, mais on n'a pas aussi une couverture sociale.*

Dalila : *il y a toujours le stress causé par le nombre d'heures qu'on a fait pour pouvoir augmenter notre revenu. Il n'y a pas un salaire fixe.*

Si vous avez la possibilité de changer cette activité (vers le secteur public) et que vous soyez moins rémunéré, quels seraient vos choix ?

Jaoued : *moi je préférerais un salaire de 500 Dinars et être titularisé dans le secteur public qu'un salaire de 1,000 Dinars sans être titularisé.*

Malik : *je choisirai la quiétude d'esprit avec un petit salaire.*

Farouk : *quand une personne est titularisée le code du travail lui garantit plusieurs droits.*

Nassim : *moi, je choisirai le travail qui me permettra d'avoir un salaire plus haut. Je vis le jour au jour. Je m'en fous de la titularisation.*

Dalila : *Quand on a le statut d'un employé titularisé on se sent toujours en sécurité.*

Rapport préparé dans le cadre du programme « Appel à l'action sur la crise de l'emploi des jeunes en Tunisie »



Coopération Italienne
au Développement
Ministère des Affaires Étrangères
et de la Coopération Internationale



Bureau
international
du Travail



LA JEUNESSE TUNISIENNE ET L'ÉCONOMIE INFORMELLE